

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

Institut de Géographie

Espace Louis-Agassiz 1

CH - 2001 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER  
sous la direction du Prof.  
**Francisco Klauser**

Février 2012

Justine Hug

# Organisation de la gestion du risque lié au hooliganisme

*L'accueil de supporters dans la  
ville de Neuchâtel*



## REMERCIEMENTS

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance aux personnes m'ayant permis de réaliser ce travail de mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement mon directeur de mémoire, le professeur Francisco Klauser, qui a été très présent et encourageant tout au long de ce travail. C'est également à Valérie Sauter, assistante-doctorante, que je souhaite adresser mes remerciements pour ses conseils et corrections extrêmement précieux ainsi que le temps et le travail conséquents qu'elle m'a consacrés.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes interlocuteurs de la Police neuchâteloise et de Neuchâtel Xamax pour leur temps et les entretiens très riches que nous avons eus. Je remercie tout particulièrement le Chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise pour m'avoir donné l'autorisation d'observer plusieurs rapports et journées de match.

Mes remerciements s'adressent également à mon père pour sa patience, ses nombreux et précieux conseils et informations durant plus d'une année ainsi que pour la qualité de ses corrections lors de la relecture de mon travail. Je le remercie aussi grandement pour m'avoir permis d'entrer en contact très facilement avec tous mes interlocuteurs ainsi que m'avoir donné l'opportunité de mener des observations et de l'accompagner sur le terrain.

J'adresse un grand merci à ma mère et ma sœur pour leur patience et leur présence à mes côtés chaque jour. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Cosette pour son soutien à toute épreuve et sa collaboration presque quotidienne durant ces deux dernières années. Merci également à elle et Laure-Alizée pour le bon climat qu'elles ont su créer dans la salle de cartographie.

Photo de couverture : « Des fans du FC Sion s'attaquent à la police ».

Source : 20 Minutes, le 06.02.2011

[<http://www.20min.ch/ro/news/romandie/story/23084160> ; consulté le 28.10.2011]

## RESUME

En Suisse, les violences liées au hooliganisme semblent augmenter, non tant en fréquence qu'en intensité. Leur médiatisation est également de plus en plus prolifique. Le phénomène est alors au centre des discussions et débats dans les sphères politiques et sportives suisses. De multiples mesures, de répression et de prévention, sont élaborées régulièrement par les différentes instances et acteurs concernés par cette problématique. Nous nous sommes alors demandé comment s'organise la gestion du risque lié au hooliganisme et, plus particulièrement, de quelle manière elle peut se développer et s'appliquer dans un lieu spécifique.

Dans ce travail, nous cherchons donc à décrire et analyser l'organisation mise en place autour de la gestion des risques liés au hooliganisme. Nous avons affiné notre recherche en prenant une étude de cas précise, à savoir la ville de Neuchâtel. Grâce à plusieurs méthodes d'enquête, nous voulons saisir les différentes logiques qui jouent un rôle dans ce processus organisationnel ainsi que comprendre comment circulent des stratégies, pratiques et solutions élaborées dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives à différents niveaux et contextes ainsi que par divers acteurs.

Les principaux résultats montrent que les spécificités locales ne semblent pas jouer un rôle capital dans l'application de certains modèles et « bonnes pratiques ». Cependant, elles sont importantes et indispensables comme facteurs d'impulsion dans la recherche et la mise en place de nouvelles solutions et stratégies. Afin de saisir au mieux la manière dont doit s'organiser une lutte contre les violences dans le sport, il semble nécessaire de prendre en compte cinq axes différents qui s'imbriquent pour se compléter idéalement : les échelles, la temporalité, la spatialité, les instruments et les collaborations.

## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <i>Remerciements</i> .....                               | 2         |
| <i>Résumé</i> .....                                      | 3         |
| <i>Table des matières</i> .....                          | 4         |
| <i>Liste des figures</i> .....                           | 6         |
| <i>Liste des abréviations</i> .....                      | 6         |
| <b>PREMIERE PARTIE</b> .....                             | <b>7</b>  |
| CONTEXTE THEMATIQUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE .....      | 7         |
| <i>Introduction</i> .....                                | 8         |
| <i>Etude de cas</i> .....                                | 10        |
| <i>Contexte thématique</i> .....                         | 11        |
| Cinq axes de recherche .....                             | 15        |
| Les logiques scalaires .....                             | 15        |
| Les logiques temporelles.....                            | 15        |
| Les logiques spatiales .....                             | 16        |
| Les logiques instrumentales .....                        | 16        |
| Les logiques de collaborations.....                      | 17        |
| <i>Questions de recherche</i> .....                      | 18        |
| <b>DEUXIEME PARTIE</b> .....                             | <b>19</b> |
| CADRE THEORIQUE .....                                    | 19        |
| <i>Introduction au cadre théorique</i> .....             | 20        |
| <i>Logiques scalaires</i> .....                          | 22        |
| <i>Logiques temporelles</i> .....                        | 25        |
| <i>Logiques spatiales</i> .....                          | 28        |
| Rôle de la vidéosurveillance sur les espaces .....       | 30        |
| <i>Logiques instrumentales</i> .....                     | 32        |
| <i>Logiques de collaborations</i> .....                  | 35        |
| Collaborations publiques/privées .....                   | 35        |
| <b>TROISIEME PARTIE</b> .....                            | <b>37</b> |
| METHODES ET OBJECTIFS .....                              | 37        |
| <i>Méthodes et objectifs</i> .....                       | 38        |
| Enquêtes préalables .....                                | 38        |
| Analyse de documents.....                                | 38        |
| Observations .....                                       | 39        |
| Entretiens semi-directifs .....                          | 40        |
| Utilisation des médias.....                              | 42        |
| <b>QUATRIEME PARTIE</b> .....                            | <b>43</b> |
| RESULTATS ET ANALYSE.....                                | 43        |
| <i>Introduction à l'analyse</i> .....                    | 44        |
| Les différents acteurs, leurs relations et échelles..... | 44        |
| Evolutions constatées.....                               | 48        |
| <i>Logiques scalaires</i> .....                          | 49        |
| Circulation de « bonnes pratiques » et de modèles .....  | 50        |

|  |            |
|--|------------|
| Coopération internationale .....   | 56         |
| Echange d'information à l'échelle nationale et élaboration d'une politique commune ..... | 58         |
| Impulsions locales.....  | 62         |
| Conclusions .....  | 64         |
| <i>Logiques temporelles</i> .....  | <i>67</i>  |
| Avant – Match : Préparation d'une saison, d'une rencontre .....                          | 67         |
| Pendant – Match.....   | 70         |
| Après – Match : Bouclage des dossiers.....   | 71         |
| Le rôle de l'encadrement des supporters comme moyen de prévention .....                  | 72         |
| Conclusions .....  | 75         |
| <i>Logiques spatiales</i> .....  | <i>78</i>  |
| Lieux publics / privés.....  | 81         |
| Gestion des flux, des déplacements .....   | 83         |
| Conclusions .....  | 85         |
| <i>Logiques instrumentales</i> .....   | <i>87</i>  |
| Mesures législatives et pénales adoptées.....  | 87         |
| Objets techniques – ou sociotechniques – utilisés et développés .....                    | 90         |
| Systèmes informatiques.....  | 90         |
| Systèmes de vidéosurveillance .....  | 92         |
| Conclusions .....  | 98         |
| <i>Logiques de collaborations</i> .....  | <i>100</i> |
| Collaborations publiques .....   | 100        |
| Collaborations privées .....   | 104        |
| Collaborations publiques / privées .....   | 107        |
| Conclusions .....  | 110        |
| <b>CINQUIEME PARTIE .....</b>  | <b>111</b> |
| CONCLUSIONS .....  | 111        |
| <i>Conclusion</i> .....  | <i>112</i> |
| <i>Bilan réflexif</i> .....  | <i>114</i> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>   | <b>117</b> |
| <i>Articles et ouvrages</i> .....  | <i>118</i> |
| <i>Documents analysés</i> .....  | <i>119</i> |
| <i>Médias</i> .....  | <i>120</i> |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>123</b> |
| <i>Annexe 1 : Grille d'entretien</i> .....   | <i>124</i> |
| <i>Annexe 2 : Tableau récapitulatif (17 avril 2011 : NE Xamax – FC Lucerne)</i> .....    | <i>128</i> |
| <i>Annexe 3 : Article 18a du règlement de sécurité de la SFL (2009)</i> .....            | <i>129</i> |
| <i>Annexe 4 : Schéma des caméras du stade et les principales zones filmées</i> .....     | <i>130</i> |

## LISTE DES FIGURES

|  |     |
|--|-----|
| FIGURE 1: NOMBRE DE SUPPORTERS INSCRITS DANS HOOGAN .....                                    | 13  |
| FIGURE 2: SCHEMA DES DIFFERENTS ACTEURS, LEURS RELATIONS ET ECHELLES .....                   | 45  |
| FIGURE 3: CARTE DES LIEUX IMPORTANTS POUR L'ACCUEIL DE SUPPORTER A NEUCHATEL.....            | 80  |
| FIGURE 4: DRAPEAUX DANS LE SECTEUR VISITEUR .....  | 95  |
| FIGURE 5: FUMIGENES DANS LE SECTEUR VISITEUR.....  | 95  |
| FIGURE 6: ARTICLE 18A DU REGLEMENT DE SECURITE DE LA SFL .....                               | 129 |
| FIGURE 7: SCHEMA DES CAMERAS DU STADE DE LA MALADIERE ET LES PRINCIPALES ZONES FILMEES ..... | 130 |

## LISTE DES ABREVIATIONS

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| ASF .....                     | Association suisse de football   |
| BAP .....                     | Bâtiment administratif des Poudrières (Police cantonale neuchâteloise)                     |
| CAPS .....                    | Conférence des autorités de poursuite pénale de Suisse                                     |
| CCTV .....                    | Closed-circuit television  |
| CCDJP .....                   | Conférence des directrices et directeurs des départementaux cantonaux de Justice et Police |
| CCPS .....                    | Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales                          |
| CFF .....                     | Chemins de fer fédéraux suisses  |
| CFG .....                     | Corps des gardes-frontière   |
| CNEFG.....                    | Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie                                   |
| DDPS.....                     | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports         |
| DH .....                      | Domaine Hooliganisme de fedpol   |
| EAGLE .....                   | Equipe d'Appui de la Gendarmerie en Logistique et Equipement audiovisuel                   |
| ELI .....                     | Elément léger d'intervention   |
| FaCH .....                    | FanCoaching Suisse   |
| Fedpol .....                  | Office fédéral de la police  |
| FIFA .....                    | Fédération Internationale de Football Association  |
| FC.....                       | Football Club  |
| HCC.....                      | Hockey Club La Chaux-de-Fonds  |
| LMSI.....                     | Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure             |
| LNS de hockey sur glace ..... | Ligue nationale suisse de hockey sur glace   |
| LS de hockey sur glace .....  | Ligue suisse de hockey sur glace   |
| MO .....                      | Maintien de l'ordre  |
| NCIS Football Unit .....      | Football Unit of National Criminal Intelligence Service                                    |
| NE Xamax.....                 | Neuchâtel Xamax  |
| NFIP .....                    | National Football Information Point  |
| OFSP0 .....                   | Office fédéral du sport  |
| OMSI .....                    | Ordonnance sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure                      |
| OSH .....                     | Observatoire suisse du hooliganisme  |
| PC .....                      | Poste de Contrôle  |
| SAP .....                     | Service d'analyse et de prévention   |
| SFL.....                      | Swiss Football League  |
| SIS .....                     | Service d'Intervention et de Secours   |
| SSD .....                     | Services spéciaux décentralisés des cantons et des villes                                  |
| SSPI .....                    | Service de salubrité et de prévention incendie   |
| TSR .....                     | Télévision Suisse Romande  |
| UE .....                      | Union européenne   |
| UEFA .....                    | Union of European Football Associations  |

Première Partie

---

# **CONTEXTE THÉMATIQUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE**

## INTRODUCTION

Cette étude cherche à comprendre l'organisation de la gestion des risques qui sont liés à l'accueil de supporters dans le cadre d'une rencontre de football. La lutte contre les violences lors de manifestations sportives est devenue, pour la Suisse, l'un des problèmes sécuritaires actuels les plus sérieux et en forte croissance. C'est un sujet d'actualité qui suscite de nombreux débats réguliers, au niveau cantonal, national et même international. Nous pouvons encore le lire récemment dans la presse helvétique : « *l'année 2011 est historique pour le hooliganisme en Suisse. En janvier, la liste « Hoogan », qui fiche les fans violents de hockey et de football, a passé le cap des 1000 personnes. Et trois mois plus tard, ils sont déjà 1159* » (Le Matin 2011 : 8 mai 2011). Afin d'enrayer ce phénomène croissant, la Suisse ratifie, en 1990 déjà, la « Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football »<sup>1</sup>. Depuis quelques années maintenant, la Confédération s'est dotée de mesures répressives contre les auteurs de violences lors de rencontres sportives ainsi que d'une base de données les recensant. Pourtant, les problèmes n'ont pas disparu de la scène sportive suisse et continuent même d'augmenter. Au début du mois d'octobre 2011, le derby zurichois qui opposait Grasshopper au FC Zurich a dû être interrompu suite à des affrontements violents et dangereux dans le stade (TSR 2011d : 2 octobre 2011). A la fin du reportage cité ici, le chef de la Rubrique Sport de la TSR, Pierre-Alain Dupuis, se demandait dans quelle mesure des solutions étaient mises en place, malgré les différentes réunions organisées par le Conseiller fédéral Ueli Maurer. Le problème du hooliganisme revient chaque semaine sur la table des différentes instances policières et politiques.

Dans ce travail, il s'agit d'identifier les différentes logiques, enjeux et relations qui jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre le hooliganisme. Le cas suisse est très intéressant puisque ce phénomène n'y est apparu que très tardivement par rapport aux autres pays européens. Sa montée en puissance demande un important travail pour développer et organiser sa gestion et, à très long terme, sa disparition. Cependant, l'Etat fédéral qu'est la Suisse ne nous permet pas d'avoir une vision générale de l'organisation autour de la lutte contre les violences dans le sport, il faut alors se recentrer et préciser le champ de recherche. Pour cela, nous avons choisi comme terrain d'étude la ville de Neuchâtel, qui a un club de football en élite et doit faire face, presque tous les week-ends, au combat des forces de l'ordre, engagées en grand nombre pour l'occasion, contre les débordements dus à l'arrivée plus ou moins massive de supporters visiteurs. Dans le cadre de cette étude, nous cherchons donc à comprendre l'organisation qui se met en place autour de l'accueil de ces spectateurs en relevant les différentes solutions développées et appliquées. Le cas de la ville de Neuchâtel, malgré que les cantons aient le champ libre en matière de sécurité publique, nous permettra de saisir les différents enjeux et réponses apportées face à la montée en puissance du hooliganisme en Suisse. Alors que la plupart des études liées à ce phénomène s'intéressent aux milieux du hooliganisme lui-même, nous souhaitons plutôt identifier les différents niveaux et logiques décisionnels ainsi que certains enjeux, autant lié à l'espace qu'à la temporalité, qui nous apparaîtront comme capitaux pour comprendre la mise en place d'une telle organisation. Nous pourrions ainsi comparer le dispositif développé par Neuchâtel aux stratégies mises en place à d'autres échelles – nationale et internationale. Cela nous permettra ainsi de voir si une

---

<sup>1</sup> « Cette convention a pour but l'harmonisation des normes de sécurité au sein de l'Europe et elle enjoint aux Etats signataires d'adopter une législation permettant d'appliquer des mesures visant à empêcher les actes de violence lors des matches de football et autres manifestations sportives (...) » (Conseil Fédéral 2008 : 11).

petite ville connaît les mêmes évolutions qu'aux autres niveaux et évènements. Il est important de mentionner que l'étendue temporelle de cette étude s'arrête à la fin de l'année 2011, comme nous l'expliquerons.

Un travail de plus mince envergure a été effectué au sujet des différentes pratiques mises en place autour de la salle de contrôle du stade de la Maladière. Ce premier dossier précède cette étude-ci et nous permet d'approfondir certains des aspects déjà discutés et analysés ainsi que d'élargir le champ de recherche à la Ville de Neuchâtel<sup>2</sup>.

Dans cette optique, nous distinguons cinq axes de recherches, déclinés en logiques, qui nous accompagneront tout au long de ce travail : les échelles, l'espace, la temporalité, les instruments ainsi que les diverses collaborations entre les acteurs concernés par cette problématique. Ce travail se déclinera en cinq parties. Tout d'abord, dans cette première partie, nous discuterons plus précisément de notre étude de cas qu'est Neuchâtel, nous soulignerons également différents éléments importants qui forment un contexte thématique autour de notre sujet dans lequel nous décrirons plus précisément nos cinq axes de recherche et nous finirons par présenter nos questions de recherche. La seconde partie est entièrement consacrée à notre cadre théorique qui reprend nos différents thèmes et qui en dégagent les auteurs et théories essentielles pour notre étude. Ensuite, dans la troisième section, nous exposerons nos différentes méthodes que nous avons utilisées pour mener à bien ce projet ainsi que les objectifs qui y sont liés. Notre quatrième partie sera, quant à elle, composée de tous nos résultats et de l'analyse de ceux-ci, toujours selon nos cinq thèmes principaux. Finalement, nous finirons cette recherche par une conclusion qui formera notre cinquième et dernière partie.

---

<sup>2</sup> Ce premier travail avait été conçu dans le cadre d'un cours-séminaire de géographie politique, où il était demandé de réaliser une recherche sur un espace de la surveillance. Dans le cadre de ce travail préalable, nous avons mené deux entretiens, centrés sur la vigie du stade de la Maladière. Nous avons également effectué une observation depuis cette salle de contrôle durant un match à risque et lors de laquelle nous avons listé les différentes utilisations des caméras de vidéosurveillance ainsi que chaque interaction passant par cette vigie. Les entretiens ainsi que les observations de cette première étude pourront donc être repris et approfondis dans le cadre de ce mémoire.

## ETUDE DE CAS

Les limites spatiales de cette recherche peuvent être considérées comme étant superposées à celles de la ville de Neuchâtel. Malgré cela, nous pouvons déjà identifier un espace plus précis qui concerne une plus petite partie de la ville, délimitée par la gare CFF et le stade de la Maladière. En effet, dans le cadre de cette étude, nous souhaitons relever comment la gestion du risque lié à l'accueil de supporters est organisée à Neuchâtel dans le cadre de rencontres de football de Neuchâtel Xamax, équipe de Super League. Cela concerne surtout les espaces se situant entre la gare et le stade puisque, pour la majorité des rencontres, les spectateurs visiteurs arrivent à la gare de Neuchâtel et doivent se rendre jusqu'au stade. C'est le moment le plus difficile à gérer pour les forces de l'ordre. Le stamm des supporters neuchâtelois se trouvant le long d'une rue entre la gare et le stade de la Maladière, la stratégie mise en place par les autorités requiert surtout de prendre en compte toutes les éventualités et les risques qui se situent sur le chemin emprunté par les supporters. De plus, ceux-ci aiment souvent former un cortège et la masse d'individus ainsi constituée est des plus dangereuse et imprévisible. Parfois, comme lors de la rencontre entre Neuchâtel Xamax et le FC Sion en février 2011, le déplacement des supporters jusqu'au stade se transforme en affrontements avec la police, qui préfère s'interposer et être la cible des violences plutôt que de laisser les différents groupes de supporters s'affronter (20 Minutes 2011 : 06 février 2011). Nous voyons donc que le stade n'est pas le seul théâtre de violences dans le cadre de rencontres sportives, l'espace plus élargi comprenant les chemins possibles entre la gare et le stade est également primordial dans la problématique qui nous intéresse ici. C'est pourquoi nous avons décidé que notre étude de cas serait principalement composée du centre-ville de Neuchâtel, en particulier l'espace entre la gare et le stade de la Maladière. Cependant, nous pouvons également souligner une imbrication d'autres échelles qui nous permettront de comprendre comment cette organisation se met en place, en amont de l'accueil des supporters. Il s'agit, plus précisément, des différentes relations qui peuvent exister entre les acteurs les plus importants dans cette organisation (les agents de la sécurité publique et ceux du domaine privé), tant au niveau national, qu'à l'échelle internationale.

Le hooliganisme et la lutte qui s'y organise autour sont en évolution constante. Pour cette raison, nous avons décidé d'étudier l'organisation qui en découle jusqu'à la fin de l'année 2011, ce qui correspond également à la pause après la première demi-saison. Nous pourrions revenir en conclusion sur des évolutions plus récentes qui n'auront pas été prises en considération dans nos enquêtes, résultats et analyses.

Par cette étude de cas précise, nous cherchons à saisir les liens entre des modèles d'organisation élaborés dans d'autres pays et contextes et appliqués à la Suisse en général et, plus particulièrement, à une entité locale telle que la ville de Neuchâtel. L'étude détaillée de l'organisation propre à un lieu particulier, à savoir la ville de Neuchâtel, nous permettra de comprendre non seulement l'application d'un certain modèle à un lieu précis, mais également le rôle que peuvent jouer les spécificités de ce lieu. C'est notamment la raison pour laquelle cette recherche ne restera pas cantonnée à son étude de cas, puisqu'il s'agira aussi de faire des liens avec d'autres échelles, tant au niveau cantonal, que fédéral et international.

## CONTEXTE THEMATIQUE

Nous amorçons cette étude par quelques éclaircissements thématiques. Cela nous permet ainsi de faire un tour d'horizon des différentes définitions et évolutions du hooliganisme et de sa lutte, en Suisse et dans d'autres pays. Nous présenterons ensuite nos axes de recherche définis et retenus pour ce travail. Nous finirons ce chapitre en exposant nos questions de recherche qui nous accompagneront tout au long de notre enquête.

Dans cette étude, nous utilisons la notion de hooliganisme comme étant la violence organisée et souvent préméditée, perpétrée par des supporters définis comme groupes « ultras ». Cet « hooliganisme », dans le cadre neuchâtelois, peut être plutôt relié au « *supportérisme à risque* » (FINCOEUR et LEMAITRE 2008 : 1). Cette notion est également définie par Malatesta et Jaccoud qui constatent que les « *débordements et bagarres ne relèvent plus d'une violence chaude, mais bien d'une violence froide, préméditée et organisée, qui appelle la mise en œuvre d'une gestion policière ad hoc en même temps que d'une européanisation du maintien de l'ordre public* » (MALATESTA et JACCOUD 2002 : 263). Nous la comprenons également comme étant un phénomène urbain qui concerne une grande partie de la Ville de Neuchâtel, et non seulement un phénomène lié au stade de la Maladière.

L'émergence du hooliganisme en Suisse est issue de trois phases, décrites notamment par Marcacci. Tout d'abord, avant les années 1960, les « *bagarres et voies de fait autour des matchs de football étaient considérées comme des violences folkloriques, plus ou moins indissociables de l'expression d'une sociabilité masculine de village ou de quartier* » (MARCACCI 2002 : 275). Ces violences ne sont pas organisées et elles ciblent surtout les arbitres ou les joueurs adverses. La seconde phase, qui débute dans les années 1960, concerne également ce type de violences inorganisées et non-préméditées. Elles sont vues comme étant un « *signe d'incivilité* » (MARCACCI 2002 : 275) et sont clairement liées au déroulement du match. Dans cette nouvelle phase, ce n'est plus lié à un processus d'expression masculine, mais plutôt une incivilité croissante des supporters et des joueurs, envers les arbitres et les autres joueurs. C'est également à cette période que des mesures répressives et préventives sont systématisées telles que des « *campagnes d'éducation sportive, [des] dispositifs de sécurité, tels que la pose de haies métalliques autour des pelouses pour empêcher les invasions de terrains* » (MARCACCI 2002 : 275). C'est lors de la troisième phase, dès la fin des années 1980, qu'une violence organisée et préméditée apparaît en Suisse, quelques années après les autres pays européens. Cette violence « *se manifeste indépendamment des circonstances des matchs ; elle est due à des groupes de supporters violents qui cherchent l'affrontement physique dans le stade ou s'adonnent à des actes de vandalisme en ville* » (MARCACCI 2002 : 275). Ce sont des violences qui ciblent les supporters adverses, les forces de sécurité et le matériel. Ce sont celles auxquelles nous faisons face en Suisse aujourd'hui, dans la grande majorité des clubs de football et de hockey sur glace de ligues professionnelles. Lorsque Marcacci souligne que ces violences sont indépendantes des circonstances des matchs, cela signifie surtout qu'elles ne se manifestent pas à cause d'une action footballistique ou d'une décision de l'arbitre, dans la majorité des cas. Elles sont donc présentes avant, pendant et après le match, cependant elles apparaissent indépendamment du déroulement-même de la rencontre. C'est pour cette raison que notre recherche ne s'inscrit pas uniquement dans le cadre spatial du stade de la Maladière lui-même, ni dans le laps de temps du match uniquement. De façon plus large, nous avons donc choisi de comprendre l'organisation de la gestion du risque lié principalement à l'accueil des supporters dans la ville de Neuchâtel.

En 1990, la Suisse a ratifié la « Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football » rédigée et adoptée par le Conseil de l'Europe en 1985. Cette convention fait suite au drame du Heysel, survenu en 1985 en Belgique, à Bruxelles, lors de la finale de Coupe d'Europe des clubs champions 1984-1985 entre le Liverpool FC et la Juventus FC. L'affrontement entre les groupes de supporters, qui a fait une quarantaine de morts et plus de six cents blessés, marque le début d'une réelle prise de conscience du phénomène du hooliganisme en Europe. Cette convention a principalement pour but de permettre une coopération policière européenne optimale et de prévenir et contrôler la violence des supporters, comme le note, notamment, Rowlands : « *It aims to get organisations and authorities to work together to ensure safety and orderly conduct at sporting events. There is also an aim to prevent and control violence and misbehaviour by spectators at football matches through the co-ordination of policies and the actions of government departments and public agencies against these problems and the possibility of setting up co-ordinating bodies to do this* » (ROWLANDS 2001<sup>3</sup> : chap. The European Convention). Depuis quelques années seulement, et plus encore dans le contexte de l'accueil du Championnat d'Europe en 2008, la Suisse s'est dotée d'un cadre législatif plus strict afin de faire face à l'augmentation croissante des problèmes de sécurité dans le sport. En effet, en 2006, l'Assemblée Fédérale adopte de nouvelles lois qu'elle inscrit dans la LMSI (« Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure »), entrées en vigueur en 2007. Les différents points légiférés sont surtout la mise en place d'un système d'information électronique pour assembler les « *données relatives aux personnes qui ont affiché un comportement violent lors de manifestations sportives organisées en Suisse ou à l'étranger* » (LMSI 2006 : Section 5a, Art. 24a, al.1). Cet article comprend les aspects préventifs et répressifs qui sont utilisés et indispensables aujourd'hui. Il permet notamment aux autorités d'infliger des interdictions de périmètres et des interdictions de se rendre dans un pays donné. L'introduction de ces mesures dans la loi n'était pourtant que temporaire car ces mesures ne sont pas constitutionnelles et sont plutôt du ressort des autorités cantonales. C'est pourquoi la Conférence des Directrices et Directeurs des Départements cantonaux de Justice et Police (la CCDJP) a élaboré un concordat intercantonal instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, entré en vigueur le premier janvier 2010, afin de conserver le cadre législatif développé quelques années auparavant (CCDJP 2009c : 1). A la fin de l'année 2011, la CCDJP a rédigé une modification de ce concordat en y introduisant de nouvelles mesures et en renforçant celles déjà préexistantes. Nous voyons donc que ces aspects préventifs et répressifs développés en 2006 restent indispensables aujourd'hui encore et demandent de plus en plus de précisions et de consolidation.

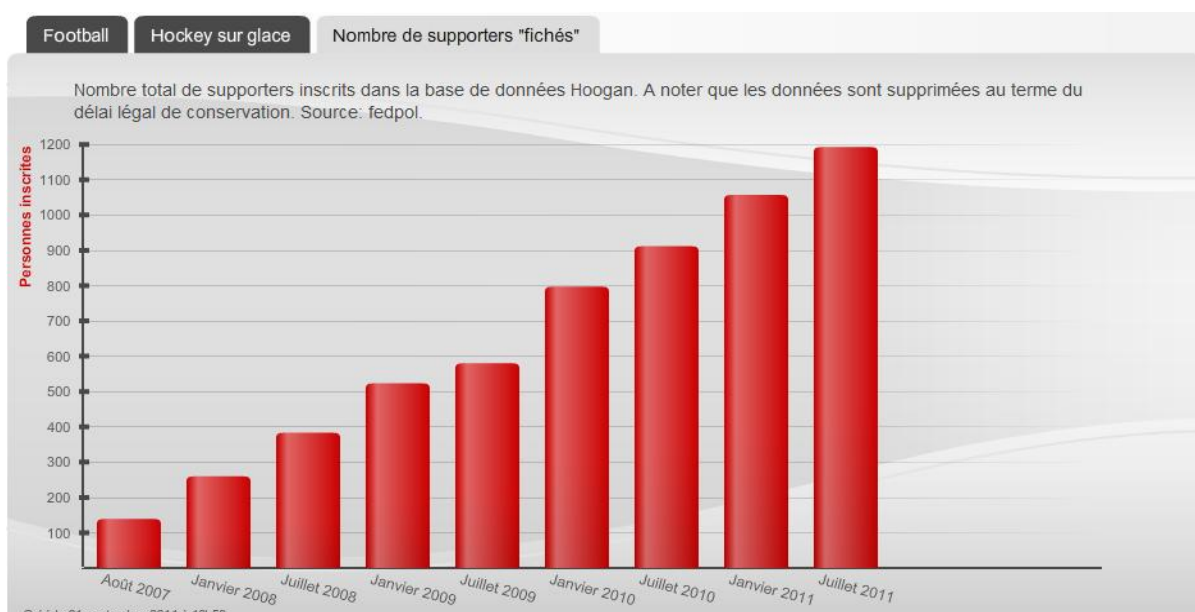
En Suisse, ces renforcements et unifications de mesures découlent de l'augmentation des problèmes sécuritaires liés à cette explosion du hooliganisme. En 2009 notamment, le Conseiller Fédéral Ueli Maurer annonçait sa volonté de prendre des mesures contre le hooliganisme. Il s'agissait surtout d'instaurer des tribunaux rapides dans les stades : « *Nous avons une loi sur les hooligans qui permet une arrestation pendant cinq jours. Maintenant, il faut faire la même chose que durant l'EURO, c'est-à-dire utiliser cette procédure de façon accélérée quand les faits sont clairs* » (Ueli Maurer, TSR 2009a : le 24 mai 2009). Une seconde mesure viserait à publier les photos des hooligans inconnus comme cela a déjà été

---

<sup>3</sup> Dans le chapitre « *The European Convention* » :

<http://people.exeter.ac.uk/watupman/undergrad/rowlands/index.htm> ; consulté le 27 octobre 2011.

fait dans le canton de Saint-Gall, et faire appel à la population afin de pouvoir les identifier. Une année plus tard, la mise en place d'une convention entre les différents partenaires principaux permet de développer plus concrètement la lutte contre le hooliganisme en Suisse. Cette convention est élaborée par la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP), en collaboration avec l'Association Suisse de Football (ASF) et la Swiss Football League (SFL). Les clubs sportifs professionnels qui ont dû la signer s'engagent notamment à « élaborer un concept de sécurité avec les autorités avant la saison, qu'on pourra adapter avant chaque match. Il s'engage notamment à prévenir la violence et le racisme et à interdire l'usage d'engins pyrotechniques » (TSR 2010 : le 23.05.2010). Une année plus tard encore, soit en août 2011, Ueli Maurer faisait une table ronde à Berne avec « les clubs, les associations faitières et des membres de la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et police pour trouver des solutions contre la violence lors de rencontres sportives. Si aucune mesure concrète n'a été décidée, Ueli Maurer s'est félicité de cette dixième table ronde, jugée constructive » (TSR 2011a : le 1<sup>er</sup> septembre 2011). Malgré qu'il n'y ait pas encore de solutions qui assurent une sécurité totale lors de rencontres sportives, elles sont en élaboration actuellement. Nous voyons particulièrement une augmentation des personnes fichées dans la base de données Hoogan, comme nous le montre le graphique ci-dessous élaboré par la TSR grâce aux données fournies par fedpol.



**Figure 1: Nombre de supporters inscrits dans Hoogan**

Source : TSR 2011 ; <http://info.tsr.ch/infographies/lehooliganismeensuisse.html> ; consulté le 20 janvier 2011

Le supportérisme violent est donc un problème de plus en plus important en Suisse et Neuchâtel n'échappe pas à l'explosion de ce phénomène. Comme nous l'avons montré dans notre chapitre d'introduction, nous voyons clairement la croissance du phénomène et des enjeux autour du hooliganisme. Neuchâtel ne fait pas exception puisque, selon le Conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer, « il y a une augmentation des cas de violence depuis le début de l'année. Le football est d'ailleurs devenu à Neuchâtel le seul problème régulier de maintien de l'ordre. Cela a des conséquences sur la sécurité (...). Rien qu'à Neuchâtel, deux policiers ne s'occupent à plein-temps chaque jour que de cela » (Jean Studer, LE MATIN 2011 : le 8 mai 2011). Ces différents extraits médiatiques reflètent le contexte de recherche constante de nouvelles solutions face aux enjeux de plus en plus importants posés par le supportérisme à risque, comme nous l'avons également vu au travers de l'exemple du derby zurichois interrompu en octobre dernier.

Nous voyons donc que nous nous trouvons aujourd'hui dans le développement constant et nécessaire de nouveaux outils pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives, malgré que le phénomène ne soit pas récent. Il semble alors primordial non seulement de comprendre de quelle manière est géré ce phénomène dans un lieu spécifique, mais également de saisir la circulation de ces pratiques et solutions. En effet, après avoir défini le système de gestion du risque lié au hooliganisme qui est mis en place, il s'agit principalement de voir dans quelle mesure on peut standardiser des solutions et dans quelle mesure il existe des spécificités locales. Nous pourrions également chercher à souligner les circulations de « bonnes pratiques » ou de modèles élaborés dans d'autres pays ou cantons. Ce sont les principaux buts du présent travail qui concernent le cas de la Suisse et qui n'ont pratiquement pas été abordés par d'autres études.

Depuis les années 1980, la plupart des pays européens ont vu émerger une littérature florissante autour de l'explosion du hooliganisme, ou de la sociologie et psychologie de groupes « ultras ». Comme nous le verrons dans cette première partie consacrée à la problématique générale, les principales recherches les plus complètes étudiant la gestion des risques liés au hooliganisme, telle que celle que nous cherchons à identifier ici, sont britanniques notamment celles réalisées par Frosdick et Marsh, co-auteurs de l'ouvrage *Football Hooliganism* (2005), dans lequel une large partie est consacrée à expliciter ces stratégies. Ils discutent notamment et principalement des divers points qui nous intéresseront également ici, à savoir les collaborations d'acteurs – policiers, spotters, sécurité privée – ainsi que les différentes échelles, les objets utilisés ainsi que l'importance de l'espace et des spécificités locales. Les Pays-Bas, précurseurs d'une stratégie dite de « *friendly but firm* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 179), ont vu certains articles et ouvrages aborder ces questions, mettant en avant et expliquant principalement leurs nouvelles stratégies. Tsoukala, quant à elle, étudie les différentes politiques sécuritaires dans le monde du sport sous la loupe du processus d'européanisation croissante. En effet, selon elle et comme nous le verrons également dans notre partie théorique ci-dessous, « *situées initialement au seul niveau national, ces stratégies d'action ont subi l'impact du processus d'européanisation, auquel s'est ajoutée l'influence exercée en la matière par les instances sportives européennes* » (TSOUKALA 2003 : 83). Il s'agit surtout d'études visant à décrire le travail sécuritaire d'un championnat international dans ces moindres détails et de le comparer à une « bonne manière de faire » établie au préalable. Avec ces différentes lectures, nous pouvons alors nous demander quels sont les points communs et les différences entre ces exemples et une petite ville suisse qui connaît le même phénomène, mais à une échelle très différente des cités britanniques ou des *mega-events*. Dans cette étude, il s'agira tout d'abord de voir ce que la théorie nous apporte comme éléments pour chacun des points qui nous intéressent. Ensuite, nous cherchons surtout à comprendre quelles stratégies ont été élaborées dans un lieu spécifique, à savoir la Suisse et plus particulièrement la ville de Neuchâtel, et d'où ces stratégies viennent ainsi que la manière dont elles circulent. De cette façon, nous pourrions voir comment on applique un modèle international ou national à un lieu spécifique dans un contexte particulier, ainsi que le rôle que peuvent jouer les spécificités locales dans l'application de ces modèles.

Grâce à ce contexte thématique exposé ici, nous pouvons maintenant discuter des différents axes de recherche que nous avons déterminés et retenus pour notre étude.

## **CINQ AXES DE RECHERCHE**

Avant d'entamer la théorie qui encadre les différents thèmes de cette étude, nous abordons et explicitons ici les cinq axes principaux qui nous accompagneront tout au long de cette recherche. Nous les aborderons de façon plus particulière et scientifique dans notre partie suivante qui concerne le cadre théorique de ce travail. Nous avons distingué ces logiques qui nous paraissaient capitales pour comprendre l'organisation mise en place autour de la lutte contre le hooliganisme. Pourtant elles ne sont pas complètement indépendantes, mais plutôt complémentaires. La structure suivante nous accompagnera également tout au long de ce travail et permet de rendre les informations plus visibles, notamment au niveau des résultats. Nous avons donc choisi de commencer par les logiques scalaires, ainsi nous aurons une bonne vision des différentes imbrications d'échelles, ce qui rendra la suite des explications plus claires, sans devoir revenir à chaque fois sur des éclaircissements quant aux différentes instances présentes à divers niveaux. Ensuite, nous discuterons des logiques temporelles et de leur importance dans la lutte contre les violences dans le sport, en particulier la notion de prévention. Puis, ce sont les logiques spatiales qui nous intéresseront. Nous montrerons, plus spécifiquement, le rôle de l'espace pour la gestion des risques liés au hooliganisme ainsi que l'inverse. Nous aborderons notre quatrième logique qui concerne les instruments utilisés et développés dans le cadre de cette gestion. Finalement, nous nous pencherons plus particulièrement sur les acteurs concernés et leurs collaborations dans ce contexte.

### **Les logiques scalaires**

Nous nous intéressons, tout d'abord, aux différentes échelles qui jouent un rôle dans cette organisation relative à l'accueil de supporters dans la ville de Neuchâtel. Il s'agit, plus particulièrement, de saisir les différentes imbrications de plusieurs échelles qui pourraient agir comme des modèles dans la construction de la gestion du hooliganisme dans un lieu précis tel que Neuchâtel. Nous voulons relever les spécificités locales et la façon d'appliquer un modèle élaboré dans un autre contexte, tant au niveau national, qu'europpéen. Il s'agit principalement de relever les différentes imbrications d'échelles qui jouent un rôle dans la circulation de pratiques et de savoirs dans le domaine de la lutte contre le hooliganisme. Pour chacun des éléments constituant l'organisation de la gestion du risque lié au hooliganisme, nous cherchons donc à visualiser la circulation de ces pratiques, solutions et connaissances. Nous approfondissons la justification d'une telle approche et vision dans la partie théorique ci-dessous.

### **Les logiques temporelles**

Nous allons également nous pencher sur les différentes logiques temporelles présentes dans l'organisation de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Il s'agit, ici, d'identifier les différentes étapes du processus de préparation et de bouclage de chaque rencontre de football ainsi que de souligner les stratégies préventives exécutées en amont pour des résultats sur le long terme et qui sont présentes dans cette organisation. Cette temporalité apparaît comme essentielle à la compréhension du dispositif mis en place pour lutter contre le hooliganisme, comme nous l'ont confirmé les spotters neuchâtelois, lors de notre entretien exploratoire :

*Un match de football comme celui de Lucerne commence dix à quinze jours avant l'évènement. Par des premiers contacts avec les collègues lucernois, mais surtout avec le chef d'engagement qui demande déjà pleins de choses. (Spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011).*

Nous voyons qu'il est important d'analyser plus précisément les différentes phases présentes dans l'organisation autour de la gestion des risques liés au hooliganisme. Il s'agira également de chercher la présence d'autres moyens de prévention, que ce soit par des acteurs spécifiques ou par des campagnes de sensibilisation. La prévention des risques de violence est, selon nous, une logique temporelle capitale lorsque nous voulons comprendre l'organisation d'une lutte contre le hooliganisme.

### **Les logiques spatiales**

Les logiques spatiales sont, elles aussi, primordiales dans cette problématique de gestion du risque lié au hooliganisme et elles seront présentes dans la majorité des thématiques abordées. En effet, l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme est un processus qui est situé et qui doit prendre en compte un espace bien précis – souvent défini comme étant entre la gare CFF de Neuchâtel et le stade de la Maladière dans notre cas – ainsi que les flux qui y évoluent. Il est donc indispensable de prendre en compte l'importance et le rôle de certains lieux-clés pour cette organisation complexe. Comme l'atteste notamment l'article déjà mentionné plus haut, « *dans cette ambiance de guerre urbaine, les supporters sortent des sentiers balisés et bloquent l'entrée des urgences de l'Hôpital de Pourtalès, situé à côté du stade* » (LE MATIN 2011). Nous voyons principalement ces logiques spatiales comme une « *dynamique spatiale des risques* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 161). Aborder cette dynamique spatiale nous permettra, d'un côté, d'esquisser une grille de lecture théorique sur la spatialité des risques et, bien entendu, leur gestion et, d'un autre côté, de saisir les influences réciproques entre le système de vidéosurveillance utilisé lors de manifestations sportives et la territorialité. Ces différents éléments nous permettront ainsi non seulement de relier la gestion des risques et la vidéosurveillance aux logiques spatiales, mais également de comprendre de quelle manière les logiques spatiales se déclinent lorsqu'il s'agit d'accueillir une population dite « à risque » dans une ville, le temps d'une rencontre sportive.

### **Les logiques instrumentales**

Les objets technologiques, administratifs et judiciaires sont également indispensables à la compréhension d'une organisation complexe de différents types d'acteurs, à certains moments-clés, pour la gestion relative à l'accueil de supporters dans une ville. Nous cherchons surtout à pointer les objets utilisés ou conçus qui participent à l'élaboration de ce processus. Des instruments qui servent à optimiser les interactions entre acteurs, à visualiser les logiques spatiales qui entrent en jeu dans la lutte contre le hooliganisme, à connecter différentes échelles qui permettent une circulation des pratiques et des connaissances, ou encore plus généralement au combat contre la croissance du hooliganisme. En effet, comme l'expriment notamment nos interlocuteurs :

*C'est la Confédération qui a fait une cellule officielle Hoogan dans le cadre des Renseignements (...). Avec Hoogan, on peut rechercher les événements, rechercher les gens qui ont fait l'objet d'une interdiction. Et là on voit en rouge, interdiction de stade, interdiction de ci, de ça, et on peut sortir, aussi tous ces éléments-là. Et c'est là aussi qu'on fait le rapport de match. (Spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011).*

Les objets apparaissent donc comme indispensables à la gestion du risque lié au hooliganisme. Dans le cadre de cette partie introductive, nous n'avons pris note que de cette base de données Hoogan, mais cela nous montre l'importance des objets qui jouent un rôle essentiel dans l'organisation que nous cherchons à comprendre. Après avoir listé les différents objets et leur utilisation dans la gestion du risque lié au hooliganisme, nous pourrions nous

pencher plus particulièrement sur l'utilisation d'un système de vidéosurveillance. L'étude approfondie de ce système est nécessaire puisque, dans les différents règlements footballistiques suisses et internationaux, il est obligatoire qu'un stade de Super League et d'UEFA soit équipé d'une vidéosurveillance adaptée. Il s'agira, notamment, de comprendre les différentes « *modalités de surveillance par les caméras* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 162) dans notre cadre théorique afin de saisir, en guise de résultats, les pratiques autour de ce système de vidéosurveillance qui peuvent émerger dans le cadre de la gestion du risque lié à l'accueil de supporters dans une ville.

### **Les logiques de collaborations**

Dans un dispositif tel que celui mis en place pour lutter contre les débordements lors de rencontres sportives, de nombreux acteurs, appartenant à des instances et sphères différentes, doivent interagir, échanger des informations ainsi que prendre des décisions sur les stratégies ou les instruments à développer. Il est alors important, pour notre recherche, d'identifier les acteurs les plus importants qui jouent un rôle dans la mise en place d'un tel dispositif, ainsi que de souligner les différentes collaborations qui sont utilisées pour constituer une organisation optimale. Afin d'en avoir une vision la plus exhaustive possible, nous déclinons ces logiques de collaborations en trois parties : les collaborations publiques/publiques, entre les différents acteurs appartenant au domaine public ; les collaborations qui concernent des acteurs issus uniquement des secteurs privés ; et, finalement, les collaborations publiques/privées qui sont composées de toutes les interactions et échanges entre les acteurs des deux domaines. Ces dernières sont les plus importantes puisqu'elles sont nécessaires entre les autorités policières et les différentes instances et acteurs privés, qu'il s'agisse des fédérations sportives ou tout simplement des clubs. Nous nous penchons particulièrement sur ce type de collaborations car les protagonistes de la lutte contre la violence dans le sport venant des deux domaines aux logiques et enjeux différents, nous trouvons particulièrement intéressant de comprendre la façon dont les interactions peuvent se dérouler, s'il existe des relations de pouvoir ou des limites à cette coopération. Nous voyons également cette nécessité d'aborder ces interactions publiques/privées grâce à notre entretien exploratoire, mené avec deux spotters, inspecteurs de la cellule hooliganisme. En effet, en discutant du devis qu'ils doivent présenter avant chaque rencontre, ils relèvent que :

*En même temps qu'on présente ce devis, le chef d'engagement fait signer au chargé de sécurité du Xamax ce qu'on appelle une demande d'intervention de la police datée au jour du match. Ce qui nous permet, en analyse avec lui, au moment du match, de pouvoir intervenir dans le match, dans la Maladière, puisque ce n'est pas notre lieu. La Maladière est un lieu privé, remis par le Service des Sports quatre heures avant le match, remis officiellement à Neuchâtel Xamax qui est à ce moment-là locataire jusque trois heures après le match. Mais pour pouvoir pénétrer chez les gens, il faut une autorisation. (Spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011).*

Nous voyons alors la nécessité de cerner la toile tissée par les différentes collaborations existantes entre des acteurs publics et privés dans la gestion du hooliganisme à Neuchâtel. En effet, comme nous le montre cet extrait d'entretien, il ne s'agit pas uniquement d'interactions sécuritaires, mais également administratives et réglementées.

Ces différents éclaircissements contextuels et scientifiques abordés dans cette partie introductive ainsi que des explications plus précises sur les différents axes de recherche nous permettent ainsi de développer le questionnement autour duquel s'articulera cette étude.

## QUESTIONS DE RECHERCHE

Notre question de départ se formule de la manière suivante :

**Comment s'organise la gestion des risques liés au hooliganisme dans la ville de Neuchâtel par rapport aux circulations de pratiques et stratégies à différentes échelles ?**

L'élément le plus important dans cette question de départ est de comprendre l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme, de la façon la plus complète possible. Afin de compléter cette compréhension, nous cherchons également à saisir la manière dont cette organisation a été mise en place dans un lieu précis, à savoir la ville de Neuchâtel. Les différentes logiques seront donc mises en parallèle avec des pratiques et stratégies élaborées dans d'autres espaces, à d'autres échelles. Nous précisons donc cette question plutôt large avec des sous-questions plus détaillées.

Les sous-questions suivantes reprennent les cinq axes constituant l'organisation de la gestion du risque autour de l'accueil de supporters, que nous avons préalablement détaillés ci-dessus, selon la même structure :

1. Quelles sont les différentes échelles qui entrent en jeu dans cette organisation et quelle échelle est importante pour quel acteur ?
2. Quelle est la place de la temporalité dans cette organisation ?
3. Quelles sont les logiques spatiales qui jouent un rôle dans cette organisation ?
4. Quels sont les instruments utilisés et développés dans le cadre de cette organisation ?
5. Comment s'organise la collaboration entre les acteurs de ce dispositif et, plus particulièrement, entre des acteurs publics et des acteurs privés ?

Grâce à l'exposition de notre questionnement, nous pouvons maintenant présenter le cadre théorique qui entoure notre étude. Cela nous permettra, ainsi, d'ancrer théoriquement nos questions de recherche.

## Deuxième Partie

---

# **CADRE THÉORIQUE**

## INTRODUCTION AU CADRE THEORIQUE

Nous commençons cette partie théorique par une introduction au sujet des différentes notions et définitions autour de la gestion du risque, et, ensuite, plus particulièrement du risque lié au hooliganisme. Notre cadre théorique est constitué de nos cinq axes de recherche constitués en différents chapitres dont la structure est pareille que la liste de nos axes de recherche exposée plus haut. Le premier chapitre concerne les échelles qui jouent un rôle dans la gestion du risque. Le second, quant à lui, cherche à théoriser les questions de temporalité alors que le troisième relève les différentes logiques spatiales à l'œuvre dans l'organisation de la gestion du risque lié au hooliganisme. Ensuite, la quatrième section propose de s'attarder sur les instruments utilisés et développés pour la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Et, finalement, la cinquième et dernière partie aborde les logiques de collaborations et, de manière plus spécifique, la théorisation des collaborations publiques/privées. Cette partie capitale du présent travail nous permettra ainsi d'ancrer théoriquement nos questions et axes de recherche afin de nous permettre une analyse optimale de nos résultats. En effet, chacune de ces sections nous permettra d'exposer le cadre théorique qui nous sera nécessaire pour analyser nos résultats et, ainsi, répondre à notre questionnement de départ.

Nous confrontons, dans cette partie introductive, plusieurs définitions et visions du risque en général ainsi que sa gestion plus en particulier.

C'est au cours des années 1990 qu'apparaît une littérature florissante utilisant le terme « risque ». Cette croissance est indicative de l'expansion de l'industrie du risque qui devient alors source de plusieurs principes pour l'organisation et la gestion en général (POWER 2007 : 2). Le *UK Royal Society* définit, en 1992 déjà, le risque comme étant « *the chance, in quantitative terms, of a defined hazard occurring* » (POWER 2007 : 13). Quinze ans plus tard, Burton-Jeangros, Grosse et November cherchent à aller plus loin en relevant que « *on est passé d'une simple probabilité objective – où le risque est une mesure quantitative permettant d'établir une gestion rationnelle des conséquences négatives – à une situation sociale mettant en jeu des intérêts contradictoires et générant des mécanismes complexes de décision* » (BURTON-JEANGROS, GROSSE et NOVEMBER 2007 : 10). Power discute d'une distinction qui peut être faite entre les termes « risques » et « incertitudes ». Il définit cette distinction de la manière suivante : « *When uncertainty is organized it becomes a « risk » to be managed* » (POWER 2007 : 6). En d'autres mots, derrière le concept de risque, il existe un certain nombre d'attentes en termes de gestion et de responsabilité des acteurs.

Ce sont Frosdick et Marsh qui nous permettent de lier plus étroitement la gestion du risque au hooliganisme. En effet, selon ces auteurs, « *control of violence has also become a subset of more general risk and safety management, within which disorder is just one of the risks to be dealt with. This is particularly so in the UK where there has been a post-Hillsborough paradigm shift from the management of public order to the management of public safety ; from « protection from the crowd » to « protection of the crowd ».* There is a balance to be maintained between public safety and public order so sometimes the club safety officer will choose to live with minor disorder in order not to compromise public safety » (2005 : 180). En effet, au Royaume-Uni, c'est surtout après le drame de Hillsborough, que plusieurs rapports et règlements sont prévus afin d'améliorer la sécurité dans les stades. Cette tragédie a fait presque cent victimes opprimées par plusieurs milliers de supporters les poussant contre le grillage mis en place pour lutter contre des risques de hooliganisme. Ce paradigme post-

Hillsborough, en 1991 déjà, a surtout vu émerger cette nécessité de maintenir un équilibre entre l'ordre et la sécurité du public (FROSDICK and MARSH 2005 : 180). Grâce à ces différents arguments, nous saisissons l'exigence d'aborder cette organisation autour de la lutte contre le hooliganisme sous l'angle de la gestion du risque. En effet, avant d'aborder certains points plus particuliers de la gestion du risque, nous pouvons comprendre son lien fondamental avec la lutte contre le supportérisme violent en reprenant une conclusion brève de Frostdick et Marsh : « *So the control of football hooliganism is only part of a more complex risk management picture* » (2005 : 182).

Nous avons ainsi relevé les différentes notions autour de la gestion du risque. Les études menées par les auteurs britanniques Frostdick et Marsh nous permettent, notamment, d'avoir une grille de lecture pour distinguer les différentes pratiques d'acteurs et instruments faisant partie de cette organisation de la gestion du risque et que nous discutons de façon théorique ci-dessous. Ces divers éclaircissements préalables nous permettent maintenant d'aborder le cadre théorique entourant chacun de nos thèmes et questions de recherche.

## LOGIQUES SCALAIRES

Il s'agit, à présent, de discuter des échelles dans l'organisation de la gestion du risque, notamment en lien avec le hooliganisme puisqu'une partie de notre questionnement s'interroge sur les différents niveaux qui peuvent être relevés dans cette organisation ainsi que la circulation de modèles, « bonnes pratiques » et stratégies entre différents pays. Nous commençons par discuter de façon générale de certaines circulations des pratiques, de processus de standardisation et d'imitation qui peuvent transcender les frontières nationales. Ensuite, nous abordons la multiplicité des échelles qui peut apparaître dans une organisation telle que celle qui nous intéresse dans cette recherche.

Le transfert de connaissances, de « bonnes pratiques » et la circulation de modèles sont nécessaires dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport puisque, comme l'atteste Spaaij, « *the good practices discussed in this paper may help to promote a more profound understanding of possible strategies for the prevention of football hooliganism. To advance such an understanding, the transnational exchange and dissemination of local knowledge and practices are required* » (SPAAIJ 2005 : 8). Cette circulation et dissémination de modèles et de « bonnes pratiques » jouent donc un rôle prépondérant dans les dispositifs mis en place aujourd'hui dans divers lieux. Il est donc indispensable de les aborder dans ce présent travail. Selon Spaaij, la coopération internationale se trouve renforcée grâce à l'Union européenne et aux compétitions internationales de football (SPAAIJ 2005 : 4). Dans ce cadre-là, « *the British, Dutch, German and Belgian experiences can function as role models for other European countries* » (SPAAIJ 2005 : 4). Il est important de mentionner ici que, dans la gestion des risques liés au hooliganisme, deux aspects distincts sont à relever. Tsoukala, notamment, nous explique que nous avons, d'un côté, les politiques législatives qui tendent, plus ou moins, à s'unifier ou, en tout cas, à se ressembler et, de l'autre côté, la gestion plus policière du problème qui est mise en place à des niveaux locaux, de manière plutôt individuelle. En effet, tel que Tsoukala le souligne, « *la perception du hooliganisme comme un problème d'ordre public ordinaire (...) a également influencé l'évolution de la gestion policière du phénomène. Mais, contrairement aux politiques législatives, qui paraissent essentiellement déterminées par la philosophie du modèle de contrôle social dominant à un moment donné, les mesures de contrôle du hooliganisme semblent être, en outre, marquées par leur inscription dans le registre territorial* » (TSOUKALA 2010 : 45). Il est donc intéressant de constater cette distinction et les différences qu'elle suscite en matière de circulation et d'imitation.

Klauser, quant à lui, relève une circulation des pratiques en matière de sécurisation de *mega-events*. Il souligne notamment que « *in recent years, the various forms, effects and problems of tran-scalar collaboration in security governance have been acknowledged both from a general perspective (...) and from the viewpoint of mega-event securitization more specifically (...). These studies have provided insights into the normative weight of best practices provided by security professionals moving from country to country, and from event to event (...). They have shown local stakeholders to be increasingly exposed to globalized networks of expertise that are helping to reproduce previously tested collaborations and templates in security matters* » (KLAUSER 2011 : 120). Klauser relève donc l'émergence de réseaux globalisés qui jouent surtout le rôle d'expertise pour les différents acteurs participant à l'organisation de la gestion du risque lors d'un événement tel que l'accueil de supporters. Nous remarquons alors que des mécanismes de standardisation, d'imitation, entrent en jeu et circulent de plus en plus rapidement et de plus en plus loin. Pour Jennings et Lodge, depuis les années 1980, on

constate l'émergence d'une « *consultocratie* » de la gestion des risques qui contribuerait à faire circuler les outils de gestion des risques à travers les frontières internationales, et également à travers des manifestations sportives (JENNINGS et LODGE 2009 : 4).

Cette circulation de modèles nous semble plutôt importante, puisque, comme le notent par ailleurs Frosdick et Marsh : « *The Bassam Report noted the success of the « friendly but firm » approach, encouraged its more widespread adoption in tournament preparations, and recommended that further research should be done on its potential usefulness (Home Office 2001 : 25-6). Subsequently, the British authorities were able to point the Dutch experience to persuade the Japanese and Koreans to soften their own policing style for the 2002 World Cup. Most recently, the Portuguese police successfully adopted the « friendly but firm » approach for the 2004 European Championships* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 179). Nous voyons donc qu'une stratégie telle que le « *friendly but firm* » néerlandais, approche très proactive et préventive, s'est déplacée au Royaume-Uni tout d'abord. Les Britanniques étant consultés par les Japonais et les Coréens dans le cadre de l'organisation d'une compétition internationale, ils leur transmettent cette façon de procéder. Celle-ci s'est étendue à toute l'Europe très rapidement puisque la Belgique et le Portugal ont notamment utilisé la tactique néerlandaise qui consiste avant tout à maintenir la sécurité publique dans un travail de gestion du risque (FROSDICK and MARSH 2005 : 154).

Ces circulations d'exemples ne suffisent pas à comprendre l'organisation qui a émergé dans le cas de Neuchâtel. En effet, après avoir compris d'où les acteurs neuchâtelois détiennent une partie de leur manière de procéder, il est intéressant de voir la façon dont ces modèles peuvent être appliqués à un cas précis. Les spécificités locales jouent un rôle déterminant, comme le relèvent notamment Frosdick et Marsh : « *While the use of en masse containment alongside covert detective operations has been the basic pattern of policing football hooliganism, police tactics can vary considerably at individual football grounds, as indeed they do on other matters. Such tactics can depend on various factors including the prospective size of the crowd, the relative profile of the particular match, the reputation of the supporters involved and the priorities of the local force involved (Home Affairs Committee 1991 ; Middleham 1993)* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 158). Nous voyons donc clairement qu'il ne faut pas négliger les spécificités locales lorsque l'on veut étudier la gestion du risque lié à l'accueil de supporters. Malgré que des modèles, qu'ils soient axés sur la prévention ou sur la répression, circulent et sont adoptés, les particularités de chaque lieu doivent être relevées et semblent changer la façon de faire.

Tsoukala (2003 : 83) distingue trois niveaux différents de prises de décisions – national, communautaire et européen – ainsi que des acteurs appartenant à trois sphères différentes – politique, du monde de la gestion de la sécurité et du milieu sportif. Cependant, « *cette distinction devrait être relativisée par le fait que, malgré leur autonomie institutionnelle, ces trois niveaux de prise de décision partagent de plus en plus la même perception du phénomène et, par conséquent, des réponses à y donner en raison du renforcement de la coopération policière internationale et du multipositionnement de certains acteurs dans les principaux centres de prise de décisions* » (TSOUKALA 2003 : 83). Ce serait donc surtout à travers un processus d'européanisation que nous pouvons voir circuler ces modèles d'organisation dans la gestion du risque lié au hooliganisme. En effet, Tsoukala constate également que les différentes stratégies d'action nationales sont fortement influencées, et de manière croissante, par le processus d'européanisation non seulement au niveau politique, mais également dans les principales instances sportives européennes (TSOUKALA 2003 : 83).

Nous pouvons cependant aller plus loin que le développement de Tsoukala puisque nous abordons également le niveau local, la ville de Neuchâtel. Boyle et Haggerty soulignent aussi l'importance des échelles en reprenant, notamment, les thèses de Graham : « *Conceptions of security have consequently become increasingly sub-national, regional, and urban in scale (Graham 2004<sup>4</sup>)* » (BOYLE and HAGGERTY 2009 : 258). Nous pouvons donc relever l'existence d'un autre niveau de prises de décisions qui concerne le local, l'accueil des supporters pour un match de football étant un phénomène urbain local en premier lieu, ce qui nous permet de relever une vision à une échelle plus générale. Nous voyons alors émerger l'importance d'une analyse au niveau urbain local afin de comprendre les spécificités locales qui peuvent exister, les différentes visions des acteurs impliqués afin de saisir les divers niveaux d'acteurs qui sont présents dans ce processus d'accueil de supporters, ainsi qu'une vision à une échelle plus générale, telle qu'europpéenne notamment, afin de voir les imbrications et échanges entre différents niveaux. Ces trois directions resteront présentes tout au long de la recherche afin de saisir au mieux l'existence de plusieurs échelles de décisions et d'actions, ainsi que les imbrications et échanges présents.

Nous voyons donc émerger une tendance importante à standardiser des pratiques et des solutions dans les institutions sportives européennes et les bureaux – publics et privés – de gestion de la sécurité. Cela, pour Tsoukala du moins, en raison de l'europpéanisation principalement. Dans cette partie théorique, Tsoukala nous montre donc la nécessité d'une coopération policière internationale et que, malgré qu'il existe différents niveaux de décision et d'acteurs, nous entrons dans un processus de standardisation croissante. Spaaij relève l'importance de la circulation de « bonnes pratiques » pour le développement de la lutte contre les violences dans le sport et souligne notamment l'importance de certains pays faisant figures de modèles, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Klauser va dans le même sens en relevant la circulation des pratiques d'événements en événements et de pays en pays, principalement grâce à des études analysant les systèmes sécuritaires. Frosdick et Marsh, quant à eux, soulignent également la nécessité d'étudier cette circulation de modèles et donnent l'exemple de la stratégie du « *friendly but firm* » néerlandaise qui a voyagé et a été échangée dans différents pays.

Nous avons donc vu l'importance d'étudier les échelles dans la gestion des risques liés au hooliganisme puisque le niveau local ne peut pas être compris sans changer de niveau d'analyse. Grâce à cette grille théorique élaborée ici, nous pourrions tenter de saisir l'imbrication de différentes échelles pour certains objectifs bien précis. Cela nous permettra de répondre à une partie de notre questionnement de départ qui concernait justement ces logiques d'échelles présentes dans le cadre de l'organisation autour de la lutte contre les violences dans le sport.

---

<sup>4</sup> **Graham, S.** editor 2004 : *Cities, War and Terrorism: Towards and Urban Geopolitics*. London : Blackwell.

## LOGIQUES TEMPORELLES

Dans la lutte contre le hooliganisme, la temporalité de son organisation est une logique à prendre en considération. Cette notion apparaît clairement dans les définitions-mêmes des risques, comme le constate également November, Klauser et Ruegg, « *en théorie en effet, le risque peut être défini comme quelque chose de potentiel, qui ne s'est pas encore produit, mais dont on pressent qu'il se transformera en événement néfaste pour les individus ou pour une collectivité dans un ou des espaces donnés* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 153). Qu'il s'agisse tout simplement de comprendre les différentes étapes du processus de gestion des risques ou, plus spécifiquement, de réaliser de véritables actions en amont afin d'enrayer le phénomène selon des méthodes préventives dont les résultats sont à analyser sur le long terme, les logiques temporelles sont un thème essentiel pour cette étude. Pour cette partie, nous allons surtout tenter de théoriser le principe de prévention, principal élément qui constitue la notion de temporalité dans la gestion des risques, en particuliers ceux liés au hooliganisme.

La gestion des risques, et plus spécifiquement celle qui concerne une manifestation sportive, est un processus de plusieurs étapes. Cette étendue temporelle de la préparation rythmée par des rencontres entre plusieurs acteurs nous semble importante et intéressante à analyser afin de mieux saisir la façon dont est organisée cette gestion du risque lié à l'accueil de supporters. Pour Diaz et Rossi, elle est principalement orchestrée par les réunions entre divers protagonistes, avant l'évènement. En effet, « *ces rencontres se déroulent plusieurs fois en amont, pendant une période de préparation plus ou moins longue suivant l'ampleur de la manifestation (...). Pendant l'évènement, les différentes institutions se réunissent, le plus souvent très régulièrement, pour effectuer des bilans sur ce qui s'est passé et procède à des réajustements selon les besoins* » (DIAZ et ROSSI 2007 : 159-160). Ce processus de préparation – ainsi que le bouclage définitif du dossier relatif à l'une de ces manifestations – nous paraît être le premier élément important qu'il faut relever et analyser dans ces logiques temporelles.

Nous pouvons aborder cette phase de travail qui se situe en amont de la manifestation grâce à Foucault, notamment, qui cherche à faire l'analyse des mécanismes de pouvoir, « *de savoir par où ça passe, comment ça se passe, entre qui et qui, entre quel point et quel point, selon quels procédés et avec quels effets* » (FOUCAULT 2004 : 3). De manière plutôt générale pour commencer, Foucault avance que les mécanismes relevant de la discipline ont pour but premier d'atteindre l'ordre. C'est une manière de faire et de penser qui cherche à ne rien laisser passer, à tout réglementer – ce qui est permis et ce qui est interdit (FOUCAULT 2004 : 47) – et qui développe les punitions propres à chaque acte défini comme illégal. Les dispositifs de sécurité, au contraire, sont constitués principalement d'instruments utilisés en amont, lorsque l'évènement à éviter ne s'est pas encore produit et ne se produira ainsi peut-être pas (FOUCAULT 2004 : 47). En effet, Foucault explique que « *dans le dispositif sécuritaire (...), c'est de ne prendre ni le point de vue de ce qui est empêché ni le point de vue de ce qui est obligatoire, mais de prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas* » (2004 : 48). Ces mécanismes disciplinaires et sécuritaires coexistent et sont souvent même reliés. Nous comprenons le dispositif de sécurité comme faisant partie d'une manière de prévenir un danger. En effet, la sécurité « *va essayer de travailler dans la réalité, en faisant jouer, grâce à et à travers toute une série d'analyses et de dispositions spécifiques, les éléments de la réalité les uns par rapport aux autres* » (FOUCAULT 2004 : 49). Cette phase d'analyse décrite ici par

Foucault correspond approximativement au travail effectué lors de la préparation des matchs à risque par les spotters et les autres acteurs de la lutte contre les violences dans le sport. Grâce à ces différents dispositifs, Foucault nous apporte un point de vue intéressant qui nous donne la possibilité de mettre en perspective différentes manières de gérer le risque lié au hooliganisme puisque la sécurité permet d'agir en amont de l'évènement, de le pré-gérer et de le préparer. Nous pouvons donc apparenter, d'une certaine manière, les dispositifs de sécurité au processus de prévention, même si le lien n'est pas si clair et précis.

Un autre aspect temporel distinct, mais complémentaire à cette phase de préparation, concerne plus particulièrement la prévention mise en place pour lutter contre les violences, notamment lors de manifestations sportives. November nous apporte une vision intéressante de cette temporalité lorsqu'elle discute de la nouvelle tendance de gestion des risques qui ne correspond plus seulement à la prévention du risque, mais également au principe de précaution et à celui de prévoyance, termes décrits par Ewald cité par November : « *La prévoyance est liée à la notion de sort, de chance et de malchance, d'aléa (...) sans l'idée d'une maîtrise possible de l'évènement (...). La prévention est une conduite rationnelle face à un mal que la science peut objectiver et mesurer (...). La précaution, que l'on voit aujourd'hui émerger, vise une autre nature de l'incertitude : l'incertitude des savoirs scientifiques eux-mêmes* » (NOVEMBER 2002 : 5-6). Une volonté de gérer le risque entre donc plutôt dans la notion de prévention du risque. Cependant le principe de précaution « *implique la mise en œuvre de politiques d'incitation à des comportements plus "responsables" et des actions menées en amont du risque* » (NOVEMBER 2002 : 2-3). Il semble donc intéressant de confronter le principe de prévention habituelle à l'émergence de cette nouvelle tendance en matière de précaution, particulièrement en matière de gestion du risque lié au hooliganisme. En effet, cette organisation spécifique demande une certaine organisation en amont. C'est pourquoi nous trouvons intéressant et pertinent de nous pencher sur ces aspects de temporalité dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Nous gardons donc cette distinction pour cette étude liée à l'accueil de supporters, il peut être pertinent de relever l'existence ou l'absence du glissement vers cette nouvelle tendance.

Tout au long de ce travail, nous mettrons un accent particulier sur un acteur du domaine public et propre à la lutte contre le hooliganisme, le spotter. Le rôle des spotters, qui sont peu connus alors qu'ils sont présents dans la plupart des pays européens, est notamment expliqué par Comeron, cité par Fincoeur et Lemaître, auteurs belges : « *Ces policiers en civil accompagnent le side durant les matches de compétition. Ils créent une interaction personnalisée. Ils sont connus par l'ensemble du groupe et connaissent individuellement chaque membre du noyau dur, la richesse du contact étant facilitée par leurs affinités avec le domaine footballistique. Ils assurent une mission de renseignements et n'interviennent jamais dans les actions de répression directe* » (FINCOEUR et LEMAITRE 2008 : 3). Les spotters sont également utilisés au Royaume-Uni depuis une dizaine d'années déjà. Frosdick et Marsh nous en donnent également une définition qui nous permet de compléter cette discussion : « *The « spotter » system was also in operation at each venue. This is a system which is used throughout the season in the English Premier and Football Leagues, where a police liaison officer is attached to a particular club and has the responsibility of identifying and monitoring hooligans, usually travelling to away games and assisting the local force with the detection of hooligans* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 163).

Selon Tsoukala (2010 : 118), cette notion de temporalité dans la gestion des risques liés au hooliganisme est également importante puisqu'elle discute des politiques préventives à long

terme dans son ouvrage « Hooliganisme en Europe : Sécurité et libertés publiques ». La prévention sur le long terme qui retient toute son attention est le concept du « *Fan Projekt* », élaboré en Allemagne au début des années 1980 et repris notamment aux Pays-Bas et en Belgique. Ce sont des travailleurs sociaux qui collaborent activement avec tous les acteurs – les supporters, les forces de l'ordre ainsi que les agents de sécurité privés. Tsoukala distingue deux rôles principaux de ces travailleurs sociaux puisqu'ils interviennent « *aussi bien le jour des matches que dans le reste de la semaine. Dans le premier cas, ils assurent un rôle de médiateur entre les supporters et les agents de sécurité publics ou privés en vue d'apaiser les tensions et établir un canal de communication entre les jeunes et les agents de contrôle sociale. Dans le deuxième cas, ils assument une mission pédagogique et sociale à long terme en établissant des liens de confiance avec les supporters, en les suivant systématiquement* » (TSOUKALA 2010 : 118). Cette méthode, reprise et développée dans d'autres pays européens, nous montre l'importance croissante de la prévention pour lutter efficacement contre la violence dans le sport.

## LOGIQUES SPATIALES

L'espace nous semble également très important pour nous aider à comprendre les enjeux liés à l'organisation autour de la lutte contre les violences dans le sport. En effet, il est tout d'abord capital, d'une façon plutôt générale, de réfléchir à « *la relation générale que les risques entretiennent avec les espaces qu'ils affectent* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 153). Nous déclinons cette partie en trois sections distinctes, mais complémentaires. Tout d'abord, nous tenterons de comprendre la dynamique spatiale qui peut exister dans le domaine des risques. Ensuite, nous aborderons, à travers les théories de Foucault et de ses dispositifs disciplinaires et sécuritaires, le lien entre la gestion des risques et l'espace. Finalement, ce qui nous permettra de lier ce chapitre au suivant qui concerne les logiques instrumentales, nous nous attarderons sur le rôle de la vidéosurveillance sur la modification des espaces. Nous aurons ainsi un bon aperçu des logiques spatiales importantes qui sont présentes et qui peuvent même jouer un rôle dans l'organisation autour de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives.

November, Klauser et Ruegg ont élaboré une dynamique – ou grammaire – spatiale des risques et argumentent que chaque identification des risques aura une influence sur les espaces concernés (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 154). Ils distinguent notamment trois catégories différentes de risques selon leur inscription dans l'espace : « *La dispersion des risques suit donc trois formes : ils peuvent s'insérer dans les « lignes » du territoire (les réseaux), rester confinés dans des « points » (les nœuds) ou, au contraire, connoter des « surfaces » entières (les zones)* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 154). Les risques peuvent donc se décliner en trois modes différents. Alors que les lignes représentent des réseaux, tels que des tunnels autoroutiers ou des grands boulevards, les points sont définis comme les nœuds du territoire tels que les carrefours et les surfaces sont des zones d'activités comme, par exemple, une gare (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 154). Regardons maintenant une autre distinction du risque par rapport à leur échelle géographique, toujours selon les trois auteurs précédemment cités. Ils argumentent, en effet, qu'il existe les risques « concentré » d'un côté, qui concernent des espaces particuliers du territoire alors que, de l'autre côté, les risques dits « diffus » se situent à une plus large échelle géographique (2002 : 155).

Foucault s'intéresse spécifiquement à la gestion de la population et du territoire à un moment de l'histoire, sa thèse ayant été développée il y a une trentaine d'années. Sa position sur la distinction entre des dispositifs disciplinaires et des mécanismes sécuritaires nous permet de saisir certains aspects de gestion du risque, grâce à une approche dite probabiliste de la sécurité. Ce développement théorique dépasse largement le cadre de cette recherche-ci, mais nous relevons ici les éléments pertinents à notre questionnement autour de la gestion des risques. Les arguments de Foucault nous permettent de voir émerger deux manières différentes de traiter un événement. Alors que « *la discipline, par définition, régleme tout (...), [le] dispositif de sécurité, au contraire (...), "laisse faire". Non pas qu'il laisse tout faire, mais il y a un niveau auquel le laisser-faire est indispensable* » (FOUCAULT 2004 : 47). Ainsi, nous voyons les différents aspects que nous pouvons rencontrer lors de l'événement spécifique qu'est l'accueil de supporters plus ou moins violents dans une ville, le temps d'un match de football. Foucault nous permet également de tenter une certaine combinaison des notions de risque et d'espace. Tout d'abord ces deux mécanismes entretiennent un rapport différent avec l'espace. En effet, toujours pour Foucault, « *la discipline, elle est essentiellement centripète. (...)* [Cela signifie] *que la discipline fonctionne dans la mesure où*

*elle isole un espace, détermine un segment. La discipline concentre, elle centre, elle enferme. Le premier geste de la discipline, c'est bien en effet de circonscrire un espace dans lequel son pouvoir et les mécanismes de son pouvoir joueront à plein et sans limite* » (2004 : 46), ce qui est typiquement le cas d'un stade de football, où chaque secteur est délimité afin que les individus qui y sont insérés puissent être contrôlés de façon optimale et homogène. Au contraire, les dispositifs sécuritaires sont plutôt centrifuges dans la mesure où ils cherchent à élargir et non à circonscrire un espace. Dans ces mécanismes de sécurité, « *on intègre sans cesse de nouveaux éléments, on intègre la production, la psychologie, les comportements, les manières de faire (...), on intègre le marché mondial. Il s'agit donc d'organiser, ou en tout cas de laisser se développer des circuits de plus en plus larges* » (FOUCAULT 2004 : 46). La discipline s'exerce principalement et de manière détaillée sur le corps des individus, la sécurité cherche plutôt à « *maximaliser les éléments positifs, que l'on circule le mieux possible, et de minimiser au contraire ce qui est risqué et inconfortable (...) tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais* » (FOUCAULT 2004 : 21). D'un autre côté, nous avons des dispositifs relevant de la discipline qui tendent à concentrer, centrer et circonscrire un espace. Ce dernier est vide au départ et construit par les instruments disciplinaires afin qu'ils permettent une gestion optimale qui ne donne pas de marge de manœuvre possible. Il est intéressant de se pencher sur ses distinctions puisque, dans le cadre de notre recherche, nous cherchons à comprendre l'organisation d'une gestion qui s'effectue dans deux types d'espaces différents – la ville de Neuchâtel, lieu public et ouvert, et le stade de la Maladière, lieu privé et fermé – ce qui demande nécessairement une gestion plus complexifiée.

Ensuite, au niveau de la population, la discipline travaille sur le corps des individus, dans le sens où elle surveille chaque personne de manière systématique afin de réprimer tout acte jugé indésirable (FOUCAULT 2004 : 48). Le but de la sécurité, selon le sens donné par Foucault, n'est plus de « *fixer et marquer le territoire, mais laisser faire les circulations, contrôler les circulations, trier les bonnes et les mauvaises, faire que ça bouge toujours, que ça se déplace sans cesse, que ça aille perpétuellement d'un point à un autre, mais d'une manière telle que les dangers inhérents à cette circulation en soient annulés* » (2004 : 67). Il théorise également le rapport à la norme selon ces différents dispositifs. Dans la discipline il s'agit avant tout de fixer une norme et, ensuite, de la faire respecter au sein de l'espace prédéfini sans qu'aucune exception ne soit acceptée puisque « *la discipline, bien sûr, analyse, décompose, décompose les individus, les lieux, les temps, les gestes, les actes, les opérations* » (FOUCAULT 2004 : 58). La sécurité, quant à elle, n'agit pas selon une norme fixe, mais tente plutôt de travailler sur une réalité sans opposer le permis à l'interdit, comme c'est le cas pour la discipline. Les mécanismes sécuritaires permettent de travailler à l'intérieur de limites de l'acceptable, en fonction de ce qui est possible ou non (2004 : 48). Ce sont donc deux manières de réguler un espace dangereux. Foucault avance encore que « *cet espace clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés (...), où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué (...) – tout cela constitue un modèle compact du dispositif disciplinaire* » (2007 : 230). Ces dispositifs disciplinaires sont des instruments pour « *une surveillance permanente, exhaustive, omniprésente* » (2007 : 250). Le rapport principal de la discipline à l'espace constitue surtout à délimiter un espace qui soit gérable et contrôlable de façon optimale, où l'on puisse surveiller tous les individus et tous les mouvements et, ainsi, agir sur la base de l'opposition entre permis et défendu (2004 : 48). Les théories de Foucault nous semblent essentielles pour comprendre la façon dont peut être géré un groupe d'espaces complexe tel que le domaine public – de la gare jusqu'au stade – et

les lieux privés du stade lui-même. Leur gestion, contrôle et surveillance pourront être analysés grâce à la grille de lecture que nous offre Foucault et sa distinction entre des mécanismes disciplinaires et sécuritaires.

Les logiques spatiales interviennent de manière récurrente dans ce type d'études et sont donc importantes pour la compréhension de cette organisation liée à la gestion du hooliganisme. En effet, les deux moments cruciaux de ce processus sont les déplacements de supporters jusqu'au stade et dès la sortie du stade. Toujours selon Frosdick et Marsh, « *The British police have had a very negative attitude towards sports fans – particularly football supporters. Officers regularly described fans as « animals » – and treated them as such. A common sight in the 1970s (and for much of the 1980s) was that of the police escorting visiting supporters from railway and coach stations to and from the ground. Supporters – especially the away fans – were herded like cattle from their transport to the stadium, literally surrounded by police, some on horseback and others with police dogs* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 156). Malgré que cette méthode britannique soit ancienne, nous voyons tout de même que les logiques spatiales sont à prendre en considérations. A Neuchâtel notamment, la ville n'étant pas aussi étendue qu'une cité britannique, le risque que les supporters des deux équipes adverses se croisent est très important puisqu'il y a principalement deux chemins différents qui mènent de la gare ferroviaire au stade de football – dont l'un des deux croise celui des supporters locaux. La manière de gérer cet espace est alors primordiale dans l'organisation complète relative à l'accueil de supporters plus ou moins violents, comme nous l'avons vu ci-dessus grâce à November, Klauser et Ruegg.

Malgré qu'il soit important de replacer le raisonnement de Foucault dans son époque, il y a maintenant presque trente ans, nous pouvons tout de même y voir une conceptualisation intéressante de la gestion d'une population et d'un territoire par rapport à un espace et à un événement précis ainsi qu'avec des instruments et mécanismes différents.

## **ROLE DE LA VIDEOSURVEILLANCE SUR LES ESPACES**

Nous pouvons maintenant aborder un thème plus précis au sujet des logiques spatiales qui est le rôle que la vidéosurveillance peut avoir sur les espaces. Cela nous permettra de relier de façon optimale ce chapitre sur les logiques spatiales au suivant consacré aux objets dont fait partie la vidéosurveillance. Nous allons nous baser sur les arguments de November, Klauser et Ruegg pour cette partie puisqu'ils remarquent cette influence spatiale de la vidéosurveillance. Selon ces auteurs, les systèmes de vidéosurveillance poussent à un effacement de la distance et créent un réseau « médiatisé » au centre duquel se trouve le surveillant lui-même puisque « *les systèmes vidéo modifient alors le rapport à l'espace chez les surveillants dans le sens qu'ils permettent de « vaincre » la distance réelle* » (2002 : 160). Nous voyons donc que les logiques spatiales sont dynamiques et peuvent être diminuées ou renforcées selon les cas. Le rôle de la vidéosurveillance, présente également dans la lutte contre les violences dans le sport, est prépondérant et intéressant puisqu'elle permet, notamment, d'avoir un pouvoir sur un espace spécifique alors que l'on se trouve plus ou moins éloigné de ce lieu (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159). Toujours selon ces trois auteurs, au travers de l'utilisation d'un système de vidéosurveillance, nous faisons face à « *une hiérarchisation sécuritaire des différentes parties du territoire : tandis que certains espaces deviennent des archipels surveillés et contrôlés, d'autres demeurent incontrôlés* » (2002 : 161). Ils distinguent non seulement les espaces surveillés et ceux qui ne le sont pas, mais ils voient également une distinction capitale entre les lieux qui sont touchés par une surveillance dite « répressive » et

ceux qui ont plutôt à faire à une surveillance de « prévention » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 161). Ces mêmes auteurs avancent que, aujourd'hui, nous faisons face à un prolongement de l'espace privé sur le domaine public à cause de l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance. Ces derniers, effectivement, sont souvent aux mains d'acteurs privés et visent des buts qui concernent la sphère privée, mais, pourtant, les caméras disposent d'un large champ visuel qui déborde couramment sur l'espace public, qui est défini comme étant « *tout espace ouvert extérieur à usage public* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 156).

Grâce à ces divers apports sur le sujet des logiques spatiales, nous avons une grille théorique intéressante et pertinente que nous pourrions utiliser dans notre étude. En effet, nous pourrions analyser les différents enjeux liés à l'espace sous la loupe de ces théories distinctes, mais complémentaires. Cela nous permettra de constituer quelques éléments de réponse à notre partie du questionnement qui cherchait à saisir les enjeux spatiaux de la lutte contre les violences dans le sport. Nous avons commencé à aborder un objet technique spécifique de la gestion des risques liés au hooliganisme – la vidéosurveillance – et nous pouvons maintenant aborder plus spécifiquement les logiques instrumentales qui peuvent jouer un rôle dans cette lutte.

## LOGIQUES INSTRUMENTALES

Qu'il s'agisse de systèmes de vidéosurveillance, de mesures administratives, de fiches individuelles enregistrées dans une base de données ou tout simplement de communications radiophoniques ou téléphoniques, le contrôle et l'organisation autour d'un risque impliquent très clairement, et de plus en plus, des pratiques humaines, sociales et techniques, qui agissent de manière interdépendante. Grâce à la théorie de l'acteur-réseau développée par Latour, nous pouvons saisir l'organisation des acteurs autour de l'accueil des supporters ainsi qu'identifier les outils nécessaires à cette organisation. Nous développerons, également, l'aspect plus spécifique qui concerne la vidéosurveillance ainsi que les systèmes informatiques qui fichent les hooligans.

Les travaux développés par Latour sur la théorie de l'acteur-réseau nous permettent de relever les interactions entre les humains d'une part, mais également les interactions entre les humains et les objets. En effet, Latour tente de tracer les associations entre les individus, de comprendre la façon dont ces associations se mettent en place ainsi que de montrer que ces liens sont toujours médiatisés par des objets. Il cherche à définir une autre sociologie qui sera capable « *de tracer les nouvelles associations d'acteurs* » (LATOURE 2006 : 19). Selon ce dernier, « *le social ne peut être saisi que par les traces qu'il laisse (au cours d'épreuves) lorsqu'une nouvelle association se crée entre des éléments qui ne sont aucunement "sociaux" par eux-mêmes* » (2006 : 17). Il définit le « social » comme étant un « *type de connexion entre des choses qui ne sont pas elles-mêmes sociales* » (LATOURE 2006 : 13). Sa thèse propose d'associer les objets – les non-humains – aux hommes, avec la même importance sociale et politique. Il s'agit donc, non seulement pour Latour, mais également pour Akrich, d'intégrer les objets techniques à l'analyse des relations sociales. Akrich nous explique l'importance de ces objets puisque, selon elle, « *les objets techniques définissent dans leur configuration une certaine partition du monde physique et social, attribuent des rôles à certains types d'acteurs - humains et non-humains - en excluent d'autres, autorisent certains modes de relation entre ces différents acteurs etc...* » (AKRICH 1987 : 49). C'est dans cette forme de sociologie spécifique qui s'intéresse aux nouvelles associations d'acteurs que les objets sont vus comme participant aux relations sociales. En effet, tel que le souligne Latour, « *si nous nous en tenons à notre décision de commencer par les controverses portant sur les formes d'existence participant à un cours d'action, alors toute chose qui vient modifier une situation donnée en y introduisant une différence devient un acteur – ou, si elle n'a pas encore reçu de figuration, un actant* » (2006 : 103). Nous percevons donc l'influence importante des objets dans les relations sociales. Les pratiques d'acteurs deviennent alors indissociables de ces instruments. En effet, toujours selon Latour, « *outre le fait de "déterminer" et de servir d' "arrière-fond de l'action humaine", les choses peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire, et ainsi de suite* » (2006 : 103-104). Nous utilisons donc ces développements théoriques intégrant l'utilisation d'objets techniques dans les relations sociales pour nous permettre de comprendre les différentes pratiques sociales des acteurs participant à l'organisation de la gestion du risque lié à l'accueil de supporters.

Les objets techniques qui nous intéresseront au fil de cette étude sont composés non seulement d'instruments particuliers utilisés par les acteurs dès l'arrivée des supporters jusqu'à leur départ, mais également des outils employés en vue de la préparation du jour du match ainsi que les jours suivants. Pour la première catégorie, il s'agit principalement de systèmes permettant des interactions facilitées entre les acteurs et des moyens de contrôle

tels que notamment les radios, portables, fiches récapitulatives et la vidéosurveillance. Frosdick et Marsh discutent particulièrement des systèmes CCTV (*closed-circuit television*) en Grande-Bretagne : « *CCTV was introduced into football grounds around the middle of the 1980s and, by 1996, was present in almost every Premier and Football League ground (...). Another technological feature of police tactics at football grounds was – and remains – the use of hand-held video cameras, with police filming supporters, primarily in a bid to deter violence, gather intelligence and monitor the efficacy of crowd control (Middleham 1993). A further technological advance was the « photophone » system that allowed the police to exchange photographs of football hooligans from CCTV and other sources via telephone and computer links, allowing vital information to be readily available to the police on match days » (FROSDICK and MARSH 2005 : 160). Ces systèmes de vidéosurveillance, présents dans la plupart des infrastructures sportives, sont essentiels dans la lutte contre les violences dans le sport.*

Nous pouvons distinguer différentes modalités de surveillance par les caméras grâce aux recherches de November, Klauser et Ruegg (2002 : 157). Ces trois auteurs différencient, tout d'abord, des objectifs sécuritaire, conservateur et productiviste. Le premier concerne la protection d'un bâtiment en général, le second vise surtout le domaine public puisqu'il « *repose sur le caractère normatif des caméras de surveillance et concerne, grosso modo, tous les aspects de la surveillance qui ont trait à la consolidation de l'ordre social (...). Elle concerne donc en premier lieu les autorités de justice et de police » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 157). La troisième dimension relève aussi bien d'acteurs publics que privés et est souvent utilisée pour « améliorer le déroulement et la gestion d'une activité » (2002 : 157). Ensuite, ces mêmes auteurs ont également discerné deux logiques différentes dans l'utilisation de la vidéosurveillance : des points et des surfaces. En effet, « *Très souvent, la surveillance suit une logique de point. C'est l'endroit précis identifié comme point à risque qui est visé et qui fait l'objet d'une surveillance particulière (...). Au contraire de la logique de point de la vidéosurveillance dite « sécuritaire », la vidéosurveillance dite « conservatrice » suit une logique de surface (...). Comparé au premier cas de figure, il s'agit avant tout d'une différence d'échelle, puisque la vidéosurveillance conservatrice vise à sécuriser des rues, des places, voire des quartiers entiers » (2002 : 159). Les trois auteurs constatent alors que la vidéosurveillance peut se décliner selon différentes échelles, à petite échelle géographique pour la surveillance « *d'un grand espace sans identification des individus » et les caméras qui se placent à une grande échelle géographique en visant « une partie bien précise du territoire » (2002 : 159). Toujours selon la même étude, les auteurs voient émerger un certain effacement de la distance dû à la surveillance d'un espace spécifique depuis un lieu de contrôle, où se trouvent les moniteurs, éloigné (2002 : 159). Nous pouvons également aborder une distinction importante en ce qui concerne les finalités de la vidéosurveillance puisqu'elle peut agir à des fins de prévention ou de répression (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 158). Alors que la vidéosurveillance de prévention cherche à changer le comportement des individus visés, celle de répression est plutôt utilisée après l'évènement, comme durant les enquêtes policières (2002 : 128). Finalement, les trois auteurs remarquent une certaine différenciation entre des espaces surveillés avec les espaces non-surveillés (2002 : 161), comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent.***

Ces différentes catégories et distinctions des stratégies et pratiques de la vidéosurveillance nous permettent d'avoir une bonne vision théorique qui nous donnera une grille d'analyse pour comprendre le rôle du système de vidéosurveillance. Celui-ci fait partie des instruments

de la lutte contre le hooliganisme et est donc intégré à notre questionnement de départ dont une partie cherche à saisir le rôle des logiques instrumentales dans ce cadre-là.

Toujours en Grande-Bretagne, les contacts entre tous les officiers des forces de l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur du stade sont rendus possibles et efficaces grâce au système *hoolivan* (FROSDICK and MARSH 2005 : 160). En ce qui concerne la seconde catégorie, nous pouvons également évoquer des bases de données, des documents, tant au niveau national qu'international. Les observations de Frosdick et Marsh, notamment, dans le cas britannique, relèvent l'importance de l'utilisation d'une base de données : « *The NCIS unit maintains a database of known and suspected hooligans, categorized as A (peaceful, bona fida supporters), B (possible risk of disorder, especially alcohol-related violence) and C (violent supporters or organizers of violence) (...). In order to plan the number of police (if any) to deploy to a particular march, the police make an assessment of the risk of disorder and then categorize each match as either « police free », category A (low risk), B (medium risk) or C (high risk). These assessments are usually done en bloc in conjunction with the local football club safety officer at the start of each season (...). The intelligence/liaison officers seeks to update the assessment as the date of each match approaches and the match categorization may sometimes be revised as a result* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 166). Il ne s'agit ici que de petits exemples d'objets utiles à l'organisation qui est construite autour de la lutte contre le hooliganisme. Pourtant, cela nous permet de voir l'importance et la nécessité des divers instruments qui permettent des interactions, ou qui facilitent le travail de gestion du risque et nous pourrions ainsi avoir une grille d'analyse pour nos résultats afin de voir quels sont les instruments essentiels à la lutte contre le hooliganisme, ce qui fait partie de notre questionnement de départ. Nous pouvons, ainsi, maintenant aborder plus précisément le sujet des acteurs qui utilisent et développent ces objets et de leurs diverses collaborations.

## LOGIQUES DE COLLABORATIONS

Pour Burton-Jeangros, Grosse et November, le risque peut même être vu comme une opportunité, « *soit comme des événements obligeant les groupes d'acteurs à inventer de nouvelles solutions, à repenser leurs modes "d'être ensemble". La notion de contrat social est donc au cœur de l'appréhension des risques ; leur gestion se construit dans la négociation entre divers groupes d'acteurs* » (BURTON-JEANGROS, GROSSE et NOVEMBER 2007 : 11). C'est donc par la négociation entre plusieurs groupes d'acteurs différents que sont développées des solutions pour la gestion des risques. Dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives, nous trouvons principalement deux types d'acteurs, les policiers et les agents de sécurité privée. Pour l'organisation autour de la gestion et l'évaluation des risques liés à une manifestation, la négociation entre différents acteurs est essentielle, comme le relève également Diaz et Rossi (2007 : 148), et elle « *rassemble une pluralité d'acteurs privés et publics en interdépendances qui doivent s'entendre pour assurer la sécurité des individus, alors que leurs objectifs et les moyens dont ils disposent sont différents* » (DIAZ et ROSSI 2007 : 155-156). Afin de comprendre les logiques de collaboration à l'œuvre dans la problématique qui concerne la gestion des risques liés au hooliganisme, nous voyons qu'il s'agit, plus spécifiquement, de s'attarder sur les interactions qui se déroulent et qui sont organisées, entre les acteurs du domaine public et ceux de la sphère privée.

### COLLABORATIONS PUBLIQUES/PRIVÉES

Nous pouvons maintenant tenter de saisir certains aspects de la collaboration entre des acteurs publics et des acteurs privés, toujours dans le contexte de la gestion du risque. En effet, comme le constate Diaz, « *le contrôle social en matière de sécurité des espaces, des personnes et des biens, ne peut plus être analysé, aujourd'hui, à travers la seule dimension publique. Les agents de l'État ne sont plus les seuls à assurer une mission de sécurité. La place de la sécurité privée tend à se développer* » (DIAZ 2003 : 429-430). Nous voyons donc l'émergence de ce que nous pouvons appeler, selon les termes de Diaz, une coproduction de la sécurité (2003 : 432), puisqu'il ne s'agit plus uniquement d'étudier des acteurs publics dans l'organisation d'un contrôle social, mais également des acteurs privés. Cette distinction nous montre les récents développements en matière de gestion de foules, notamment lors d'une rencontre de football, où des acteurs – publics et privés – distincts entrent en contact, communiquent et collaborent. Klausner le note également dans son étude de cas sur l'Euro 2008 lorsqu'il mentionne que « *it is important to acknowledge the strong collaboration between public security authorities and Euro 2008 SA* » (KLAUSER 2011 : 126). Il ne s'agit donc plus d'étudier seulement les acteurs et espaces publics, mais bien de relever l'existence de deux groupes aux objectifs et instruments de contrôle social différents. Les collaborations sont indispensables à une bonne lutte contre le hooliganisme, comme le confirme également Spaaij en soulignant que, d'après les principales « bonnes pratiques » que l'on peut recueillir au niveau européen, « *the prevention of football hooliganism depends on the efforts of a variety of institutions and agents. The prevention of football hooliganisme requires a concerted and continuous response* » (SPAAIJ 2005 : 8). Frosdick et Marsh notent également la nécessité d'une collaboration entre les *stewards* et la police, à l'intérieur d'un stade. En effet, selon une recommandation du *Home Affairs Committee* britannique, il est préconisé que « *higher-profile stewarding supported by lower-profile policing represented the way forward in sports grounds* » (FROSDICK and MARSH 2005 : 180). Nous voyons alors, particulièrement à

l'intérieur des stades lors d'une rencontre, émerger l'importance d'une collaboration entre la sécurité publique – présente, mais discrète – avec la sécurité privée du club – visible et nombreuse. Cependant, cette recommandation n'est pas une règle générale puisque de nombreuses rencontres britanniques peuvent également se dérouler avec une présence policière majoritaire ou, au contraire, une absence complète d'agents de la force publique à l'intérieur des stades. Il est intéressant de voir si de telles exhortations existent aussi en Suisse, si elle en est absente ou si elle ne concerne que certaines spécificités locales, si elle vient du Royaume-Uni ou si elle a également été mise en place au niveau helvétique. Nous voyons à nouveau émerger l'importance du prisme des circulations de pratiques et de stratégies dont nous avons déjà discutés ci-dessus.

Dans cette partie, nous pouvons ainsi voir l'importance des acteurs, de leur rôle dans une organisation telle que celle de la lutte contre le hooliganisme qui demande des collaborations diverses, régulières et croissantes. Nous relevons particulièrement l'importance de la collaboration public-privé dans le contrôle social et notamment lors d'événements sportifs. Dans le cadre de manifestations sportives telles qu'un match de football, il est indispensable de tenir compte des acteurs du domaine public, évidemment, mais également de ceux qui appartiennent au domaine privé. En effet, l'espace géographique que nous intéressent ici est composée de lieux publics – dans la ville de Neuchâtel – et de lieux privés – à l'intérieur du stade de la Maladière. Alors qu'à l'extérieur du stade la police est seul maître à bord et gère aussi bien les uniformés que les policiers civils et collabore avec la police ferroviaire, dans le périmètre direct du stade, l'organisation se complexifie puisque cet espace n'est pas réglementé de la même façon et la police doit composer avec les nouveaux acteurs privés, responsables de la sécurité du stade. Il apparaît donc primordial d'étudier les interactions et collaborations entre ces deux types d'acteurs afin de comprendre les enjeux de ces processus pour la gestion des risques liés au hooliganisme, ce qui nous donnera l'opportunité d'esquisser une réponse à notre sous-question qui s'interrogeait sur le rôle des collaborations dans cette problématique.

## Troisième Partie

---

# **MÉTHODES ET OBJECTIFS**

## METHODES ET OBJECTIFS

L'organisation mise en place pour l'accueil de supporters est caractérisée par un certain dynamisme, une pluralité d'acteurs et d'enjeux – aussi bien spatiaux que temporels et scalaires, comme nous avons pu le voir dans ces premiers chapitres. Nous avons donc établi une méthodologie qui tentera de saisir ce processus dans sa dynamique, dans sa spatialité, dans sa temporalité et dans sa diversité d'acteurs.

### **ENQUETES PREALABLES**

Afin de cadrer cette recherche et en définir les éléments les plus pertinents, nous avons rencontré, le 12 avril 2011, deux spotters, responsables de la cellule hooliganisme du groupe Renseignements de la Police Neuchâteloise. Cet entretien, enregistré et retranscrit, n'était pas encadré par une grille d'entretien puisqu'il s'agissait plutôt d'une discussion autour du fonctionnement de cette cellule hooliganisme. La proposition de cette rencontre est venue de ces deux spotters qui souhaitaient donner plusieurs explications préalables avant de nous emmener aux différents rapports et de nous permettre d'observer leur travail lors de l'accueil de supporters un jour de match. Ces différents points seront détaillés plus loin dans ce chapitre. Finalement, cet entretien exploratoire nous a permis de cerner les thématiques pertinentes pour comprendre l'organisation de la gestion du risque lié au hooliganisme, ce que nous avons pu montrer dans la partie introductive de ce travail. Grâce à cette première discussion ouverte et libre, nous avons pu définir notre cadre d'étude avec ses différents axes de recherche, présentés dans la phase introductive de ce travail.

Un second type d'enquête préalable, de moindre envergure, a été mené quelques semaines avant cet entretien exploratoire. Il s'agissait d'une observation directe et passive de la cartographie et de la temporalité entrant en jeu le jour d'un match, pour l'accueil de supporters. Nous avons pu cartographier les différents moments de placements de barrières, d'agents de police et de fourgons des forces de l'ordre. Cela nous a permis de définir un périmètre précis, utile non seulement pour la définition de l'étude de cas dans les chapitres introductifs, mais également de pouvoir, par la suite, mener des entretiens semi-directifs pertinents, particulièrement autour du thème des logiques spatiales. Cette observation s'est déroulée le 19 mars 2011 lors de la rencontre qui opposait Neuchâtel Xamax au FC Zurich. Afin de mener à bien cette observation, nous avons utilisé plusieurs cartes de la ville de Neuchâtel. Nous avons déterminé, à l'avance, un cheminement précis passant par les rues les plus importantes entre la gare de Neuchâtel et le stade de la Maladière. A chaque nouveau trajet, nous avons pris une nouvelle carte vierge sur laquelle nous avons noté le créneau horaire et les changements observés.

### **ANALYSE DE DOCUMENTS**

Notre principale méthode consiste en une analyse de documents. La liste de ceux-ci se trouve dans la bibliographie de ce travail. Nous pouvons cependant souligner que la plupart d'entre eux concernent des publications à différentes échelles par des acteurs et instances variés. Dans le domaine public, nous avons parcouru et analysé la plupart des communications

publiées par la CCDJP, fedpol<sup>5</sup>, l'OFSPPO, le Conseil Fédéral ainsi que le Conseil de l'Union européenne qui avaient un lien avec la lutte contre les violences dans le sport. En ce qui concerne la sphère privée, nous nous sommes intéressées aux divers documents accessibles tels que des règlements de sécurité et des directives de la FIFA, de l'UEFA, de l'ASF ou de la SFL.

Afin d'en tirer les informations utiles et nécessaires à notre présent travail, nous avons analysé ces divers documents de la même manière que nos entretiens semi-directifs que nous allons aborder plus loin dans cette partie. En effet, grâce à un codage précis correspondant à nos axes de recherche, nous avons pratiqué une analyse thématique de tous nos documents afin de distinguer chaque élément utile à notre étude. Cette analyse documentaire nous a permis de cerner de façon optimale les différentes circulations de pratiques et de stratégies, par comparaison, notamment, avec ce qui se fait à Neuchâtel. Nous avons également pu voir apparaître nos différentes logiques dans des documents officiels destinés à des instances inférieures.

## **OBSERVATIONS**

Afin d'identifier des éléments particuliers pour chacun de nos axes de recherche, nous avons mené une première observation directe en accompagnant les spotters lors d'un match opposant Neuchâtel Xamax au FC Lucerne, le 17 avril 2011 à 17h45. Cette rencontre a été précédée des rapports d'information et des données d'ordre, plusieurs jours à l'avance et quelques heures avant la rencontre, ainsi que des débriefings après le match, le soir même ainsi que le lendemain matin. Cette dernière séance n'est pas forcément fixée au lendemain, mais plutôt lors de la préparation du match suivant qui, dans notre cas, s'est avéré être prévue pour le lendemain-même. Chacun de ces rapports et séances étaient destinés à des acteurs différents, avec des objectifs plus ou moins distincts. Durant ces diverses observations, nous avons pu prendre note de tout ce qui se disait, se faisait ou était montré. Chronologiquement, nous avons participé à un premier rapport le 12 avril, soit cinq jours avant la rencontre, qui réunissait le chef d'engagement, le chef d'escadron (responsable du maintien de l'ordre) ainsi que le spotter responsable pour ce match-là. C'est lors de ce rapport que le chef d'escadron et le spotter responsable échangent leurs informations, le chef d'engagement coordonnant et réunissant l'ensemble. Une première donnée d'ordre et distribution des tâches par le chef d'engagement clôt cette séance. Puis, deux jours avant le match, une séance réunissant tous les partenaires – privés et publics – a lieu dans les bureaux du SSPI, dans le stade de la Maladière et consiste en un débriefing des événements survenus lors du match précédent ainsi que la préparation de la journée de match future. Nous n'avons malheureusement pas pu participer à cette réunion, cependant nous sommes allées à la suivante, quelques jours plus tard, qui concernait le match suivant (entre le Neuchâtel Xamax et le FC Bâle) avec un débriefing de la journée que nous avons observée. Le jour du match (le 17 avril), le rendez-vous est fixé à 12h45 et consiste tout d'abord en un rapport de situation destiné aux cadres, c'est-à-dire le chef d'escadron, le spotter responsable et les chefs des trois groupes d'intervention (ELI, MO et EAGLE<sup>6</sup>). Puis, une seconde séance – un briefing des cadres – se déroule, toujours sous la direction du chef d'engagement, avec les mêmes acteurs

---

<sup>5</sup> Pour consulter la page internet de fedpol consacrée au hooliganisme : <http://www.fedpol.admin.ch/content/fedpol/fr/home/themen/sicherheit/hooliganismus.html>

<sup>6</sup> Élément léger d'intervention (ELI), Maintien de l'ordre (MO) et Equipe d'Appui de la Gendarmerie en Logistique et Equipement audiovisuel (EAGLE).

ainsi que les chefs de chaque unité d'intervention faisant partie des trois groupes. Ensuite, trois heures avant le début de la rencontre, le chef d'engagement effectue une donnée d'ordres générale avec tous les agents des forces de l'ordre engagés ce jour-là, aussi bien policiers en civil qu'uniformés<sup>7</sup>. Par la suite, nous avons suivi les spotters tout au long de leur mission qui commence juste avant l'arrivée des supporters visiteurs, jusqu'au moment où ces derniers repartent. Finalement, nous avons observé le débriefing le soir-même avec tous les policiers puis celui des cadres ainsi que celui avec tous les partenaires concernés qui se déroule lors de la préparation du match suivant (dans notre cas c'était le lendemain-même). Toutes ces observations nous ont permis de relever des éléments pertinents qui concernent nos différentes thématiques, à savoir le rôle des différents acteurs et les collaborations qui en découlent, l'identification de certaines échelles qui peuvent apparaître, la description de quelques instruments utilisés à ces divers moments ainsi que les logiques spatiales et temporelles qui entrent en jeu dans ce processus.

Nous avons eu la possibilité d'observer à nouveau tout le dispositif de sécurité mis en place pour une rencontre de football au stade de la Maladière le 11 décembre 2011. Une visite de toute l'organisation mise en place dans le cadre des violences dans le sport avait été organisée par un spotter pour un Conseiller national de la ville de Neuchâtel. Nous avons pu suivre cette visite et voir d'autres éléments capitaux de ce dispositif. Nous avons notamment pu monter à bord du bus qui fait office de poste de contrôle (PC) qui collecte toutes les informations radiophoniques reçues et qui en retransmet l'essentiel aux personnes concernées.

Nous pouvons discuter maintenant d'une autre observation qui s'est déroulée le 28 novembre 2010 et qui avait été effectuée lors de la réalisation d'un autre travail quelques mois avant cette étude-ci. En effet, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier avec une autre étudiante pour un cours-séminaire de géographie politique sur le sujet de la vidéosurveillance dans le stade de la Maladière, nous avons pu faire une observation précise de toutes les interactions et processus qui passaient par la salle de contrôle du stade de la Maladière, lors d'une rencontre entre Neuchâtel Xamax et le FC Bâle, le 28 novembre 2010. Nous avons créé un protocole d'observation précis qui nous a permis de relever différents processus autour d'un espace de surveillance pour une rencontre dite « à risque ». L'une des deux parties de cette observation concernait la saisie de chaque interaction se déroulant dans cet espace de contrôle. La seconde partie consistait à relever chaque utilisation de caméra de vidéosurveillance, grâce aux plans du stade et de l'emplacement des caméras que nous avons élaborés au préalable. Nous avons utilisé, dans ce présent travail, certains résultats de cette observation, particulièrement le recensement des interactions, ce qui nous a permis de mieux cerner les différentes collaborations entre acteurs et les pratiques de vidéosurveillance qui entrent en jeu dans la gestion du risque lié à l'accueil de supporters dans la ville de Neuchâtel.

## **ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS**

Plusieurs entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les acteurs principaux de cette gestion du risque lié à l'accueil de supporters. En effet, dans le cadre de cette recherche, nous avons rencontré le chef d'engagement lors du match observé qui est également chef d'Etat-major de la Police neuchâteloise ; le chef spotter de la cellule hooliganisme du groupe renseignements

---

<sup>7</sup> Un tableau récapitulatif et précis des horaires prévus par le spotter responsable pour cette journée se trouve en annexe 2.

de la Police neuchâteloise ; le nouveau responsable de la sécurité de Neuchâtel Xamax (en poste depuis cinq mois) ; le responsable de la sécurité du complexe de la Maladière ; ainsi qu'une « technicienne » qui s'occupe de la vidéosurveillance dans le local de contrôle du stade lors des rencontres de football. Afin de mener à bien ces discussions, nous avons, auparavant, élaboré une grille d'entretien la plus complète possible<sup>8</sup>. Non seulement celle-ci reprend chacun de nos thèmes de recherche explicités ci-dessus, mais elle est également composée de certaines questions supplémentaires qui nous semblaient indispensables à aborder lors de ces rencontres. Cette grille est structurée en fonction de la temporalité et, donc, divisée en trois grandes parties – avant l'arrivée des supporters, pendant que les supporters sont présents et dès leur départ. Ainsi, pour ces trois moments différents, chacun de nos thèmes seront abordés. En guise de conclusion, nous avons souhaité examiner trois thématiques qui nous semblaient importantes et que nous avons discutées dans notre première partie. Tout d'abord, il s'agissait d'aborder le sujet de modèles existants et ayant été étudiés dans la lutte contre le hooliganisme ainsi que, en guise de sous-questions, les raisons et les interactions avec ce modèle. Ensuite, nous avons effectué un rapide recul dans le temps en essayant de cerner les changements vus et vécus par nos interlocuteurs dans les pratiques et stratégies de lutte contre le hooliganisme. Finalement, une vision du futur a clos la discussion, avec les instruments à changer pour optimiser cette lutte ainsi que les acteurs concernés dans les décisions de ces changements. La grille d'entretien générale a évidemment été quelque peu modifiée selon le rôle et la fonction de nos interlocuteurs. Ces entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits. Ces retranscriptions ont été analysées sous la loupe d'un codage thématique très précis, reprenant à nouveau chacun de nos axes de recherche.

Nous nous sommes entretenues avec le chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise, qui est également chef d'engagement lors de rencontres sportives, le 15 décembre 2011. L'entretien s'est déroulé dans son bureau, durant un peu moins d'une heure. Le chef d'engagement est la personne qui coordonne tout le dispositif de sécurité pour une manifestation sportive qui se déroule dans le canton de Neuchâtel. Il gère non seulement tout l'aspect de maintien de l'ordre, qu'il faut stratégiquement élaborer à l'avance et qui demande une présence continue le jour même, mais il est également le supérieur direct du groupe de spotters de la cellule hooliganisme qui doivent lui donner des rapports, avant et après l'évènement en question. Nous avons donc pu voir ces deux éléments différents être soulignés à plusieurs reprises lors de cet entretien ainsi que l'apparition de plusieurs échelles importantes pour l'élaboration des stratégies puisqu'il participe à plusieurs conférences, réunions, tables rondes, etc. au niveau cantonal, régional (Suisse-Romande), national et international.

Le chef de la cellule hooliganisme est, lui aussi, l'un de nos interlocuteurs. Nous avons pu l'interrogé dans une salle de réunion du BAP (bâtiment de la Police neuchâteloise) le 6 décembre 2011 pendant un peu plus d'une heure. Nous avons ainsi pu aborder plus spécifiquement les questions de collaborations, tant policières qu'avec les acteurs privés, ainsi que les détails de la préparation et du bouclage du dossier relatif à une rencontre sportive dans le canton de Neuchâtel.

Nous avons également rencontré le chef de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, qui était en poste depuis cinq mois lors de notre entrevue. Cet entretien s'est déroulé, durant plus de trente minutes, dans les locaux de Neuchâtel Xamax, au stade de la Maladière. Nous avons

---

<sup>8</sup> La grille d'entretien se trouve à l'annexe 1.

notamment pu voir les différentes collaborations que la sécurité privée entretient avec d'autres acteurs – privés et publics – ainsi que les logiques présentes et essentielles dans cette sphère privée.

Lors de notre précédente étude, que nous avons déjà citée dans ce travail, nous nous sommes entretenues pendant un peu plus d'une heure avec le responsable de la sécurité du complexe de la Maladière qui est également le chef du SSPI. Il coordonne notamment tout ce qui concerne l'utilisation et le visionnement des films et photos issus du système de vidéosurveillance qu'il a lui-même aidé à mettre en place. Il chapeaute également la concertation qui se déroule dans les locaux du SSPI avant chaque match entre tous les partenaires. Lors de notre entretien qui s'est déroulé le 17 novembre 2010 dans les bureaux du SSPI, nous avons donc pu comprendre les enjeux liés à la vidéosurveillance ainsi qu'aux différentes réunions qui se tiennent dans les bureaux du SSPI avant et après les matchs.

Lors de cette même étude, nous avons également pu rencontrer une des « techniciennes » de la vidéosurveillance à la vigie du stade de la Maladière. Celle-ci a accepté de répondre à nos différentes questions, particulièrement en lien avec l'utilisation des caméras, lors d'un entretien le 17 novembre 2010, dans les locaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Neuchâtel, durant presque une heure. Elle nous a donc essentiellement permis de saisir tous les détails relatifs au système de vidéosurveillance, son utilisation à différents moments ainsi que ses propres interactions avec d'autres acteurs.

## **UTILISATION DES MEDIAS**

Qu'il s'agisse de football ou de hockey sur glace, le hooliganisme et sa lutte sont des sujets de plus en plus médiatisés. Des débats télévisés abordant le sujet des problèmes sécuritaires posés par des supporters violents aux vidéos tournées et postées sur Internet par la police elle-même lors d'affrontements avec des supporters ou entre des supporters, en passant par la une des journaux quotidiens et hebdomadaires, nous sommes face à de plus en plus d'images et de discours à ce sujet. Il ne s'agit pas de saisir ici le discours médiatique construit autour de cette problématique, mais plutôt d'utiliser les médias comme intermédiaires. En effet, grâce à quelques articles et reportages ciblés sur la gestion du hooliganisme en Suisse en général et plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel, nous pouvons cerner la vision de certains acteurs sur des sujets précis, tels que les logiques spatiales, les objets utilisés, les types de collaborations, ou encore les imbrications d'échelles dans la circulation des pratiques et des savoirs. Ces acteurs, principalement des politiques, des représentants du monde sportif ainsi que des membres de forces de l'ordre, n'ont pas été interrogés de manière plus détaillée et personnelle puisqu'ils sortent quelque peu de l'étude de cas par leur absence ou leur rôle limité dans la gestion du risque liée au hooliganisme à Neuchâtel. Cependant, ils sont indispensables à l'élaboration de certains instruments ou pratiques dans ce domaine, qu'ils se trouvent dans d'autres cantons ou qu'ils se placent au niveau fédéral.

Cette combinaison de différentes méthodes liées à certains objectifs relatifs à la problématique élaborée pour ce travail nous permettent de tendre vers des questionnements plus généraux auxquelles cette étude tente d'apporter certaines réponses. En effet, après avoir défini le système de gestion du risque lié au hooliganisme qui est mis en place, nous pourrions essayer d'identifier d'où viennent certaines solutions, les transferts de « bonnes pratiques » ainsi que la circulation de modèles à différentes échelles.

## Quatrième Partie

---

# **RÉSULTATS ET ANALYSE**

## INTRODUCTION A L'ANALYSE

Dans cette partie, nous allons chercher à répondre aux différentes interrogations que nous nous sommes posées dans ce travail. En guise d'introduction, nous décrivons les différents acteurs et instances qui jouent un rôle important dans l'organisation de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. A la page suivante, nous schématisons les interactions et relations entre ces divers protagonistes selon l'échelle à laquelle ils se situent. Cela nous permettra d'introduire nos différents résultats pour chaque axe de recherche d'une manière plus synthétique puisque les explications plus descriptives les auront précédés. Ensuite, toujours dans ce chapitre introductif, nous essayerons de comparer les différentes évolutions dans le domaine du hooliganisme et des dispositifs mis en place à son encontre par rapport au cas de Neuchâtel, nous pourrions ainsi voir les différents éléments qui pourraient répondre à notre question de départ. Finalement, nous présenterons les analyses et résultats pour chaque axe de recherche, ce qui nous permettra d'apporter des réponses à chacune de nos sous-questions présentées dans le premier chapitre de ce travail. Nous commencerons par les logiques scalaires car elles nous permettront de mieux comprendre les résultats des thèmes suivants. Elles nous donnent, en effet, une très bonne vision des différentes instances importantes à divers niveaux ainsi que leurs imbrications. Cela sera très utile pour mieux comprendre les explications relatives aux chapitres suivants. Puis, nous aborderons les logiques temporelles que nous avons pu relever au cours de notre recherche. Ensuite, nous présenterons les logiques qui concernent plus particulièrement l'espace. Les logiques instrumentales formeront le chapitre suivant et nous finirons cette partie de résultats et d'analyse par la présentation et l'explication des différentes logiques de collaborations, ce qui nous permettra de revenir sur les divers acteurs présents dans le processus qui nous intéresse ici ainsi que leurs fonctions et rôles concrets.

### **LES DIFFERENTS ACTEURS, LEURS RELATIONS ET ECHELLES**

Sur le schéma de la page suivante, nous avons regroupé les acteurs qui nous semblaient les plus importants et qui jouent un rôle essentiel dans la gestion du risque lié au hooliganisme, ou autrement dit dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Cette liste n'est certainement pas exhaustive, mais elle nous permet de clarifier nos descriptions et explications au sujet des diverses relations et des imbrications d'échelles. Le schéma est tout d'abord séparé par les différents niveaux d'acteurs et d'instances – local, cantonal, national, européen et mondial. Ensuite, nous avons distingué les protagonistes du domaine public – en orange – à ceux qui relèvent de la sphère privée – en violet. Cependant, nous verrons au fil de nos résultats et analyses que d'autres acteurs, instances et associations jouent, ou ont joué, un rôle à un moment ou à un autre de l'évolution de cette organisation en matière de lutte contre les violences dans le sport. Ce schéma, très synthétique et simplifié, permet donc d'avoir une vision générale et résumée des divers détails plus complexes que nous discuterons tout au long de cette partie.

### Schéma des différents acteurs, leurs relations et échelles

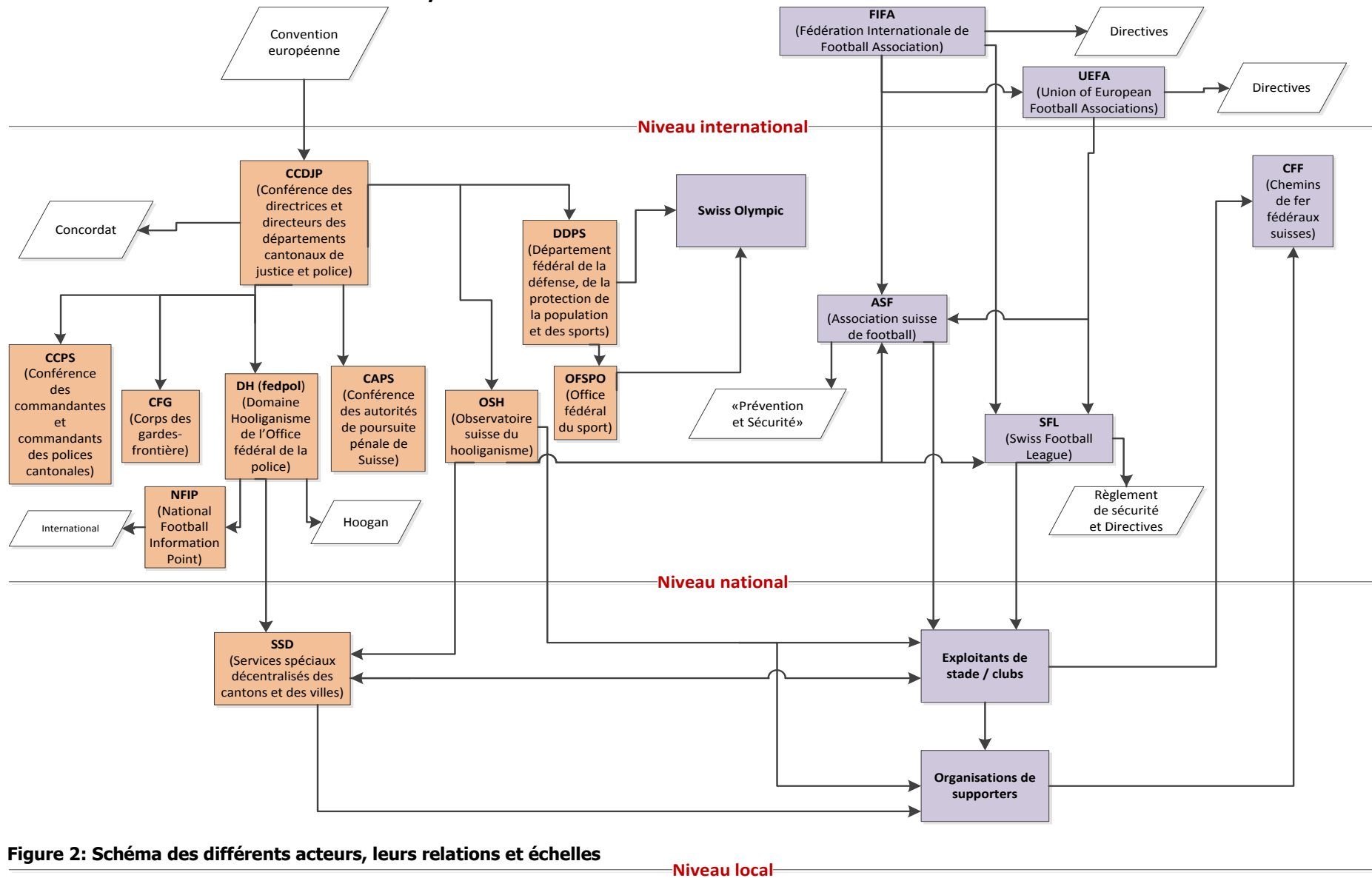


Figure 2: Schéma des différents acteurs, leurs relations et échelles

Niveau local

Grâce à ce schéma<sup>9</sup>, nous voyons non seulement tous les acteurs – privés et publics – qui nous accompagneront tout au long de cette partie, mais également tous leurs liens ainsi que les échelles qui sont apparus dans nos résultats. En blanc, nous trouvons les documents ou instruments essentiels développés ou gérés par certaines instances. Nous verrons les détails dans chacun des chapitres suivants, consacrés à chacun de nos axes de recherche. Pourtant, nous pouvons déjà procéder à de premiers éclaircissements en expliquant les définitions et fonctions principales de chacun de ces acteurs et organes ainsi que les liens tissés entre eux.

Nous commençons tout d'abord par la description des quatre instances des pouvoirs publics qui nous semblent les plus importantes et qui se situent aux niveaux cantonal et communal. En premier lieu, le principal organe public actif dans la lutte contre les violences dans le sport est, selon nous, la CCDJP qui a élaboré le concordat intercantonal qui comporte les mesures répressives à disposition des autorités cantonales qui sont : l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue. Ces mesures avaient été introduites, en 2007, dans la LMSI afin de répondre aux exigences européennes inscrites pour la plupart dans la « Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football » de 1985, nous y reviendrons plus précisément dans la suite de cette partie. Cette problématique occupe majoritairement la CCDJP puisque la sécurité publique est l'une de ses tâches principales. Elle chapeaute tous les autres organismes publics importants dans ce cadre-là. Ensuite, la CCPCS représente l'instance d'exécution de la politique de prévention et elle en applique les exigences (CCDJP 2009b : 13). L'Observatoire suisse du hooliganisme (OSH), créé en 1998 par la CCDJP, s'occupe surtout de collaborer avec les services spécialisés des corps cantonaux policiers, les clubs, les associations et organisations faïtières sportives (CCDJP 2009b : 13). Il a accès à Hoogan et cherche principalement à coordonner la lutte contre les violences dans le sport au niveau national (2009b : 13). Finalement viennent les polices cantonales et urbaines et, plus précisément, leurs services spéciaux décentralisés (SSD) qui ont accès à Hoogan également. Ils dépendent du Domaine Hooliganisme de fedpol directement et s'occupent de la lutte contre le hooliganisme sur leur canton ou ville respectif. La police – cantonale ou communale selon les cas – est l'acteur compétent pour organiser et préparer l'accueil de supporters ainsi que pour utiliser des mesures répressives qui peuvent aller jusqu'à l'arrestation (CCDJP 2009b : 13-14). Nous pouvons alors distinguer deux services différents au sein de la police, pas forcément dirigés par les mêmes acteurs : les services de prévention et ceux de répression (2009b : 14).

Ensuite, au niveau de la Confédération, les pouvoirs publics peuvent se décliner en cinq acteurs plus ou moins actifs dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. Le plus important est le Domaine Hooliganisme (DH) qui fait partie de l'Office fédéral de la police (fedpol) et qui s'occupe surtout de la gestion de Hoogan. C'est à cet organe que revient la possibilité de prononcer des interdictions de se rendre dans un pays donné (CCDJP 2009b : 17). Ensuite, un NFIP (National Football Information Point) qui est un « *service policier permanent d'information nationale sur le football* » (CCDJP 2009b : 17) est présent dans presque tous les pays européens. Leur fonction principale est l'échange d'informations spécialisées pour les rencontres de football internationales ainsi qu'organiser la coopération internationale entre les différents corps policiers. Le NFIP suisse est assuré par le Domaine Hooliganisme de fedpol. Le troisième acteur qui joue un rôle dans cette problématique,

---

<sup>9</sup> Elaboré grâce au document « Concept pour une politique de prévention de la violence dans le sport – Projet » (CCDJP 2009b).

malgré qu'il soit moins important que les deux premiers ci-dessus, est le DDPS qui, depuis 2006, organise des Tables Rondes réunissant toutes les instances publiques et privées qui ont une place dans la lutte contre les violences dans le sport. La première de ces Tables Rondes a débouché sur l'adoption de la « Déclaration du sport suisse pour la lutte contre la violence dans le sport » dont la mise en œuvre du mandat a été donnée à Swiss Olympic (instance privée) qui s'occupe de développer des forums de coordination sur le plan suisse avec tous les acteurs concernés. Swiss Olympic n'édicte aucune directive, mais permet de garantir « *que le plan d'action et de mesures aura des bases élargies et sera par conséquent assumé par les autorités compétentes, les associations et les organisations qui y auront collaboré* » (CCDJP 2009b : 18). L'Office fédéral des sports (OFSP) constitue le quatrième acteur public important au niveau de la Confédération. Il cherche surtout à promouvoir le sport suisse, à le développer de façon positive et « *il constitue le centre de prestations de services, de formation et d'entraînement pour le sport suisse, ainsi que le centre de compétences des sciences sportives* » (CCDJP 2009b : 18). Le Corps des gardes-frontière (CGF) est le dernier organe public que nous pouvons citer ici. Il a accès à Hoogan et « *fait respecter les interdictions de pénétrer sur le territoire suisse et les interdictions de se rendre dans un pays donné* » (CCDJP 2009b : 19). Il est surtout essentiel dans le cadre de rencontres sportives internationales.

Les organisations privées, maintenant, se déclinent en quatre catégories principales, les fédérations et ligues nationales, les associations et exploitants de stade, les compagnies de transport ainsi que les organisations de supporters. Elles sont surtout régies par des directives et règlements de sécurité. Celles de la FIFA et de l'UEFA, tout d'abord, ont été édictées en tant que standards minimums (CCDJP 2009b : 19). En 2009, l'ASF, association-membre de l'UEFA et de la FIFA, a créé un centre de compétences « Prévention et Sécurité » et a introduit la thématique de la lutte contre la violence dans le sport dans la formation des entraîneurs et des arbitres. La SFL, sous-entité de l'ASF chargée uniquement du football d'élite suisse, a également édicté des règlements sécuritaires qui reprennent ceux de la FIFA et de l'UEFA et qui sont valables pour tous leurs clubs. Même si ces derniers ont strictement respecté les directives, ils peuvent être sanctionnés pour tout débordements de violence pendant une rencontre sous leur responsabilité (CCDJP 2009b : 19). Les associations et exploitants de stade, également appelés organisateurs de manifestations sportives, sont généralement les clubs eux-mêmes. Ils peuvent prononcer des interdictions de stade, en vertu de leur droit de propriétaire ou locataire du stade, et les inscrivent dans Toolbox, système informatique géré par la SFL, qui regroupe toutes les interdictions de stade de Suisse. Les clubs doivent collaborer activement avec les services publics de sécurité – police, pompiers, secours. Ensuite, les CFF sont également un acteur concerné par cette problématique puisque la majorité des déplacements de supporters se font par voie ferroviaire et, souvent, des trains spéciaux sont mis en place par les CFF pour l'occasion. Dans ce cadre-là, la police ferroviaire joue un rôle important puisqu'elle fait partie de la plupart de ces déplacements. Finalement, l'acteur privé tout en bas de l'échelle de la lutte contre les violences dans le sport est les organisations de supporters et, plus particulièrement, le coaching des supporters qui est vu comme important depuis le drame du Heysel en 1985 (CCDJP 2009b : 21). Ce coaching est surtout en contact permanent avec les services spécialisés de la police ainsi qu'avec les clubs eux-mêmes.

Ces éclaircissements nous donnent déjà une bonne idée des différentes imbrications d'échelles et de collaborations. Nous verrons plus précisément différents liens et rattachements dans les chapitres ci-dessous consacrés à chacune de nos logiques. Cela nous permettra, ainsi, de

procéder de façon plus directe et claire à l'analyse des résultats pour chaque thème de recherche, plutôt que devoir décrire et expliquer chaque acteur, relation et échelle.

## EVOLUTIONS CONSTATEES

Nous avons vu, dans notre chapitre consacré au contexte thématique encadrant cette étude, que l'évolution du hooliganisme, pour nos différents auteurs, n'a pas été la même en Suisse que dans les autres pays européens. Nous avons cherché à voir, au travers de nos entretiens, si nos acteurs font le même constat.

Lors de notre entretien avec le chef spotter de la cellule hooliganisme neuchâteloise, nous avons pu constater une évolution intéressante de la lutte contre les violences lors des matchs. En effet, nous remarquons que cette évolution est principalement passée par une professionnalisation de l'organisation autour de cette lutte. C'est en 2002 qu'un « embryon de cellule hooliganisme » a été créé et, à ce moment-là, la gestion des risques liés au hooliganisme était uniquement une affaire des communes (entretien avec le chef spotter, 06.12.2011). A la même époque, la plupart des responsabilités autour de cette problématique était imputée aux villes. Ensuite, depuis 2006, c'est au canton de Neuchâtel qu'est revenu cette charge et une cellule hooliganisme dans le groupe Renseignement de la Police neuchâteloise a alors été constituée et est, aujourd'hui, composée de trois spotters à plein-temps. Selon le chef d'engagement, c'est également en 2006 approximativement que le hooliganisme est apparu comme un problème sérieux, comme l'a noté le chef d'engagement de la Police neuchâteloise :

*C'était finalement au départ assez discret, et puis ça s'est développé, et à partir de 2005-2006, c'est devenu un réel problème au niveau suisse. Et puis on voit, malgré les tentatives, malgré les bonnes intentions des différentes instances, on voit que ce phénomène est loin d'être jugulé et aujourd'hui on est plutôt dans une montée en puissance des problèmes, au niveau suisse, en particulier dans le football. Au niveau du football, on constate, pas forcément beaucoup plus de violence en termes de fréquence, mais par contre en intensité. C'est de plus en plus grave, les dommages, les dégâts, les blessés. Ça semble plutôt s'aggraver ces dernières années. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

En termes de combat contre ce phénomène grandissant, nous voyons donc que nous sommes passés par une professionnalisation de la lutte. Ces dernières années, comme nous l'a expliqué le chef d'engagement lors de notre entretien susmentionné, ce qui a vraiment été amélioré c'est tout ce qui concerne les renseignements et leurs échanges entre les polices d'une part, entre les sécurités privées des clubs ainsi qu'entre ces deux instances. Il s'agit donc d'une meilleure implication de tous les acteurs et partenaires de tout le dispositif relatif à la lutte contre les violences lors des manifestations sportives.

Après ces divers éclaircissements, nous pouvons aborder les résultats et l'analyse des différentes logiques qui nous semblent capitales pour comprendre l'organisation autour de la gestion des risques liés au hooliganisme.

## LOGIQUES SCALAIRES

En guise d'introduction à ce chapitre concernant les différentes échelles présentes et pertinentes dans la lutte contre le hooliganisme en Suisse et plus particulièrement à Neuchâtel, nous avons identifié plusieurs niveaux coexistant.

Au niveau international et comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, la Suisse a des obligations relatives à la « Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football » de 1985 et ratifiée par la Suisse en 1990. Les différentes normes européennes présentes dans cette convention ainsi que la perspective de l'organisation de compétitions internationales ont poussé la Suisse à développer, en 2007, un cadre législatif concernant la lutte contre la violence dans le sport qui comporte de nouveaux instruments pour tenir les spectateurs violents éloignés des lieux de matchs (Conseil Fédéral 2008 : 12) : l'interdiction de périmètre, la garde à vue, l'obligation de se présenter à la police, l'interdiction de se rendre dans un pays donné ainsi que la mise en place d'une base de données nationale sur les hooligans. Dans cette dernière sont saisies « *les personnes faisant l'objet de l'une de ces mesures* » (Conseil Fédéral 2008 : 12). L'introduction de ce système ainsi que les interdictions de se rendre dans un pays étranger sont de la responsabilité de la Confédération. Pour les autres mesures, le cadre constitutionnel n'était que temporaire et attendait de pouvoir être remplacé par un concordat réunissant tous les cantons. À la mi-novembre 2007, le texte d'un concordat approuvé par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) a été soumis aux cantons pour ratifications. Les mêmes mesures y sont présentes. Ce concordat est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La gestion des risques liés au hooliganisme est donc passée aux mains des cantons.

Au niveau des fédérations et des clubs, la lutte contre la violence dans les stades repose essentiellement sur des directives de sécurité, souvent élaborées à l'échelle internationale :

*Les directives de la FIFA et celles de l'UEFA, qui ont force obligatoire pour leurs associations-membres respectives et qui se veulent des normes minimales, dans le domaine du football, ainsi que les directives émises dans le domaine du hockey sur glace, sont particulièrement importantes à cet égard. (Conseil Fédéral 2008 : 14).*

L'ASF et la SFL élaborent des règlements et concepts pour guider les clubs dans la mise en place d'une gestion des risques liés au hooliganisme. Les mêmes processus sont en cours dans le hockey sur glace suisse.

Grâce à notre cadre théorique élaboré en seconde partie de ce travail, nous cherchons à saisir l'importance d'un transfert de pratiques et à voir dans quelle mesure nous avons à faire à une circulation de modèles. Nous pourrions ainsi, à travers les apports des différents auteurs, esquisser la circulation de « bonnes pratiques » et de modèles que nous avons pu recueillir par nos différentes méthodes d'enquête. Cela concernera la première partie de ce chapitre. Ensuite, nous ferons un rapide passage sur la coopération internationale qui nous semble importante dans ce processus de circulation et de transfert de stratégies, nous pourrions en expliquer la raison. Puis, nous descendrons dans les échelles pour nous intéresser plus particulièrement à ce qui se passe au niveau national en discutant de l'échange d'informations et de l'élaboration d'une politique commune. Finalement, nous verrons le rôle décisif que jouent les impulsions venant du niveau local. En reprenant ces divers éléments dans la conclusion de ce chapitre, nous pourrions tenter de répondre à notre questionnement qui

cherchait à comprendre quelles étaient les différentes échelles présentes et importantes dans la lutte contre le hooliganisme.

## **CIRCULATION DE « BONNES PRATIQUES » ET DE MODELES**

Particulièrement grâce à notre analyse de documents, nous avons pu recenser certains échanges de « bonnes pratiques », à différentes échelles, ainsi que l'émergence de quelques modèles qui circulent. Nous allons alors examiner ces transferts de stratégies, qui sont importants pour la Suisse et pour Neuchâtel.

Les différents auteurs cités dans notre cadre théorique discutaient principalement d'une circulation de modèles entre les différents pays européens en mentionnant, notamment, le rôle des expériences britanniques, néerlandaises, allemandes et belges (SPAALJ 2005 : 8). Ces études abordant l'Europe de façon plutôt générale, nous avons cherché à voir, grâce à notre analyse documentaire ainsi que nos entretiens, le cas de la Suisse dans ces échanges de « bonnes pratiques » et cette circulation de modèles. Nous avons également relevé, grâce aux recherches de Klausner (2011 : 120), l'importance des *mega-events* dans l'échange de « bonnes pratiques », à travers, notamment, des études qui les recensent et permettent leur diffusion.

Nous pouvons déjà relever que chacune des mesures introduites en 2007 au niveau suisse, dans le cadre de la préparation pour l'EURO 08 ainsi que pour répondre aux normes européennes, viennent de certains exemples qui semblent réussir à l'étranger. En 2005 déjà, le Conseil Fédéral l'explique clairement en disant que :

*Des pays tels que la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui ont déjà dû faire face au phénomène du hooliganisme dans les années 60 et 70, appliquent depuis longtemps avec succès des mesures préventives telles que l'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé, l'obligation de se présenter à la police et l'interdiction de se rendre dans un pays déterminé (...). Le modèle britannique prévoit des sanctions sévères à l'encontre des personnes frappées de mesures (...). De nombreux pays européens possèdent des dispositifs administratifs ou pénaux pour séquestrer le matériel de propagande incitant à la violence. La plupart de ces dispositions vont en général plus loin que celles actuellement en vigueur en Suisse. (Conseil Fédéral 2005 : 5296-5297).*

Nous voyons donc que la Grande-Bretagne et l'Allemagne en particulier avaient déjà introduit de telles mesures, notamment dû au fait qu'ils ont été contraints de faire face au phénomène du hooliganisme bien avant la Suisse. En 2007 toujours, et également pour le projet de l'EURO 08, la Suisse se dote d'une stratégie nationale de sécurité, qui s'occupe de l'aspect sécuritaire autour de l'accueil d'un tournoi international de façon plutôt vaste. Malgré la généralité de cette stratégie, il est intéressant de noter que

*In the opinion of all the partners involved, the German national security strategy for the 2006 FIFA World Cup proved to be a success. In the follow-up to the tournament, the German Federal Ministry of the Interior drew up an „Evaluation report on the national security strategy for the 2006 FIFA World Cup" (...). Experience of both the 2006 FIFA World Cup and UEFA EURO 2004 in Portugal has been incorporated into the present National Security Strategy for EURO 2008 in terms of "best practice". (UEFA EURO 08 & Confédération 2007: 16-19).*

Nous voyons très bien cette circulation de certaines « bonnes pratiques » d'événements en événements, grâce notamment à des manuels tels que le « Evaluation report on the national security strategy for the 2006 World Cup » élaboré en Allemagne après la Coupe du Monde en

2006. Ces manuels recensant les succès constatés de certaines stratégies contribuent à la circulation de « bonnes pratiques ». Nous retrouvons ici ce qui avait été discuté par Klauser qui notait l'existence de telles études, comme nous l'avons déjà vu dans la partie théorique de ce travail : « *These studies have provided insights into the normative weight of best practices provided by security professionals moving from country to country, and from event to event* » (KLAUSER 2011 : 120). Dans le cadre de la lutte contre le hooliganisme, la Suisse a surtout repris et appliqué la stratégie dite des 3-D (*dialogue, de-escalation, drastic action*), encore utilisée aujourd'hui, comme nous l'explique un message du Conseil Fédéral :

*La police a adapté sa doctrine d'intervention au cours des dernières années. Alors que dans le passé, elle faisait des démonstrations de force à grand renfort d'effectifs et de matériel, elle applique désormais essentiellement la stratégie de la désescalade (dialogue, désescalade, intervention), notamment en raison des expériences positives de la Coupe du Monde de la FIFA de 2006 en Allemagne et de l'UEFA EURO 2008 en Suisse et en Autriche. (Conseil Fédéral 2008 : 19).*

Aujourd'hui, cette même technique est également présente dans l'organisation pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives à Neuchâtel, puisque, comme le confirme notamment le chef spotter :

*D'abord on discute, c'est les spotters, on désescalade, c'est les spotters, et puis si tout ça ne marche plus, on se retire, et c'est la police en uniforme qui intervient. Ça c'est ce qu'on applique chez nous. C'est ce qui est appliqué dans beaucoup de pays. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Ces différents extraits nous montrent que des « bonnes pratiques » développées dans un certain pays peuvent se retrouver ensuite aux échelles nationales et locales dans un autre Etat. Cependant, il faut quelque peu relativiser l'apparente simplicité de cette circulation de modèles. En effet, leur application à d'autres contextes ne peut se faire sans tenir compte de certaines spécificités propres à chaque pays ou région. Comme l'atteste notamment la stratégie sécuritaire nationale pour l'EURO 08 :

*It should nevertheless be noted that the dimensions of major sporting events are not identical. The same holds true for the personnel resources of the security forces and the specific situation of the country in question. It has therefore not been possible to simply transfer the strategies, approaches and solutions adopted in Portugal and Germany 1:1 to Switzerland. The tried and tested approaches have had to be adapted to the specific conditions of the event in the summer of 2008 in Switzerland and Austria - and this will remain necessary as the strategy is updated. (UEFA EURO 2008 & Confédération 2007: 16-19).*

Nous constatons tout de même que la circulation de modèles et l'échange de « bonnes pratiques » sont importants et utilisés régulièrement. Leur transfert ne s'arrête pas à l'organisation d'une compétition d'importance nationale ou internationale, mais est également reporté jusqu'au niveau local.

A travers ces différents exemples, nous voyons clairement apparaître, tout d'abord, l'importance de l'accueil de grands événements internationaux. Dans ce cadre-là et à cette échelle internationale, les organisateurs – instances sportives et publiques – vont chercher des stratégies spécifiques élaborées pour ce type d'événement. Dans un second temps, à la suite de ces manifestations, des études qui recensent les différentes méthodes utilisées pour la bonne marche de ces événements sont faites et circulent de pays en pays, d'événement en événement. Nous retrouvons donc certaines « bonnes pratiques » mises en place dans un contexte spécifique et dans un pays particulier – par exemple la Coupe du Monde de football en 2006 en Allemagne – deux ans plus tard en Suisse, dans le cadre de l'organisation de

l'EURO 2008, et aujourd'hui encore, dans les directives policières du canton de Neuchâtel. L'organisation d'une compétition internationale a donc permis à la Suisse, en 2007, de se doter d'un cadre constitutionnel minimum qui est à la base de la lutte contre le hooliganisme d'aujourd'hui. Cette élaboration juridique est fortement liée aux normes mises en place au niveau européen. Ainsi, nous voyons déjà une première imbrication d'échelles qui apparaît autour de la circulation de modèles et de l'échange de certaines « bonnes pratiques », qui se déroulent au niveau international pour se retrouver aux échelles nationales et régionales.

Ensuite, à la fin 2007, c'est la Conférence des Directrices et Directeurs des Départements Cantonaux de Justice et Police (CCDJP) qui reprend les rênes au niveau national et remplace les mesures intégrées dans la LMSI par un concordat intercantonal. Pour mener à bien ce projet, elle entame un voyage dans plusieurs pays européens :

*Une délégation de la CCDJP a fait un voyage d'étude du 6 au 8 août 2009 avec des représentants de l'Office fédéral de la police (fedpol), voyage qui l'a conduite en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas (...). Comme il s'agissait de trouver pour lutter contre la violence dans le sport, de nouvelles esquisses de solutions applicables à la situation régnant en Suisse, la Délégation s'est tout d'abord employée à formuler les objectifs suivants : Examiner et observer la lutte contre le hooliganisme dans des pays européens étrangers; Apprendre à connaître les "best practices" et les solutions pouvant servir de modèle (...). Les informations contenues dans ce rapport fondent une politique suisse de prévention de la violence dans le sport. (CCDJP 2009b : 3).*

Nous voyons que c'est à nouveau par des exemples européens que la Suisse élabore une politique de prévention de la violence dans le sport. En 2009, nous retrouvons la Grande-Bretagne et l'Allemagne comme exemples. La Belgique et les Pays-Bas ont également été visités. Ces deux pays sont, en effet, à l'origine d'une certaine stratégie plutôt proactive et préventive, comme nous l'avons évoqué dans notre cadre théorique. Nous pouvons donc constater l'importance de certains modèles pour la Suisse puisque, comme l'a souligné Spaaij, « *the British, Dutch, German and Belgian experiences can function as role models for other European countries* » (SPAAIJ 2005 : 4). Les recherches de Spaaij nous permettent alors de saisir l'importance de la circulation de certains modèles, particulièrement au sein de l'Europe. Cela nous permet également de voir que les mêmes modèles que ceux décrits et étudiés par Spaaij se retrouvent, aujourd'hui encore, cités en exemples par les instances suisses chargées de développer la lutte contre les violences dans le sport. Les Pays-Bas étaient également cités par Frostdick et Marsh (2005 : 79) comme exemple pour leur stratégie « *friendly but firm* » qui est passée par la Grande-Bretagne ensuite, et par le Japon, la Corée ainsi que le Portugal. Nous constatons, grâce à ces différents discours en lien avec les apports théoriques de ces auteurs, que la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique sont les quatre pays qui figurent comme modèles et qui sont visités et analysés afin d'en tirer les meilleures pratiques.

Nous le voyons dans la citation ci-dessus, c'est donc sur l'analyse des pratiques de ces différents pays que la CCDJP veut baser le concordat intercantonal qui coordonne aujourd'hui la lutte contre le hooliganisme entre les différents cantons suisses. Plus particulièrement, le concordat réunit les différentes mesures préventives policières qui doivent être appliquées dans les cantons suisses et qui étaient déjà introduits dans le cadre constitutionnel de 2007. Nous reviendrons plus loin dans ce chapitre sur l'uniformisation-même de cette lutte au niveau suisse et l'élaboration d'une politique suisse qui a pu être possible, notamment, grâce à ce

voyage. Il s'agit, ici, de relever les échanges qui peuvent s'effectuer au niveau international. Les principales conclusions de leur rapport sont les suivantes :

*Le combat mené contre la violence dans le sport dans les quatre pays visités se fait, à conditions légales comparables, de façon nettement plus déterminée qu'en Suisse. La collaboration de tous les intéressés y est plus étroite et plus structurée ; elle se fonde sur une stratégie claire, dont la direction incombe aux autorités de police. Les clubs et les autorités dépensent beaucoup plus de temps et d'argent pour identifier et sanctionner les personnes violant la loi ou le règlement des stades ; cette action a eu pour effet que la violence recule et que les matches peuvent être pour une part maîtrisés avec nettement moins de forces de police qu'en Suisse. Il apparaît en outre à l'évidence que le cadre légal pénal est plus rapidement mis en application et que les obligations imposées aux clubs et aux exploitants des stades sont plus sévères, tout comme les règlements des stades. En Angleterre et aux Pays-Bas, la police détermine combien d'agents de sécurité privés les clubs doivent engager pour un match précis. (CCDJP 2009a : 1).*

Grâce à ses visites dans ces pays européens qui font figure d'exemples, la CCDJP a pu établir les points à améliorer en Suisse et sur lesquels elle doit donc se pencher afin d'élaborer des directives pour les polices cantonales.

Comme le mentionnait également Spaaij (2005 : 8), l'échange transnational de connaissances et de pratiques est nécessaire et la Suisse ne semble pas échapper à ce phénomène et continue, aujourd'hui encore, à aller chercher des idées dans d'autres expériences nationales. En effet, en 2011, la CCDJP constate qu'il devient nécessaire de modifier le concordat car les cas de violences lors des manifestations sportives n'ont pas diminué. Pour cela, elle choisit de se baser sur des mesures supplémentaires qui semblent être un succès dans d'autres pays. La Grande-Bretagne est à nouveau citée en exemple, comme nous pouvons le voir dans le rapport de la CCDJP :

*En Belgique, en Hollande et en Angleterre, l'introduction d'un système de «billets combinés» a permis d'agir contre le déploiement massif de forces de police. Lors des matchs à risque, seuls sont admis dans les secteurs réservés aux visiteurs les supporters qui ont utilisé pour se rendre au stade les moyens de transport approuvés par les autorités et commandés par les clubs. Les moyens de transports sont alors sélectionnés de façon à conduire autant que faire se peut les supporters directement dans une zone facile à boucler située devant le secteur visiteurs du stade, ou au moins à proximité immédiate du stade, afin que la séparation des supporters puisse être mise en œuvre à l'aide de barrières mobiles et avec un minimum d'effectifs policiers. Les personnes qui se déplacent individuellement ne peuvent ainsi accéder qu'à d'autres secteurs du stade ou se voir carrément refuser l'accès. En tous les cas, le système de vente des billets et le service de sécurité du stade garantissent que les groupes de supporters visiteurs ne puissent se rencontrer nulle part en dehors du secteur visiteurs du stade. L'expérience montre que ce système est parfaitement réalisable, malgré son impopularité auprès des supporters qui doivent ainsi renoncer à leurs cortèges et aux démonstrations de force qu'ils affectionnent. En Hollande, le système du billet combiné a été introduit pendant la saison 2010/2011 pour 354 des 611 matchs joués. La Belgique y a eu recours pour dix pourcents de ses matchs. (CCDJP 2011a : 20).*

Nous retrouvons, en 2011, la Belgique, les Pays-Bas et l'Angleterre en tant qu'exemples à suivre. Le système des billets combinés, tel qu'expliqué dans cet extrait, a donc été intégré à la modification du concordat par la CCDJP. Depuis l'introduction de mesures visant à lutter contre le hooliganisme dans le cadre législatif suisse en 2007 et jusqu'à aujourd'hui, chaque stratégie est issue de bonnes pratiques élaborées au niveau européen qui circulent de pays en pays.

En descendant d'un niveau, nous pouvons relever qu'il existe également de « bonnes pratiques » à l'échelle de la Suisse. En effet, l'exemple du canton de Saint-Gall est souvent repris :

*Indépendamment de la révision du concordat, la pratique policière doit être uniformisée auprès de tous les corps de police et il convient de constituer des unités de sécurisation des preuves et d'arrestation selon le modèle saint-gallois dans tous les corps de police cantonaux et municipaux concernés par le phénomène de la violence dans le sport. (CCDJP 2011a :15).*

Dans le canton de Saint-Gall, la procédure pénale est fortement accélérée par rapport aux autres cantons. Cela est également le cas en Grande-Bretagne, qui fait à nouveau figure d'exemple ici, puisque le jugement se fait directement à la suite des faits. Le responsable du SSPI nous l'a notamment confirmé en avançant que :

*Tout le monde félicite le système anglais. Les Anglais, il faut le savoir, c'était les premiers qui avaient des ultras et autres. Maintenant en Angleterre vous avez un juge d'instruction dans le stade. Quand vous vous faites arrêter, pour une faute dans le stade, vous êtes jugé séance tenante, amendé et emprisonné. Mais séance tenante! Chose qu'on n'a pas encore ici, il y a Saint-Gall qui le fait un petit peu, mais à Neuchâtel pas du tout. (Responsable SSPI, 17.11.2010).*

A travers ces deux extraits de discours, nous voyons que la circulation de modèles peut également s'effectuer à une autre échelle, nationale en l'occurrence. A Saint-Gall, c'est notamment lors de l'EURO 2008 qu'il a été décidé d'accélérer la procédure pénale afin que la répression puisse avoir un effet plus rapide sur le long terme. Le dispositif mis en place à Saint-Gall, à un certain niveau, est donc utilisé comme source de « bonnes pratiques » par les autres cantons suisses. Cependant, nous y retrouvons la dimension internationale puisque cela était déjà appliqué avec un certain succès en Grande-Bretagne.

Tsoukala (2010 : 45), nous l'avons mentionné dans notre cadre théorique, souligne qu'il existe de grandes différences dans la mise en place de politiques législatives – de plus en plus ressemblantes d'un pays à l'autre – et celle de la gestion policière de l'évènement – qui est plutôt faite de manière individuelle selon une logique d'inscription territoriale. Nous avons cherché à voir s'il existe une telle différence au niveau de la Suisse. Comme nous l'a démontré le Chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise, qui est également chef d'engagement pour l'accueil de supporters, nous pouvons distinguer deux écoles en ce qui concerne le maintien de l'ordre lors de manifestations sportives en Suisse :

*On peut dire qu'en Suisse, ce n'est pas très étonnant, on a deux écoles dans le maintien de l'ordre lié aux rencontres sportives. On a le modèle alémanique, qui est très proche du modèle allemand. Nos collègues suisses-alémaniques s'inspirent de ce qui se fait en Allemagne, avec des forces de police assez visibles dans un but proactif avec souvent des moyens conséquents, visibles dès l'arrivée par exemple du train spécial et sur tout l'itinéraire. Donc, on va dire, suffisamment de moyens ou beaucoup de moyens, et très visibles. Et puis on a la façon romande d'aborder les choses. On est un peu plus réservé sur cette visibilité où on a plutôt tendance à garder des moyens plutôt en discrétion, des moyens qu'on ne va pas montrer tout de suite, non-ostensible, comme ça on reste plutôt à distance. Donc on est moins au contact et on est moins visibles. Et là, nous, on s'inspire plutôt du modèle français (...). On est régulièrement en stage à Saint-Astier, qui est le centre national de formation pour les moyens de sécurité publique en France, qui est aussi le centre européen, ou le centre de compétence européen, en termes de formation en maintien de l'ordre. Donc on a ces deux écoles. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Nous pouvons expliquer cette différence régionale par des logiques géographiques et linguistiques. En effet, la proximité et le fait de partager la même langue font que les deux plus grandes régions suisses se tournent soit vers l'Allemagne pour la Suisse-Alémanique, soit vers la France pour la Suisse-Romande. Le Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie de Saint-Astier<sup>10</sup>, cité ci-dessus par notre interlocuteur, permet une circulation facilitée des stratégies. A Saint-Astier s'entraînent et se retrouvent non seulement les différents corps de gendarmerie français, mais également des policiers venant de plusieurs pays européens. De tels centres peuvent être définis comme des outils pour l'échange de stratégies. Nous voyons donc que, au niveau suisse également, nous pouvons faire une distinction entre les politiques législatives élaborées au niveau national qui ressemblent fortement à celles d'autres pays et les stratégies de maintien de l'ordre qui sont mises en place plutôt de manière individuelle – nous le verrons notamment plus précisément plus loin dans ce chapitre. Selon le discours du chef d'engagement ci-dessus, celles-ci semblent s'inscrire dans un registre territorial, comme le soulignait Tsoukala : « *la perception du hooliganisme comme un problème d'ordre public ordinaire (...) a également influencé l'évolution de la gestion policière du phénomène. Mais, contrairement aux politiques législatives, qui paraissent essentiellement déterminées par la philosophie du modèle de contrôle social dominant à un moment donné, les mesures de contrôle du hooliganisme semblent être, en outre, marquées par leur inscription dans le registre territorial* » (TSOUKALA 2010 : 45).

Non seulement les voyages et entraînements à l'étranger permettent un transfert de pratiques, mais nous pouvons aussi nommer des plateformes d'échanges, au niveau Suisse, telles que des Tables Rondes (le plus souvent organisées par le Conseil Fédéral), des conférences (mises en place par des institutions privées telles que la SFL ou publiques), ou encore l'Observatoire suisse du hooliganisme :

*On a des réunions, notamment grâce à l'Observatoire, où on partage des expériences de choses qui réussissent. Il y a des modèles. Par exemple, le professeur Pitz, lui, pendant au moins 25 ans, il a travaillé avec les fans clubs. Et il sait, maintenant, ce qu'il faut faire pour désamorcer des situations. Et là, régulièrement, il y a des conférences, notamment avec la SFL, il a été invité à la dernière conférence qui a eu lieu à Berne, où il fait partager ses expériences et chacun en prend de la graine. C'est intéressant. Il y a des exemples qui marchent, il y en a beaucoup qui ne marchent pas, qui fonctionnent moins bien d'ailleurs. Mais le remède miracle, s'il existait, ça ferait longtemps qu'il serait appliqué. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Nous voyons donc qu'au niveau national, il s'agit surtout de mesures et d'outils de lutte contre la violence lors de manifestations sportives qui sont importées d'autres pays européens, principalement la Grande-Bretagne. Celle-ci fait figure de modèle, non seulement parce qu'elle est le premier pays européen à avoir dû faire face au hooliganisme, mais également parce que sa gestion drastique a permis de faire diminuer de manière satisfaisante la violence ainsi que tout comportement déviant des rencontres de football. Malgré que l'on dise généralement que la violence n'a fait que se déplacer dans les ligues inférieures, où il n'y a pas de contrôle ni de surveillance, un consultant de la TSR, basé à Londres, constate plutôt que la violence a

---

<sup>10</sup>«Le CNEFG fournit les moyens et les infrastructures adaptés à la formation et au perfectionnement des gendarmes mobiles et gardes républicains (...). Le centre accueille également les unités similaires de nombreux pays. Cette dimension internationale permet les échanges de compétence dans les domaines du maintien de l'ordre et de l'intervention professionnelle. Le CNEFG est le plus grand centre de ce type en Europe » (<http://www.saint-astier.fr/decouvrir/le-cnefg> ; consulté le 09.01.2012).

pratiquement disparu de tous les stades et leurs abords, dans la majorité des cas en Grande-Bretagne (TSR, 18.10.2011). Cela est également expliqué par la CCDJP dans son rapport de 2011 sur la modification du concordat :

*L'argument souvent entendu selon lequel la politique de la tolérance zéro, telle qu'appliquée en Angleterre, ne ferait que déplacer le problème vers les ligues les plus basses, ne peut être admis. Les personnes enclines à la violence tentent effectivement de plus en plus de se rabattre sur les matchs des ligues inférieures. Mais le nombre d'épisodes de violence a chuté de manière drastique, et ce pour l'ensemble des ligues: 40 pourcents de l'ensemble des matchs des cinq ligues anglaises professionnelles peuvent aujourd'hui se dérouler intégralement sans l'assistance de la police. (CCDJP 2011a : 9).*

Cela montre un certain succès des méthodes anglaises, reprises dans la plupart des pays européens aujourd'hui. Au niveau plus régional maintenant, nous remarquons que les modèles ne sont pas les mêmes qu'à l'échelle nationale. En effet, en ce qui concerne les stratégies de maintien de l'ordre lors d'accueil de supporters dans une ville, nous voyons émerger deux écoles différentes, comme nous l'avons vu ci-dessus. La proximité géographique et linguistique semble donc être prépondérante dans le processus de recherche de modèles, ou de bonnes pratiques à des échelles plus régionales. L'exemple de Saint-Astier pour la Suisse-Romande l'illustre parfaitement. Ensuite, au niveau local, cantonal, les acteurs se tournent plutôt vers ce qui se fait et se développe dans d'autres cantons et villes suisses et cela principalement grâce à des Tables Rondes, à l'Observatoire suisse du hooliganisme, à la Confédération ainsi que la SFL qui font office de plateformes d'échanges. Nous pouvons voir, maintenant, de manière plus précise, le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre les violences dans le sport.

## **COOPERATION INTERNATIONALE**

Il nous semble intéressant maintenant de regarder plus précisément le processus de coopération internationale en matière de lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Nous cherchons notamment à en saisir le rôle et l'importance. Comme nous l'avons vu dans notre cadre théorique, il apparaissait évident non seulement que le processus croissant d'européanisation (TSOUKALA 2003 : 83) influence l'organisation de compétitions internationales, mais également que la coopération internationale (SPAALJ 2005 : 4) est renforcée grâce à l'organisation de compétitions internationales. Par notre analyse documentaire et nos différents entretiens, nous souhaitons donc voir si les mêmes nécessités apparaissent dans le cas suisse.

La coopération internationale, sous forme de conventions principalement, nous montre également la pertinence de tenir compte des différentes échelles qui sont imbriquées. La « Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football » de 1985 et ratifiée par la Suisse en 1990 permet justement aux différents pays signataires de développer des instruments utiles pour la lutte contre la violence dans le sport. Comme le constate d'ailleurs le Conseil Fédéral :

*Un comité permanent composé de représentants de tous les Etats signataires supervise la mise en oeuvre de la convention et consacre l'essentiel de ses activités à la lutte contre la violence lors des manifestations sportives. Le grand chantier de 2008 a été la sécurité lors du Championnat d'Europe UEFA EURO 2008 en Suisse et en Autriche. Dans ce contexte, le comité permanent s'est réuni à l'initiative de la*

*Suisse en 2007 à Zurich et en 2008 à Soleure pour traiter d'importants aspects de la sécurité et de la collaboration. Depuis l'entrée en vigueur des fondements juridiques des mesures de lutte contre la violence lors des manifestations sportives en 2007, la Suisse, pays extra-communautaire, répond aux exigences de la convention susmentionnée et se trouve désormais au niveau élevé de l'Union européenne sur ce terrain. (Conseil Fédéral 2008 : 12).*

Par cette convention, la coopération entre les Etats européens est donc continue. Elle est également croissante puisque, dans le cadre de l'organisation de compétitions internationales notamment, la communication entre les différents pays participant, ou étant touchés d'une manière ou d'une autre par la manifestation, ne cesse d'augmenter. Comme le remarque le Conseil de l'Union Européenne :

*Le phénomène du football est caractérisé par une extrême internationalisation en raison des différentes compétitions européennes et internationales et des nombreux déplacements de supporters. Cette internationalisation nécessite une approche en matière de sécurité, lors des matches de football, qui dépasse le niveau national. (Conseil de l'UE 2002 : 1).*

Cette internationalisation en matière de coopération semble même nécessaire, et plus seulement dans le cadre de compétitions internationales. Le déplacement des supporters de pays en pays demande la mise en place d'une importante communication et d'une forte coopération entre les différents pays. En effet, l'échange d'information semble devenu indispensable pour la gestion du risque lié au hooliganisme, comme nous le voyons notamment dans le discours du Conseil Fédéral en 2008 :

*Grâce aux accords internationaux de police ainsi qu'à divers arrangements, la coopération policière a aussi été améliorée dans le domaine de la lutte contre le hooliganisme, notamment par la création d'équipes d'enquête communes, la mise en œuvre de recherches et d'observations conjointes et l'engagement d'officiers de liaison connaissant bien la mouvance. La Suisse prend part aux assemblées du Comité permanent du Conseil de l'Europe, qui a pour tâche de veiller à l'application de la Convention européenne (...). L'échange d'information est essentiel pour gérer efficacement la sécurité des matches de football et notamment empêcher que le football ne devienne un terrain d'expression de la violence. Une centrale d'information du football (NFIP, National Football Information Point) a été créée à cette fin dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe. (Conseil Fédéral 2008 : 20).*

Cette coopération internationale se traduit donc par le développement de divers outils qui permettent un meilleur échange d'information entre différents pays ainsi qu'une certaine uniformisation des pratiques. Nous le remarquons à la fin de cet extrait, le principal instrument de cette internationalisation est le National Football Information Point (NFIP) puisqu'il recense toutes les informations au niveau national et participe activement à leur diffusion et échange à l'échelle internationale :

*Les NFIP sont les uniques relais pour l'échange d'informations majeures sur les matches de football internationaux et le développement de la coopération policière internationale (...). Le NFIP a pour mission de soutenir les autorités nationales compétentes en leur fournissant, sur la base des informations analysées et évaluées, des propositions et des conseils pour gérer les problèmes liés au football. Il transmet une analyse des risques actualisée de ses propres clubs et de sa propre sélection nationale aux NFIP des autres pays, lors des matches internationaux (...). En outre, des informations sont échangées sur les mouvements de supporters, les équipes participantes et leurs délégations, les ventes de billets et d'éventuelles demandes de coopération de fonctionnaires de police comme les fonctionnaires spécialistes du*

*hooliganisme ou les responsables des supporters. Pour permettre au NFIP de tenir sa fonction, le SAP gère aussi le système d'information national HOOGAN. (Conseil Fédéral 2008 : 20-21).*

Dans le cadre de cette coopération internationale, nous retrouvons une imbrication d'échelles qu'il est important de saisir. En effet, les diverses informations, au niveau local, sont collectées à Berne, au NFIP suisse qui est dans les mains de fedpol (l'Office fédéral de la police) et du SAP (le Service d'analyse et de prévention), et sont ensuite échangées entre les différents NFIP européens. Cette internationalisation croissante dans le domaine de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives peut donc être perçue comme une circulation de modèles à travers l'europanisation, tel que le constate également Tsoukala que nous avons abordée dans notre cadre théorique, : « *malgré leur autonomie institutionnelle, ces trois niveaux de prise de décision partagent de plus en plus la même perception du phénomène et, par conséquent, des réponses à y donner en raison du renforcement de la coopération policière internationale et du multipositionnement de certains acteurs dans les principaux centres de prise de décisions* » (TSOUKALA 2003 : 83). Nous voyons donc que cette coopération internationale tant policière – grâce aux NFIP – que politique – grâce à la convention en particulier – engendre un processus de standardisation croissante des pratiques au niveau national et régional. Spaaij avançait que la coopération internationale se trouvait renforcée grâce, notamment, aux compétitions internationales de football (SPAAIJ 2005 : 4), ce que nous retrouvons également dans notre enquête puisque ces événements participent au processus de coopération internationale. Cependant, il faut également mentionner qu'il ne s'agit pas uniquement, ou plus seulement aujourd'hui, des compétitions internationales puisque les manifestations footballistiques nationales sont aussi présentes sur la table de la coopération internationale. Nous pouvons maintenant nous intéresser au niveau national et à l'échange d'information qui s'y déroule ainsi que l'importance de la coopération à cette échelle-là.

## **ECHANGE D'INFORMATION A L'ECHELLE NATIONALE ET ELABORATION D'UNE POLITIQUE COMMUNE**

Nous allons maintenant relever les différents enjeux en termes d'échelles présents au niveau national. L'échange d'information sur le plan national semble, en effet, primordial. Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce chapitre, mais nous allons maintenant pouvoir l'approfondir, l'expliquer et en relever les points principaux.

Dans le cadre de l'EURO 2008, une première Table Ronde a été organisée le 29 janvier 2007 par Samuel Schmidt, qui était le Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), et réunissait des « *représentants de la Confédération, des cantons, des villes, des fédérations sportives et des organisations professionnelles. Elle a abouti à la signature de la « Déclaration du sport suisse pour la lutte contre la violence dans le sport »* » (Conseil Fédéral 2008 : 23). Le système des Tables Rondes a été continué et nous semble être l'exemple typique d'une plateforme d'échanges d'informations qui aboutissent à une certaine uniformisation et coordination des pratiques, entre les différentes instances publiques et privées suisses, qui est indispensable aujourd'hui pour lutter efficacement contre les violences dans le sport (DDPS 2007) :

*La Table ronde a été une réussite dans la mesure où elle a permis d'organiser un EURO 2008 pacifique et agréable et de réaliser des progrès en matière de lutte contre la violence dans le sport, par exemple par l'instauration d'un échange*

*systematique des données concernant les hooligans, la formation généralisée des responsables de la sécurité des clubs ou des règles uniformes pour le prononcé de mesures d'interdiction de stade. (CCDJP 2011a : 12-13).*

Ainsi, nous voyons qu'il semble important d'avoir des responsables de la sécurité des clubs qui ont une même formation ainsi qu'une uniformisation des règles dans le cadre des interdictions de stade, prononcées par les clubs et la SFL. L'échange d'information au niveau suisse nous apparaît donc être un aspect important qui nous apporte une meilleure compréhension des logiques relatives aux échelles dans la lutte contre le hooliganisme. C'est un processus capital pour lutter de façon optimale contre les violences lors de manifestations sportives, comme le dit la CCDJP :

*L'échange d'information revêt une importance essentielle, dans la perspective d'une gestion efficace de la sécurité des matchs de football, en particulier pour prévenir et combattre les débordements dans les stades lors des matchs de football. (CCDJP 2009b : 17).*

Nous avons également pu le constater à travers notre entretien avec le chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise :

*J'ai été amené à participer à un certain nombre de plateformes, projets, séances au niveau fédéral, au niveau suisse (...). La SFL aussi met sur pied annuellement une séance, une rencontre avec l'ensemble des responsables de ces domaines d'activité dans un but principalement de formation (...). Au niveau suisse-romand, dans les différentes plateformes qui sont institutionnalisées, on a évidemment ce chapitre des rencontres sportives qui est régulièrement abordé, thématiqué. Donc on a par exemple la Conférence des commandants de gendarmerie au niveau romand qui se réunit une fois par trimestre et c'est à chaque fois un point à l'ordre du jour. On en discute tant au niveau de l'opérationnel que du renseignement qui tourne autour, que des activités de formation ou d'achat de matériels de logistique en relation avec ces engagements. Ces séances ont une influence, on essaie de donner une cohérence à nos différents engagements. Au niveau de la Suisse-Romande, on essaie aussi de gagner en efficacité, d'échanger les meilleures pratiques entre nous, de tirer des enseignements des différentes expériences. On a très régulièrement des policiers d'autres corps qui viennent en visite, en observateurs, lors des rencontres. Je pense que les six ou sept derniers matchs à risque élevé que j'ai eus l'occasion de conduire comme chef d'engagement, j'ai à chaque fois eu des visiteurs. On va très facilement voir ce qu'il se fait ailleurs, donc il y a beaucoup d'échanges. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Que ce soit pour la Suisse-Romande ou à l'échelle nationale, les connaissances et pratiques sont donc régulièrement échangées. Le principal instrument de cet échange est l'Observatoire suisse du Hooliganisme qui est intégré à la Police municipale zurichoise et qui doit coordonner la lutte contre les violences lors de rencontres sportives au niveau national (CCDJP 2009b : 13). En effet, c'est par l'Observatoire que passent toutes les informations de chaque entité régionale (généralement les polices cantonales, mais pas toujours) active dans le domaine du hooliganisme, comme le formule notamment le Conseil Fédéral :

*Celui-ci [l'Observatoire] est essentiellement compétent pour l'échange d'informations intercantonal entre l'ensemble des corps de police suisses. Il coordonne en outre la collaboration entre les services décentralisés et veille à un flux d'informations optimal. (Conseil Fédéral 2008 : 21).*

Même en changeant d'échelles, nous voyons qu'il existe également tout un réseau qui centralise et diffuse les informations, connaissances et pratiques. Cet échange croissant (entretien avec le chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011) contribue très

largement à la constitution d'une politique nationale qui soit commune. Parallèlement à la mise en place d'un cadre juridique qui réponde aux diverses exigences internationales, la nécessité d'élaborer une politique commune qui harmonise les différentes pratiques émerge en 2005 déjà :

*Depuis plusieurs années, les cantons et les fédérations sportives demandent à la Confédération de s'engager en créant notamment une banque de données nationale visant à enregistrer les auteurs d'actes de violence lors de manifestations sportives. En Suisse, il n'est pas encore possible d'harmoniser les actions déployées par les cantons ni de lutter au niveau national contre la violence dans le sport, comme l'exige le droit de l'Union européenne. En effet, il n'existe pas de centre d'information au niveau fédéral. (Conseil Fédéral 2005 : 5289).*

Quelques années plus tard, l'Office fédéral de la police, qui a repris le flambeau des mains du Conseil Fédéral, fait le même constat, malgré que des mesures répressives et un système d'information national aient été introduits depuis 2007 :

*Dans tous les pays visités, il existe des concepts nationaux auxquels contribuent la police, la justice, les fédérations de football, les ligues, les clubs et parfois des associations de supporters. Ces concepts sont analysés et améliorés en permanence. En Suisse, nous avons tout juste commencé, dans le cadre de la table-ronde sur la lutte contre la violence dans le sport, à mettre en place un tel partenariat. (FEDPOL 2009 : 2-3).*

Nous avons déjà pu remarquer dans toute cette première partie d'analyse et de résultats que la Suisse tend à se munir d'instruments qui soient le plus uniformes possible. Cependant, aujourd'hui encore, ce manque est toujours constaté. Très récemment, dans son projet de modification du concordat intercantonal, la CCDJP souligne encore cette nécessité d'uniformisation :

*Le nouvel article 3b doit fournir une base légale pour la fouille de personnes par la police et pour la délégation de cette tâche aux agents d'entreprises de sécurité privées, aux fins d'une application uniforme dans tous les stades de Suisse. Les contrôles d'accès doivent continuer à être réalisés dans tous les stades de Suisse par du personnel de sécurité privé (...). A l'avenir, le fait de pouvoir ordonner en une seule fois l'interdiction de périmètre pour tous les périmètres suisses concernés permettra de réduire les frais administratifs. (CCDJP 2011a : 22).*

Depuis que cette lacune a été constatée, une Politique commune a été constituée et son extension incombe désormais à la CCDJP. Ce constat a été principalement fait par les autorités publiques (Conseil Fédéral 2005 : 5289 ; FEDPOL 2009 : 2-3 ; CCDJP 2009c : 6 ; CCDJP 2011a : 4 ; entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011 ; entretien avec le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011). Selon la CCDJP, ce défaut est surtout imputable aux clubs qui n'ont pas encore assumé pleinement leurs responsabilités dans cette problématique (CCDJP 2011a : 14) et constituent le principal frein à cette uniformisation des stratégies et solutions. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et de l'approfondir plus loin dans cette partie consacrée aux résultats et à leur analyse.

Cette uniformisation des pratiques et stratégies est un processus dynamique, en construction constante. Dans sa modification du concordat, la CCDJP exprime les buts généraux de la Politique commune nationale :

*Cette Politique a été élaborée suite à l'audition des principaux partenaires (...) et prévoit les mesures suivantes : Harmonisation des peines par les autorités de poursuite pénale dans toute la Suisse ; Prononcé d'interdiction de stade,*

*d'interdiction de périmètre, d'obligation de se présenter à la police, d'interdiction de se rendre dans un pays donné selon des critères uniformes. (CCDJP 2011a : 9).*

Les notions-clés de cette Politique commune suisse sont l'harmonisation (CCDJP 2011a : 9) et l'uniformisation des pratiques (2011a : 15). Ces deux processus doivent être encore renforcés, malgré qu'ils soient au centre du concordat intercantonal (2011a : 14) pour des questions de rapidité et d'efficacité principalement. En effet, aujourd'hui encore, ces différents critères qui constituent la Politique commune ne sont pas tous remplis, du moins pas de façon satisfaisante, à cause d'un manque d'efforts fournis par les clubs (2011a : 13) puisque la CCDJP constate que :

*Au cours de ces deux dernières années, certains des objectifs établis dans la Politique contre la violence dans le sport et la convention modèle ont pu être intégralement atteints. Par exemple, les données sont aujourd'hui systématiquement saisies dans le système HOOGAN avec photos (...). En revanche, d'autres objectifs de la Politique n'ont été que partiellement atteints, ou alors seulement dans certains clubs - surtout là où autorités et clubs ont signé des conventions. On citera par exemple l'augmentation du nombre d'observateurs de la police en civil et d'accompagnants de sécurité (...), une collaboration plus étroite entre la police et les ministères publics, l'adoption de règlements de stades et de concepts de sécurité, l'introduction d'un régime de l'autorisation, l'imposition d'obligations aux clubs et la limitation de la vente d'alcool (...). Le seul moyen pour les autorités compétentes d'intervenir sur les concepts de sécurité et les règlements des stades est d'introduire un régime de l'autorisation (...), afin de pouvoir influencer des domaines jusqu'ici sous la responsabilité des privés en imposant des obligations (...). Cette façon de procéder est du reste la règle sur le plan international (...). Pour que l'effet soit rapide et l'attitude uniforme, la voie du concordat intercantonal est sans nul doute la plus appropriée, car elle évite aux cantons et aux villes d'avoir à édicter chacun une réglementation spécifique en la matière. (CCDJP 2011a : 13-14).*

Elle affirme également qu'il faut avant tout responsabiliser les clubs qui n'ont pas encore fourni suffisamment d'efforts pour l'application de cette Politique (CCDJP 2011a : 14). En effet, il est clairement ressorti de nos divers matériaux d'enquête collectés que la plupart des clubs ne fournissent pas autant d'efforts que les acteurs publics le souhaiteraient et cela semble découler de raisons financières principalement :

*C'est l'argent qui commande dans ces ligues. Un moment donné, on arrive à la limite de ce qui est possible de faire. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Il semble donc y avoir une différence entre quelques clubs qui prennent le problème à bras-le-corps et mettent en place des moyens de lutte contre le hooliganisme, nous pensons ici notamment au FC Bâle ou au FC Zurich (Conseil Fédéral 2008 : 9) et la plupart des autres clubs de football qui sont vite freinés par des questions financières, comme nous l'explique le chef spotter ci-dessus.

La CCDJP remarque aussi qu'il n'y a aucun progrès au sujet de l'introduction d'autres mesures telles que la limitation de la consommation d'alcool sur le chemin et autour des stades, l'amélioration des déplacements notamment grâce aux billets combinés ou encore l'introduction d'une carte de supporter (CCDJP 2011a : 14). Nous aurons l'occasion plus loin dans cette partie de revenir plus précisément sur ces différentes mesures.

Nous voyons apparaître ici les deux principaux problèmes qui freinent l'application de cette Politique commune dans toute la Suisse. Tout d'abord, un point central que nous allons plutôt développer dans la suite de cette partie consacrés aux résultats concerne la dualité entre autorités publiques et les instances privées. En effet, les autorités semblent avoir une

influence insuffisante sur les concepts de sécurité et les règlements de stades, qui appartiennent à la sécurité privée des clubs. Plusieurs critères de la Politique commune ne peuvent donc être remplis sans introduire un régime de l'autorisation, que nous allons plutôt approfondir dans la suite de cette partie. Un second problème à l'application de la Politique concerne plutôt le partage des tâches en Suisse. En effet, la sécurité publique appartient aux cantons, la Confédération ne peut qu'émettre des guides et introduire des mesures et systèmes utilisés de manière uniforme par toutes les autorités compétentes, comme nous l'explique le chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise :

*La Confédération, au travers de l'entité Fedpol, met l'attention particulière dans ces domaines-là. Par contre, elle ne met pas les pieds dans le domaine de la gestion de la sécurité publique qui, elle, appartient aux cantons. Si on veut travailler avec beaucoup ou peu de moyens, si on veut être visible ou un peu moins, si on veut travailler avec des engins plus lourds comme des tonnes-pompes, qu'elle est la doctrine d'engagement, ça c'est vraiment du ressort des entités cantonales, donc des polices cantonales. Il n'y a pas de directives ou de lignes directrices qui seraient données par la Confédération, parce que ce n'est tout simplement pas son domaine de responsabilités. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Nous voyons donc une nouvelle échelle qu'il est important de mentionner et d'étudier. Il s'agit des cantons et de leur rôle dans la gestion de la sécurité lors d'une manifestation sportive. Ce nouveau niveau d'analyse est bien entendu fortement imbriqué dans les autres échelles déjà discutées, mais possède également sa propre autonomie, comme nous allons le voir dans la suite de ce chapitre. En effet, l'Etat fédéral qu'est la Suisse confère une grande liberté d'action dans une multitude de domaines aux cantons. Ceux-ci sont notamment libres en matière de gestion de la sécurité publique, comme nous venons de le souligner. Nous pouvons y voir un certain frein à la volonté d'uniformisation des pratiques formulée notamment par la CCDJP, instance intercantonale.

Nous avons pu constater, ici, que l'échange d'informations, au niveau suisse, se fait principalement par les acteurs publics qui montrent une volonté d'aller dans ce sens-là. Cet échange d'informations amène à une certaine uniformisation des pratiques, grâce à des plateformes que nous avons évoquées ci-dessus (tables rondes, conférences, l'Observatoire suisse du hooliganisme). Comme nous allons le voir plus en détail ci-dessous, c'est principalement par une impulsion locale qu'une politique commune peut être développée. Ce n'est donc pas par obligation, contrairement aux clubs qui appliquent plutôt les directives décidées tout en haut de la hiérarchie. Ces petites entités privées, régies par des questions financières avant tout, ne développent pas souvent elles-mêmes ce type de processus. Nous voyons apparaître une distinction qu'il sera intéressant d'approfondir dans la suite de ce chapitre, à savoir deux logiques différentes appelées généralement « *Top-Down* » (pour la sphère privée surtout) et « *Bottom-Up* » (pour la plupart des acteurs publics).

## **IMPULSIONS LOCALES**

Au fil de notre analyse de documents principalement et comme nous venons de l'aborder ci-dessus, nous avons constaté que l'échelle locale joue également un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives. En effet, comme nous l'avons vu, les cantons s'inspirent de pratiques d'autres pays, nous voyons aussi, au niveau local ou régional, que les différentes pratiques sont mises en place et montent ensuite à l'échelle nationale. Nous approfondissons donc ici le processus d'impulsion de la part du niveau local, qui est souvent l'équivalent de l'entité cantonale. Il est, en effet,

intéressant de comprendre d'où ces acteurs, pourtant tout en bas du schéma, tiennent leurs pratiques et stratégies et les conséquences de cette marge de manœuvre pour les autres échelles ainsi que pour la lutte contre les violences dans le sport de façon plus générale. Nous nous rappelons de Tsoukala (2003 : 83) qui n'abordait pas l'échelle locale dans son argument au sujet des différents niveaux de prises de décisions dont le plus bas était le plan national, par rapport à Haggerty et Boyle (2009 : 258) qui en soulignaient plutôt l'importance.

L'impulsion locale, qui concerne le plus souvent les autorités cantonales, semble être un processus important pour comprendre la constitution de stratégies ainsi que leur circulation nationale et internationale, comme le souligne la CCDJP :

*Afin d'améliorer la collaboration entre tous les partenaires intéressés, ceux-ci passent sur le plan local, des conventions par lesquelles ils s'accordent sur une politique commune pour prévenir la violence dans le sport. Ces conventions visent à mettre en œuvre et décider, sur le plan local, des exigences posées par la politique de prévention de la violence. La CCDJP collecte toutes ces conventions, en utilise les éléments pour les inscrire dans sa politique de prévention, au titre de « best practices », de sorte que tous les partenaires suisses en profitent. Ces conventions sont créées à chaque fois, au début d'une nouvelle saison de football ou de hockey sur glace, à l'occasion de Tables rondes locales, comme le propose également Swiss Olympic. (CCDJP 2009b : 22).*

La politique commune élaborée au niveau de la Suisse est donc constituée de tous les fragments de conventions adoptées au niveau local. Nous retrouvons ici la notion de « bonnes pratiques », à l'échelle nationale, tel que nous l'avons vu ci-dessus. L'initiative locale, ou autrement dit les « bonnes pratiques » locales, sont donc à la base des concepts nationaux. Il s'agit clairement d'une manière de faire dite « *Bottom-Up* », ce qui signifie les idées viennent du bas de l'échelle, de la hiérarchie. Notre entretien avec le Chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise nous l'a également confirmé :

*Alors c'est évidemment au niveau suisse que ça doit se faire, mais ça part, comme c'est toujours le cas dans un système fédéral, de certains cantons qui prennent cette problématique à bras le corps parce qu'ils y sont beaucoup plus confrontés, donc on peut penser ici à Zurich, Bâle, à Saint-Gall ; en Suisse Romande au Valais ou à Neuchâtel qui sont les deux cantons qui ont des clubs en SFL depuis longtemps (...). Voilà, c'est d'abord des initiatives cantonales qui sont ensuite reprises au niveau, ou bien concordataire au niveau des concordats de police, ou bien au niveau fédéral. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Nous remarquons donc clairement que ce sont les pratiques élaborées au niveau local qui permettent ensuite de développer l'échelle nationale. De ce fait, l'importance des entités locales est donc capitale. Cependant, il faut également relever que ces stratégies individuelles se ressemblent de plus en plus puisqu'elles sont, pour la plupart, issues de l'échange de connaissances et de pratiques, que ce soit entre les entités locales elles-mêmes ou au niveau international. En effet, nous avons vu dans les premières parties de ce chapitre, que les mêmes modèles sont analysés et repris, qu'il s'agisse d'exemples nationaux – tels que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne – ou d'exemples locaux – comme le canton de Saint-Gall. Nous constatons donc, grâce à notre analyse de documents et d'entretiens ci-dessus, une large marge de manœuvre des cantons, malgré que le concordat intercantonal tente d'unifier leurs différentes pratiques, et, pourtant, ils vont chercher leurs idées, stratégies et manières de faire aux mêmes places. Les méthodes et moyens employés sont donc de plus en plus semblables, tant au niveau national qu'à l'échelle régionale ou locale. Cela nous semble être le cas surtout pour les acteurs publics. Dans la sphère privée, nous n'avons pas pu constater ce

phénomène. Il nous semble plutôt que, par soucis financiers et manque d'engagement principalement, les clubs luttent contre les violences lors des manifestations sportives uniquement par obligation, selon les directives et règlements élaborés aux niveaux national et international, ce qui correspond alors à une logique dite « *Top-Down* ». Nous avons constaté cette distinction tout au long de notre analyse des différentes logiques scalaires.

Pour nous, cette liberté d'action des cantons, des entités locales, permet de voir émerger des spécificités locales. Malgré que les pratiques et stratégies tendent à se ressembler tant au niveau national qu'à des échelles plus locales, nous avons tout de même vu que la marge de manœuvre des cantons leur permet de développer leurs propres méthodes et moyens. Ces derniers sont ensuite échangés grâce à certaines plateformes et se diffusent alors vers d'autres entités. Cependant, nous pouvons voir qu'à Neuchâtel, par exemple, l'implication des autorités politiques est importante et permet ainsi au canton d'afficher une volonté visible dans la lutte contre les violences dans le sport puisque :

*Il faut tout développer à mon avis. Il faut déjà avoir une base légale solide. Neuchâtel s'y emploie. On a régulièrement une réunion avec les juristes de l'Etat, le conseiller d'Etat en charge du Département de police, pour mettre sur pied une loi qui permette d'obliger les clubs à demander une autorisation pour faire une rencontre sportive. Et cette autorisation est soumise à des conditions, notamment le fait de déposer une caution pour garantir les frais de la sécurité mise en place par le canton. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Les spécificités locales se traduisent donc par l'utilisation de cette marge de manœuvre donnée par l'Etat fédéral, cependant, nous l'avons constaté tout au long de ce chapitre, les pratiques et stratégies se ressemblent de plus en plus puisque les différents acteurs vont les chercher dans les mêmes modèles. Finalement, nous remarquons que cette politique commune, qui semble indispensable aujourd'hui, n'est pas véritablement élaborée au niveau national puisqu'elle puise ces lignes directrices dans les normes européennes, les modèles internationaux ainsi que les stratégies et « bonnes pratiques » locales. Par contre, l'échelle nationale est utile pour rediffuser et collecter ces « bonnes pratiques ».

## CONCLUSIONS

Dans ce chapitre consacré aux différentes échelles qui jouent un rôle dans la lutte contre les violences dans le sport, nous avons pu souligner les enjeux et processus principaux grâce aux divers matériaux collectés, tant de notre analyse documentaire que de nos entretiens, et cela sous la loupe des différents apports théoriques discutés en début de ce travail. Nous reprenons dans cette partie conclusive les principaux éléments mis en exergue dans ce chapitre, ce qui constitue une réponse à une partie de notre questionnement qui s'attachait à saisir les différentes échelles présentes dans le cadre de l'organisation autour de la lutte contre le hooliganisme.

Nous avons constaté, tout d'abord, que la base de la lutte contre les violences dans le sport en Suisse provient en premier lieu de l'échelle internationale puisqu'il s'agissait, en 2007, de répondre aux exigences des normes européennes ainsi que de se constituer un cadre législatif suffisant pour l'accueil d'une compétition internationale (Conseil Fédéral 2008 : 12). Pour cela, la Suisse est allée chercher des solutions qui semblaient fonctionner dans d'autres pays. Dans ce contexte-là, nous avons vu apparaître quatre pays qui font figure de modèles : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Ces mêmes exemples avaient été soulignés par Spaaij (2005 : 8) dans son étude sur la prévention de la violence dans le sport.

Comme c'est dans le cadre de la préparation de l'Euro 2008 que la Suisse a clairement montré sa volonté de se doter d'une base pour la lutte contre le hooliganisme, nous voyons l'importance de ces *mega-events* pour le développement de moyens et de stratégies. Nous remarquons également que ces *mega-events* permettent une circulation de certaines pratiques, notamment grâce à des documents, des études réalisées après les manifestations (KLAUSER 2011 : 120). Dans ce cas-là, nous avons surtout vu l'exemple de la Coupe du Monde de Football de 2006 organisée par l'Allemagne, à la suite de laquelle une étude « *Evaluation report on the national security strategy for the 2006 FIFA World Cup* » qui a été diffusée et dont les méthodes ont pu être transférées. L'une d'entre elles, plus précisément, consistait en la stratégie dite des « 3-D » qui a été reprise au niveau suisse lors de l'organisation de l'EURO 2008 et que nous retrouvons aujourd'hui dans les pratiques policières au niveau local, dans le canton de Neuchâtel (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011). Par ces différents exemples reliés aux divers apports théoriques sur le sujet, nous avons vu que la circulation de modèles et le transfert de pratiques, de pays en pays et de manifestations en manifestations, sont nécessaires et particulièrement utilisés par la Suisse depuis quelques années et aujourd'hui encore. Nous avons également remarqué que des « bonnes pratiques » pouvaient aussi circuler à l'échelle de la Suisse, le canton de Saint-Gall apparaissant souvent comme un modèle d'après nos différents interlocuteurs et documents officiels. Les principaux instruments pour le transfert des « bonnes pratiques » au niveau suisse sont des Tables Rondes, des conférences organisées par des instances aussi bien publiques que privées ainsi que l'Observatoire suisse du hooliganisme qui collecte toutes les informations de chaque entité. Il est important de relever encore la différence constatée entre les politiques législatives qui circulent de pays en pays, et dont la Suisse ne fait pas exception comme nous l'avons vu, et la gestion policière à proprement parlé qui suit plutôt, quant à elle, une logique d'inscription territoriale, tel que nous l'avons vu dans les études de Tsoukala (2010 : 45). En effet, nous avons pu relever la distinction entre deux écoles de pensées en Suisse en termes de maintien de l'ordre. Alors que les Suisses-Alémaniques se tournent plutôt vers les pratiques allemandes, les Suisses-Romands adoptent, quant à eux, des techniques françaises. Les agents et leurs supérieurs sont d'ailleurs régulièrement en formation au Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie à Saint-Astier, centre qui accueille souvent des policiers d'autres pays et qui contribue donc aux transferts de pratiques au niveau international (entretien avec le chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).

Nous avons également pu relever, au fil de ce chapitre, la nécessité du renforcement de la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport. Nous pouvons aussi remarquer que cette lutte a permis, en retour, de consolider cette coopération internationale. L'outil qui nous a semblé capital pour ce processus est le *National Football Information Point*, présent dans tous les pays européens. Il est apparu, à travers nos différents documents officiels ainsi que nos entretiens avec la police, que cette coopération est continue et croissante. De par le déplacement de plus en plus facilité des individus entre les différents pays, notamment grâce à la libre-circulation mise en place au sein de l'Union Européenne, l'internationalisation de la coopération nous semble indispensable pour lutter de façon optimale contre le hooliganisme dans les différents pays européens. Dans ce cadre, nous voyons que l'eupéanisation est un processus qui joue un rôle important, comme Tsoukala l'avancait (2003 : 83). La circulation de modèles telle que nous l'avons expliquée ci-dessus nous semble être principalement permise par ce processus d'eupéanisation. Par cette coopération internationale, nous voyons une standardisation croissante et facilitée des pratiques nationales et régionales.

A l'échelle suisse, nous avons également pu souligner des éléments intéressants puisque des connaissances et pratiques sont aussi régulièrement échangées. Le principal instrument de cet échange, qui apparaît comme une nécessité (DDPS 2007), semble être l'Observatoire suisse du hooliganisme, basé à Zurich, qui collecte et diffuse toutes les informations entre les diverses entités individuelles. Ainsi, chaque autorité publique peut avoir accès aux dernières informations au sujet des autres régions. Toujours à ce niveau national, nous avons vu la volonté de la Suisse de constituer une politique commune qui permette d'harmoniser et d'uniformiser les différentes pratiques. Ce concept national a encore certaines lacunes que la CCDJP tente d'amoinrir grâce à la modification actuelle du concordat. Il est apparu, selon les autorités et les personnes interrogées, que le problème principal qui freine cet élan national est un manque d'efforts de la part des clubs et des fédérations – en particulier ici la SFL. Cet engagement insuffisant est surtout expliqué par des raisons financières. Nous avons donc remarqué que les instances privées agissent essentiellement par obligations. Ces dernières étant généralement élaborées au niveau international – par la FIFA et l'UEFA – nous constatons qu'il s'agit en premier lieu d'une logique dite « *Top-Down* » pour les acteurs privés. Par nos divers entretiens et documents, nous voyons que les instances publiques souhaitent, aujourd'hui, avoir plus d'influence sur les compétences des privés. Un autre problème qui freine le développement d'une politique commune peut aussi être relevé. Il s'agit du partage des tâches en Suisse qui donne une grande liberté d'action aux cantons.

En effet, nous avons tenté de montrer que, grâce à nos entretiens et documents analysés, l'impulsion locale semble jouer un grand rôle dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. La politique commune que la Suisse cherche à élaborer est principalement constituée des fragments de toutes les conventions adoptées au niveau local (CCDJP 2009b : 22). Il s'agit donc ici plutôt d'une logique « *Bottom-Up* » pour les instances publiques, contrairement aux acteurs privés, comme nous l'avons vu ci-dessus. Par cette marge de manœuvre des cantons, nous voyons que les principales spécificités locales que nous pouvons relever ici concernent le degré d'implication politique des entités individuelles. Malgré cette liberté d'action des acteurs locaux, nous voyons tout de même qu'ils ont souvent les mêmes pratiques et stratégies car, au final, ils les puisent à la même place, dans les mêmes modèles et exemples qui circulent à différentes échelles – internationale et nationale. Nous voyons clairement l'importance du niveau local, comme le mentionnaient Boyle et Haggerty (2009 : 258).

Toutes ces différentes échelles sont imbriquées et ont besoin les unes des autres pour continuer à se développer et à faciliter la progression de la lutte contre les violences dans le sport. Les concepts élaborés au niveau national nécessitent la coopération internationale, l'échange de « bonnes pratiques » et une impulsion venant de l'échelle locale. Cela nous montre à quel point l'imbrication de plusieurs échelles, tant au niveau des prises de décision que de leur application, est indispensable à l'élaboration constante de nouvelles mesures et de nouveaux instruments dans une problématique aussi dynamique que la lutte contre la violence croissante lors de manifestations sportives.

## LOGIQUES TEMPORELLES

De façon la plus cohérente possible, nous avons planifié ce chapitre selon la temporalité des événements afin de déceler au mieux les logiques temporelles les plus significatives et les différents rôles qu'elles peuvent jouer dans la lutte contre les violences dans le sport. Nous avons notamment abordé ce sujet dans notre cadre théorique en citant surtout November (2002 : 5-6) et sa notion de précaution. Nous pourrions utiliser les divers apports théoriques explicités dans notre seconde partie comme grille d'analyse pour les résultats que nous avons pu collecter. Nous pourrions également relever la présence ou l'absence, à Neuchâtel surtout, de concepts de prévention sur le long terme tel que le « *Fan Projekt* » discuté par Tsoukala (2010 : 118). Nous tenterons également de voir si Foucault (2004 : 8) et ses principes de probabilité et d'analyse peuvent aussi nous aider à comprendre les différentes logiques temporelles que nous avons recueillies. Nous allons donc commencer par décrire les différents éléments pertinents qui concernent toutes les pratiques qui se déroulent avant une rencontre sportive ainsi que les principes de prévention que nous pouvons voir apparaître. Ensuite, nous discuterons des principaux résultats relatifs à la période dite « pendant la manifestation » et, finalement, nous aborderons la phase ultérieure, après la rencontre sportive. Nous aborderons également de façon plus détaillée le rôle préventif de l'encadrement des supporters. A la suite de cette partie principalement descriptive, nous pourrions analyser ces divers éléments temporels soulignés en lien avec notre cadre théorique. Ce cheminement nous mènera ainsi à une réponse satisfaisante à notre questionnement de départ qui cherchait à voir quelles sont les logiques temporelles qui sont présentes et qui jouent un rôle dans la lutte contre la violence dans le sport.

Tout d'abord, nous pouvons mentionner l'importance de cette temporalité à travers, notamment, le discours de la CCDJP :

*La proximité temporelle et thématique avec la manifestation sportive doit également être prise en considération, par exemple lorsque des groupes de supporters attaquent des gens ou endommagent la propriété d'autrui après leur retour d'un match. Or, sur la base de la formulation actuelle, un arrêt du tribunal administratif zurichois daté du 8 septembre 2011 est arrivé à la conclusion inverse, ce qui s'avère problématique dans la mesure où de nombreux actes de violence ne sont pas commis pendant les matchs ou en déplacement, mais plutôt lorsque les supporters arrivent en avance dans les centres villes des lieux des matchs ou après leur retour des matchs. (CCDJP 2011a : 15-16).*

Dans la perspective de l'analyse des stratégies mises en place pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives, il est donc indispensable de prendre en compte ce qui se passe avant et après une rencontre. Nous cherchons donc à comprendre dans quelle mesure ces logiques temporelles sont également importantes pour les acteurs neuchâtelois. Pourtant, nous le verrons dans ce chapitre, cette temporalité est même beaucoup plus large et tourne autour d'enjeux capitaux pour la compréhension de l'organisation qui se met en place dans le cadre de la gestion des risques liés au hooliganisme.

### **AVANT – MATCH : PREPARATION D'UNE SAISON, D'UNE RENCONTRE**

Après notre analyse de documents et nos divers entretiens, nous avons constaté que la préparation d'une saison est capitale pour la gestion des risques liés au hooliganisme. En effet, la temporalité de cette problématique commence avant même le début des rencontres sportives, comme nous le confirme le chef spotter :

*Avant, c'est aussi avant saison, parce qu'on a beaucoup de travail, même avant un match. Alors on fait la totale (...). Alors en début de saison, c'est-à-dire avant la reprise des championnats, avant chaque demi-saison même, on refait un point avec les chefs de la sécurité des différents clubs en ligue supérieure. Donc, en début de saison, on établit selon 3 critères : vert, jaune, rouge, le degré de risque des matchs (...). Alors voilà, ça c'est avant la saison... On prépare également un rapport à risque sur les fans à risque, c'est-à-dire on relate sur un papier les comportements, les antécédents de tous les groupes, les fans-groupes, tous les groupes de supporters qu'on a dans notre canton, dans nos différents clubs. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Nous remarquons donc que les autorités publiques, les spotters en particulier, élaborent un rapport sur le risque de chaque rencontre en concertation avec les responsables de la sécurité privée, non seulement avant chaque match, mais également avant chaque demi-saison, dans le cas du football. Cette sécurité privée a également des obligations nationales, envers la Swiss Football League et doit constituer un concept sécuritaire général pour le stade avant chaque saison :

*Nous, au niveau sécuritaire, on a un concept pour la Maladière qui est déposé trente jours avant le début de la saison à la Ligue. Un concept sécuritaire qui doit être validé donc par la ville de Neuchâtel, par la police, par la SFL et par le club. Et après, il est déposé à la Ligue, qui s'y réfère comme notre concept sécurité pour les matchs qui se déroulent ici à la Maladière. C'est fait avec la ville et moi-même, donc le SSPI qui est ici à Neuchâtel qui gère la Maladière. On fait ça conjointement. (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Le travail préparatoire avant chaque saison, et même chaque demi-saison au football, est donc conséquent et nécessaire puisqu'un dossier est demandé aux cellules hooliganisme par l'Observatoire qui envoie ensuite toutes les données aux autres cellules sous forme de CD-Rom (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011). Du côté privé, un concept sécurité est demandé aux sécurités privées des clubs par la SFL pour l'octroi de la licence pour chaque saison (entretien avec le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011). Cependant, ce travail préparatoire n'est pas le seul et doit être conjugué avec une préparation avant chaque rencontre afin de réévaluer le risque selon les dernières informations. Cela est notamment souligné par le chef d'Etat-Major de la Police neuchâteloise :

*Ce degré de risque, il est analysé largement avant le match. Donc ça veut dire, si je prends l'exemple du dernier match qu'on a eu, la dernière rencontre qu'on a eue dimanche à la Maladière, on a fait l'évaluation au mois de juillet, au début du premier tour, donc presque six mois à l'avance. Ça signifie que, peu de temps avant la rencontre, environ une semaine avant, on se remet autour de la table et on reprend tous les éléments et on regarde si on était juste dans notre degré d'analyse. Si le risque a été modifié, par exemple on verrait une équipe qui, les trois derniers matchs à l'extérieur, aurait causé de graves problèmes, alors on devrait en tenir compte. Donc on reprend cette analyse au dernier moment et puis on la valide une nouvelle fois, et ça nous permet donc, cas échéant, au dernier moment, d'ajuster notre dispositif. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Une seconde logique temporelle peut donc être ajoutée ici et concerne la préparation de chaque match. Pour ce moment-là, nous pouvons distinguer la préparation des autorités publiques et celle de la sécurité privée, qui ne sont jointes que deux jours avant la rencontre. Les jours, voire les semaines, avant un match sont fondamentaux puisque des manifestations qui sont préalablement bien organisées permettent d'avoir une influence positive sur les événements (Comité permanent de la Convention européenne 2003 : 6). Cela est confirmé,

tout d'abord, par les spotters de la Police neuchâteloise qui préparent une rencontre parfois plus d'une semaine à l'avance :

*Avant chaque match, on a plusieurs réunions. On a une première réunion, elle peut être téléphonique, avec les collègues du canton d'où provient l'équipe en visite. Ensuite, au fil des jours, jusqu'à environ 72 heures avant le match, on reçoit les informations précises et détaillées [par les spotters en charge des supporters du club visiteur] : nombre de personnes qui se déplacent, nombre de personnes à risque, moyens de déplacement (train spécial, autocar), les trains spéciaux, l'horaire nous est communiqué, le trajet nous est communiqué, le nombre de personnes, en général s'il est accompagné par la police ou par la police des transports, combien de personnes... Ça va assez dans le détail (...). Alors ça c'était deux jours avant. Ensuite, au niveau police, le jour du match on a un briefing général quatre heures avant environ. Il y a le briefing des cadres cinq heures avant, il y a une donnée d'ordres pour toutes les personnes engagées dans le dispositif. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Les spotters neuchâtelois préparent donc un dossier pour chaque match, un peu plus d'une semaine à l'avance, qui réunit toutes les informations qui seront pertinentes pour la gestion du risque le jour de la rencontre et qui est présenté au chef d'engagement quelques jours avant la manifestation. Ce dossier constitue la base du dispositif de sécurité qui sera décidé par les différents acteurs au fil des rapports et des réunions. Ce processus préparatoire semble vraiment détaillé et minutieux. Nous retrouvons ici la phase préparatoire abordée par Diaz et Rossi pour lesquels « ces rencontres se déroulent plusieurs fois en amont, pendant une période de préparation plus ou moins longue suivant l'ampleur de la manifestation » (DIAZ et ROSSI 2007 : 159-160). Pour chaque rencontre est constitué un dossier de plusieurs dizaines de pages par les spotters de la Police neuchâteloise. Cela est aussi le cas pour les spotters des autres postes suisses. Du côté de la sécurité privée, le même travail est effectué en interaction avec leurs homologues du club visiteur :

*Si c'est des matchs à risque faible à la Maladière, pour moi c'est trois à quatre jours avant. Trois à quatre jours avant le match, j'ai déjà les renseignements pour nos supporters, comment ils vont se comporter... Pour un match à risque, je dirais c'est plutôt presque une semaine avant. Pendant cette semaine, je récolte les informations. Je vais donner un exemple pour ce week-end qui est un match contre Bâle qui est à risque élevé. Donc là je dois refaire mon concept sécuritaire par rapport à mon nombre d'agents que je vais mettre pendant le match, aux stadiers, etc. Et après il y a beaucoup de prises de renseignements, autant avec les inspecteurs de la ligue que la ligue, par rapport à des événements et tout ça. Et des téléphones, on va dire réguliers, avec le club qui va venir pour savoir s'ils ont d'autres exigences particulières (...). Alors moi, souvent, deux à trois jours avant, on m'envoie le formulaire de concertation. Ensuite, en fonction des informations que j'ai là, je téléphone ou je ne téléphone pas. Et on se retrouve généralement deux jours avant le match pour une séance de coordination avec tout le monde: la police, pompiers, la sécurité privée d'ici, moi-même, et tous les gens qui sont un peu dans le concept. (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Le processus préparatoire du côté privé – donc entre les clubs eux-mêmes généralement – est également très important, mais il entre moins dans les détails que celui qu'effectuent les spotters qui ont plus de contacts et renseignements à prendre puisque le dossier constitué par l'acteur privé n'est pas présenté à un supérieur, mais uniquement à la réunion générale où les différentes informations sont échangées et comparées. Le même travail est donc effectué par les différents acteurs – publics et privés – environ une semaine avant chaque rencontre. Ce n'est que deux jours avant le match que tous les partenaires se rencontrent pour croiser leurs informations. Cette gestion, tantôt conjointe tantôt individuelle, semble être liée à ce que

Burton-Jeangros, Grosse et November appelaient le risque qui peut être perçu comme une opportunité, « *soit comme des événements obligeant les groupes d'acteurs à inventer de nouvelles solutions, à repenser leurs modes « d'être ensemble ».* La notion de contrat social est donc au cœur de l'appréhension des risques ; leur gestion se construit dans la négociation entre divers groupes d'acteurs » (BURTON-JEANGROS, GROSSE et NOVEMBER 2007 : 11). Sans chercher à approfondir les détails des collaborations puisque nous allons le faire à la fin de cette partie, nous voyons que l'organisation autour de la gestion du risque lié au hooliganisme donne l'opportunité de réunir différents acteurs, à plusieurs moments de la préparation.

Le travail effectué en amont d'un match correspond non seulement à la notion de prévention, mais plus particulièrement encore aux dispositifs sécuritaires décrits par Foucault. En effet, la sécurité « *va essayer de travailler dans la réalité, en faisant jouer, grâce à et à travers toute une série d'analyses et de dispositions spécifiques, les éléments de la réalité les uns par rapport aux autres* » (FOUCAULT 2004 : 49). La temporalité qui concerne la préparation d'une rencontre apparaît donc comme un enjeu fondamental qui ne doit pas être négligé lorsqu'on cherche à comprendre l'organisation mise en place autour de la gestion de risques. Il s'agit, selon les termes de Foucault, de travailler sur une réalité et de développer un dispositif spécifique en lien avec les éléments récoltés dans cette réalité.

## **PENDANT – MATCH**

Pendant le match, les logiques sont quelque peu différentes. Nous ne retrouvons notre principe de prévention qu'au moment de la mi-temps où tous les partenaires se retrouvent et échangent les informations collectées pendant la première partie de la rencontre. Cette réunion permet de mettre en place une stratégie pour la suite de la manifestation, mais, surtout, elle donne une vision de la gestion du risque qu'il faudra mettre en place pour la fin du match, dès l'instant où les spectateurs vont quitter le stade. Nous voyons notamment l'importance de ce moment-là à travers notre entretien avec le chef d'engagement, qui est également le chef d'État-major de la Police neuchâteloise :

*Au milieu du match, pendant la mi-temps, il y a une séance avec l'ensemble des partenaires qui a lieu. Où là chacun raconte sa vision des choses, ce qu'il s'est passé, son dispositif, les problèmes rencontrés, et puis on regarde ensemble s'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour la deuxième mi-temps et surtout pour la fin du match. Et puis, ensuite, nous, côté police, on est prêt à réarticuler notre dispositif en fonction de ce qu'on apprend pendant cette séance, ce briefing, à la mi-temps. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Nous voyons pourtant que, au moment-même de la manifestation, il ne s'agit plus de prévention, mais plutôt de contrôle de l'ordre et de la sécurité publics. La temporalité nous montre donc un changement intéressant dans les pratiques et stratégies des différents acteurs dans la lutte contre la violence lors de rencontres sportives.

Durant le match, un protocole d'utilisation du système de vidéosurveillance a également été élaboré par le responsable du complexe de la Maladière – le SSPI – en fonction des risques. Alors qu'avant et après le match, le rôle de la vidéosurveillance est principalement de balayer la foule afin de surveiller que la sécurité publique n'est pas atteinte, son rôle est très différent pendant le match puisque le système doit permettre l'identification des auteurs de troubles (entretien avec la « technicienne », le 17.11.2010). Cela nous a été notamment expliqué par le responsable du SSPI :

*Pendant le match, les caméras sont sur des coins spécifiques. Ça c'est défini dans le protocole. Ça a été fait par rapport aux risques. On a appris, au fur et à mesure, en vieillissant. (Responsable SSPI, le 17.11.2010).*

Comme nous l'a d'ailleurs confirmée notre observation dans la vigie le 28 novembre 2010, pendant le match, il y a toujours trois caméras braquées sur le secteur visiteur. Au moment où surviennent des débordements, la « technicienne » zoome sur les spectateurs afin de pouvoir filmer le visage des auteurs de troubles. Il ne s'agit pas de permettre une interpellation directe, puisqu'une intervention au milieu de centaines de personnes serait beaucoup trop dangereuse, mais plutôt une identification après la rencontre suite à l'analyse des vidéos.

Pendant le match, et plus précisément pendant la mi-temps, il s'agit également de collecter le plus de renseignements et d'informations possibles pour permettre d'ajuster le dispositif sécuritaire mis en place pour la fin du match. La temporalité est nettement plus courte que ce qui concerne l'avant-match, mais nous y retrouvons tout de même la récolte d'éléments pour une logique préventive et sécuritaire. Cependant, durant le match, il s'agit surtout de voir le décalage qui existe ou non entre le dispositif mis en place à l'avance et les événements qui se déroulent effectivement durant la rencontre elle-même ainsi que le processus de réajustement des stratégies. Cette logique temporelle commence à l'arrivée des supporters en ville de Neuchâtel jusqu'à leur départ. C'est à ce moment-là que les différents acteurs voient si leurs informations collectées en amont se révèlent correctes. Comme nous avons pu le voir lors de nos différentes observations, il s'agit donc plutôt de regarder si le processus préparatoire, la prévention organisée avant la rencontre, a été élaboré de façon optimale.

## **APRES – MATCH : BOUCLEMENT DES DOSSIERS**

A la fin d'une rencontre, le travail n'est pas terminé pour les différentes instances qui gèrent la sécurité. Au niveau public et privé, chacun fait un premier débriefing avec sa propre équipe, comme nous avons pu le voir notamment en suivant les spotters lors de notre observation du 17 avril 2011. Un débriefing entre tous les partenaires se déroule lors de la réunion qui prépare le match suivant. Les spotters constituent un rapport de fin de match où toutes les informations sont réunies et qui pourra être repris l'année suivante lors de la préparation de l'accueil de la même équipe. En effet, le chef spotter nous l'a notamment expliqué lors de notre entretien :

*Un rapport de fin de match est établi où on re-note dedans tout ce qu'il faut pour que l'année prochaine on puisse prendre en compte, pour une nouvelle analyse des risques, comportement des supporters, nombre de supporters, moyens de déplacement, ce qu'il s'est passé, etc. comme la pyrotechnie, chaque fois chaque fois (...). Donc, après le match, les rapports se font, il y a peut-être encore une réunion, un débriefing, mais en règle générale, le débriefing du match qu'on vient de finir se fait quand on prépare le match suivant. Là on se retrouve entre tous les partenaires et on débrieife. Et puis, s'il faut débrieifer, ou faire une enquête pénale, alors c'est au niveau de la police une fois de plus, et puis c'est entre nous qu'on convoque ces gens, qu'on les entend, qu'on les identifie, qu'on exploite les films, etc. (...) S'il n'y a rien à faire, on a encore la paperasse à remplir, quelques jours et c'est fini. S'il y a une action de poursuite pénale, alors ça peut prendre des semaines, voire des mois, voire des années! (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Le bouclage définitif d'un match peut donc s'étendre sur plusieurs mois et même plusieurs années. Nous trouvons là un second aspect propre à « l'après-match » qui concerne plutôt les

procédures policières. Ces dernières, beaucoup trop longues, constituent un défaut dans l'organisation autour de la gestion du risque lié au hooliganisme. En effet, l'effet préventif de certaines mesures répressives n'est que difficilement atteignable avec des procédures qui peuvent durer plusieurs années. Nous le voyons particulièrement dans le discours des autorités publiques :

*Chez nous, celui qui agresse violemment un autre, il a peut-être soixante jours-amende avec sursis! C'est tout. Alors les gens, ils rigolent : "Je peux faire ce que je veux, je ne suis pas puni". Parce que dans leur tête, c'est ça. Et puis s'ils sont punis, c'est une année après quand tout va bien, et cinq ans après quand tout va mal (...) ! Moi je suis partisan, pas de la justice expéditive, mais de la justice rapide, c'est-à-dire on respecte les droits des prévenus, mais ils sont condamnés sur le champ! Saint-Gall applique ça lors des manifestations sportives, c'est très intéressant. Ça ne veut pas dire qu'ils ont réussi à réduire beaucoup les problèmes, mais il y en a déjà moins. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Selon le spotter, la procédure accélérée, comme Saint-Gall tente d'appliquer, permettrait donc d'avoir des effets préventifs plus efficaces sur le long terme.

Nous pouvons donc distinguer deux types de logiques temporelles qui concernent l'après-match. Tout d'abord, quelques réunions sous forme de débriefings entre les divers acteurs et l'élaboration de plusieurs rapports constituent la première forme. Ensuite, les procédures policières qui commencent après le match et qui peuvent s'étendre sur une très longue période. La durée que prend le bouclage d'un match pour les autorités publiques est un des freins constatés à la lutte contre les violences lors de manifestations sportives.

## **LE RÔLE DE L'ENCADREMENT DES SUPPORTERS COMME MOYEN DE PREVENTION**

Nous avons donc vu, dans cette première partie consacrée aux logiques temporelles, les différentes tâches et obligations de chaque acteur qui joue un rôle dans la mise en place du dispositif de sécurité dans le cadre de la préparation d'une saison ou d'un match. Le premier résultat que nous pouvons en tirer et analyser est que la phase préparatoire, avant-match ou avant-saison, est l'étape temporelle la plus importante dans le processus de gestion des risques puisque c'est clairement à ce moment-là que toutes les informations sont collectées et que tout le dispositif est élaboré. Cela peut être expliqué grâce à la définition que donnent November, Klauer et Ruegg, qui voient que « *en théorie en effet, le risque peut être défini comme quelque chose de potentiel, qui ne s'est pas encore produit, mais dont on pressent qu'il se transformera en évènement néfaste pour les individus ou pour une collectivité dans un ou des espaces donnés* » (2002 : 153). La phase qui se situe en amont de l'évènement en question est donc bien capitale. Il s'agit ici, principalement, de l'encadrement des supporters par les spotters, qui sont au contact des supporters, des clubs, des autorités policières ainsi que des instances politiques, qui permet de prévenir le plus efficacement possible les évènements violents et indésirables qui pourraient survenir. Ce processus de préparation nous semble s'apparenter fortement à la notion de sécurité de Foucault qui, tel que nous l'avons mentionné dans notre cadre théorique, est défini comme étant un dispositif « *qui va (...) insérer le phénomène en question (...) à l'intérieur d'une série d'évènements probables* » (2004 : 8). Cette série d'évènements probables évoquée par Foucault nous semble parfaitement décrire les différentes étapes de la phase avant-match rythmée par les rapports ponctuels entre divers acteurs, comme nous l'avons expliqué dans ce chapitre. Durant ces rapports, il s'agit bien de discuter et d'analyser « une série d'évènements probables ». Nous

l'avons vu dans nos observations et entretiens, les acteurs définissent, ensemble, tout un éventail de situations probables, principalement grâce aux informations collectées au préalable par les spotters surtout.

Nous comprenons donc mieux encore l'importance du rôle des spotters, et plus particulièrement de la phase avant-match, dans ces logiques temporelles grâce aux dispositifs de sécurité de Foucault, comme nous venons de le voir. Cependant, nous pouvons également relever la place décisive d'autres acteurs dans ce processus de prévention qui se situe avant les rencontres. Comme nous avons pu le constater dans notre partie théorique, il existe des concepts de prévention à long terme qui se déclinent en systèmes d'encadrement des supporters. Nous avons donc cherché à voir ce qu'il en était en Suisse et, plus particulièrement, à Neuchâtel. Pour cela, nous nous sommes principalement basées sur une analyse de documents provenant de l'OFSP (Office fédéral du sport) et de FaCH (Fancoaching Suisse) ainsi que sur nos entretiens, en particulier notre entretien exploratoire avec deux spotters de la cellule hooliganisme neuchâteloise. La prévention est apparue comme nécessaire puisque « *les comportements indésirables de spectateurs existent bel et bien et que la répression à elle seule ne suffit pas à les combattre* » (LEHMANN et ZIMMERMANN 2008 : 72). En Suisse, l'encadrement des supporters dans une logique de prévention à long terme se compose de quatre éléments, à savoir l'encadrement par la police, les initiatives des supporters, l'encadrement socioprofessionnel et l'encadrement par les clubs sportifs (LEHMANN et ZIMMERMANN 2008 : 71). Alors que nous avons déjà discuté du premier, le second consiste surtout en quelques efforts très ponctuels principalement dans le domaine du racisme (LEHMANN et ZIMMERMANN 2008 : 72-73). Nous allons donc nous attarder sur les deux derniers systèmes. Fancoaching Suisse (FaCH), qui est l'organe faîtière des institutions assurant le coaching socioprofessionnel des supporters, a élaboré la « Stratégie nationale de coaching des supporters » commandée par la Table Ronde organisée par le DDPS le 23 juin 2009 et adoptée en 2010 par les clubs de football de Super League ainsi que par les clubs de LNA de hockey sur glace (OFSP et FaCH 2010 : 5). Cette stratégie nationale était une nécessité due à l'augmentation de spectateurs, des faits de violence ainsi que de la médiatisation croissante à l'œuvre dans ce contexte (OFSP et FaCH 2010 : 6-8). En 2012, tous les clubs mentionnés ci-dessus ainsi que les villes et régions qui accueillent leurs rencontres devront donc se doter d'un modèle de coaching des supporters, principalement grâce à cette stratégie nationale qui définit les grandes lignes directrices ainsi que les exemples et les moyens à utiliser. L'association FaCH et l'OFSP (2010 : 9) distinguent deux sortes d'encadrement des supporters : le coaching socioprofessionnel et le coaching par les clubs. Alors que le premier (travailleur social) est réalisé par des éducateurs sociaux diplômés et est financé conjointement par les pouvoirs publics et les clubs, le second (responsable ou délégué des supporters) est, quant à lui, complètement payé par les clubs et n'est pas assuré par des professionnels. Pour le moment, il est obligatoire pour tous les clubs de Super League d'avoir un responsable ou délégué des supporters selon le règlement de la SFL dont le rôle principal est expliqué ici :

*En tant qu'employé ou cadre du club, le responsable ou le délégué des supporters doit respecter les directives et les prescriptions de celui-ci. Son activité ne se limite pas uniquement à l'organisation du match. Il entretient également les contacts avec les supporters en dehors des matchs et s'emploie à créer des conditions favorables, en collaboration avec les autres acteurs, au bon déroulement du match; il exerce également une importante fonction de prévention. (OFSP et FaCH 2010 : 17).*

Depuis 2012, les clubs et les pouvoirs publics seront également obligés de financer un coaching socioprofessionnel tel que la FaCH et l'OFSP (2010 : 14-15) le définissent. En effet, outre ses tâches d'aide, de soutien et de contact constants avec les supporters, en particulier les plus jeunes, ainsi que sa fonction de médiateur, le coach socioprofessionnel doit également :

*Lancer et réaliser des projets de prévention spécifiques et des campagnes adaptées aux besoins locaux. (OFSP et FaCH 2010 : 15).*

La notion de prévention est donc clairement explicitée dans la définition du rôle des coachs socioprofessionnels ainsi que celui des responsables des supporters. Nous constatons, grâce à cette stratégie nationale de coaching des supporters, que la méthode élaborée en Allemagne et reprise par d'autres pays tels que les Pays-Bas et la Belgique au début des années 1980 est, aujourd'hui seulement, mise au point au niveau suisse. Ce coaching social nous semble correspondre aux politiques préventives à long terme dont parle Tsoukala (2010 : 118). A Neuchâtel, jusqu'à la fin de l'année 2011, deux personnes étaient chargées des contacts avec les supporters – un responsable et son suppléant –, comme nous l'ont affirmé deux spotters de la cellule hooliganisme neuchâteloise, lors de notre entretien exploratoire (entretien exploratoire avec les spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011). Cependant, le concept n'a pas été plus développé puisque, comme nous l'avons vu ci-dessus, il n'est obligatoire que depuis 2012. Le club Neuchâtel Xamax, comme le prescrit le règlement sur l'octroi des licences en début de saison, a engagé un responsable des supporters qui fait la liaison entre le club et les supporters (entretien exploratoire avec les spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011).

Alors que le travail effectué par les spotters semble être surtout relié à une notion de prévention plutôt classique, qui consiste à « *prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas* » (FOUCAULT 2004 : 48). Leur but principal, en tant que policiers, est tout de même la sécurité publique, de maintenir un niveau de sûreté pour tous les individus présents. Cela passe alors par une gestion des événements en fixant des limites au-delà desquelles il ne faut plus « *laisser-faire* », comme le propose les mécanismes sécuritaires de Foucault (2004 : 47). Cependant, nous pouvons relever que les systèmes d'encadrement des supporters, par des professionnels ou des délégués, semblent, quant à eux, tendre vers le principe de précaution définie par November qui « *implique la mise en œuvre de politiques d'incitation à des comportements plus « responsables » et des actions menées en amont du risque* » (NOVEMBER 2002 : 2-3). En effet, comme nous l'avons vu ci-dessus les coachs doivent principalement encadrer les supporters de façon quotidienne, et non seulement lors des matchs, afin de leur apprendre les bons comportements à adopter. Cette notion de précaution élaborée par November nous incite également à relever s'il existe des campagnes de sensibilisation à proprement parler pour lutter contre la violence dans le sport ainsi que responsabiliser les supporters face à cette problématique. Au niveau suisse, la Swiss Olympic est très active sur ce sujet, mais principalement à l'interne, c'est-à-dire dans le cadre des Tables Rondes, ou dans le développement de projets tels que « La sécurité dans le sport ». Ses divers apports et travaux sont surtout destinés aux acteurs de l'organisation autour de la lutte contre les violences dans le sport, et non à des fins de sensibilisation des auteurs possibles de ces incivilités. La thématique « Contre la violence dans le contexte de manifestations sportives » (Swiss Olympic 2010) fait partie de sa liste d'engagements éthiques, mais elle encadre surtout des nouveaux projets internes entre différents acteurs –

publics et privés – pour améliorer la lutte contre les violences dans le sport. Dans le cadre de cette thématique :

*Swiss Olympic développe des modules de formation et de perfectionnement à l'intention des responsables de la sécurité. (Swiss Olympic 2010)*

Quatre modules sont donc proposés pour la formation et le perfectionnement des responsables de sécurité, mais également des délégués aux supporters. Ils sont composés principalement de la gestion de Toolbox, des interdits de stade, des articles prohibés dans les stades, du travail avec les fans ainsi qu'avec les divers partenaires (Swiss Olympic 2011 : 6). Cependant, nous voyons, à nouveau, que ce projet visant à prévenir la violence dans les stades reste à l'interne et Swiss Olympic ne s'adresse pas directement aux supporters eux-mêmes pour les responsabiliser. Nous pouvons tout de même mentionner la campagne « *cool and clean*<sup>11</sup> » qui propose le fair-play et la non-violence comme l'un de ces engagements. Cependant, elle s'adresse uniquement aux jeunes sportifs, dans le cadre de leur pratique sportive. Nous n'avons donc pas trouvé de campagnes de sensibilisation qui pourrait être reliées au principe de précaution au sens de November.

## CONCLUSIONS

Dans ce chapitre consacré aux logiques temporelles, nous avons remarqué que la préparation des matchs est la phase la plus importante et commence avant même le début de la saison et est refaite pour chaque rencontre. La temporalité peut pourtant s'étendre jusqu'à plusieurs années après la rencontre. C'est un aspect de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives qui pose problème, aujourd'hui encore.

Au fil de cette partie, nous avons pu relever plusieurs éléments qui nous permettent de saisir l'importance des logiques temporelles dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Tout d'abord, nous avons constaté que, effectivement, les logiques temporelles sont importantes et doivent être étudiées pour une compréhension optimale de l'organisation qui est mise en place autour de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives (CCDJP 2011a : 15-16). Nous avons étudié trois temporalités différentes et nous avons pu en tirer des résultats intéressants à analyser. En premier lieu, la phase avant-saison constitue un moment capital pour la gestion des risques liés au hooliganisme (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011). Avant le début de la saison, en effet, un rapport sur le risque pour chaque rencontre est conçu par les spotters et la sécurité privée des clubs (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011) ainsi qu'un concept sécuritaire par la sécurité privée uniquement (entretien avec le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011). Ensuite, la phase préparatoire avant chaque rencontre est également fondamentale et est composée de plusieurs rapports et réunions entre les différents acteurs qui jouent un rôle dans l'élaboration du dispositif de sécurité. La préparation d'un match à risque commence plus d'une semaine à l'avance pour les spotters et le responsable de la sécurité privée du club. Ce moment préalable est rythmé de rapports, réunions et échanges d'informations, comme nous l'ont confirmé tous les acteurs interrogés ainsi que nos diverses observations. Ce processus préparatoire peut donc être vu, selon les termes de Burton-Jeangros, Grosse et November (2007 : 11), comme une opportunité « *soit comme des événements obligeant les groupes d'acteurs à inventer de nouvelles solutions, à*

---

<sup>11</sup> Site Internet de la campagne « *cool and clean* » et ses cinq engagements en faveur d'un sport loyal et sain : <http://www.coolandclean.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4335/> (consulté le 27 janvier 2012).

*repenser leurs modes « d'être ensemble »*». Le travail fait et organisé en amont d'une rencontre correspond également, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, aux dispositifs sécuritaires définis par Foucault (2004 : 49) puisque la sécurité travaille dans la réalité, notamment grâce à des analyses et des dispositions particulières, tel que nous l'avons vu également pour la préparation de la gestion des risques pour une rencontre sportive.

La phase suivante, pendant le match, est une autre temporalité que nous avons étudiée pendant laquelle les logiques sont différentes. Elle s'étend depuis l'arrivée des supporters dans la ville, jusqu'à leur départ. L'élément le plus intéressant retenu ici est le moment de la mi-temps pendant laquelle les différents acteurs se réunissent et échangent leurs informations, ce qui leur permet de modifier ou de consolider le dispositif sécuritaire mis en place pour la fin du match (entretien avec le chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011). Pendant les autres moments de la rencontre, nous avons vu que les pratiques et stratégies des différents acteurs changent dans cette nouvelle temporalité. Nous avons relevé l'exemple de l'utilisation des caméras. Alors qu'avant et après le match, elles ont comme but principal le maintien de la sécurité publique, au contraire, pendant la rencontre, elles sont utilisées afin d'identifier les auteurs de trouble (entretien avec le responsable du SSPI, le 17.11.2010). Cette identification est faite après coup, dans les jours qui suivent, surtout par les spotters. Nous avons donc remarqué que, pendant le match, ce qui importe est de saisir le décalage existant – ou pas – entre le dispositif mis en place avant la rencontre et les événements qui se produisent ou qui risquent de se produire effectivement. C'est donc un processus de réajustement qui prévaut dans cette temporalité-là.

Ensuite, nous avons approfondi la phase qui suit la manifestation et nous avons surtout constaté qu'elle n'avait pas vraiment de limites dans le temps puisque le bouclage d'un dossier peut prendre plusieurs mois ou même plusieurs années. Directement après le match et dans les jours qui suivent, les différents acteurs organisent des débriefings et des rapports. Ces derniers sont demandés par les instances supérieures, aussi bien par l'Observatoire suisse du hooliganisme que par la SFL. L'élément principal qui est apparu au fil de nos résultats est la problématique de la procédure policière qui est définie comme beaucoup trop lente par tous nos acteurs interrogés. Dans ce sens-là, les autorités publiques nous ont soulignées leur volonté d'accélérer ce processus de bouclage des dossiers pour chaque rencontre, comme cela se fait en Grande-Bretagne ou encore dans le canton de Saint-Gall. Ces procédures constituent un défaut de l'organisation autour de la lutte contre les violences dans le sport puisque l'effet préventif des différentes mesures répressives n'a que très peu d'influence positive au final.

Nous avons terminé ce chapitre consacré aux logiques temporelles par une partie qui approfondissait les systèmes d'encadrement des supporters qui se font de manière presque quotidienne, tout au long de l'année. Tsoukala (2010 : 118) l'argumente notamment lorsqu'elle discute des concepts de « *Fan Projekt* » qui sont des politiques préventives à long terme. Ces différentes méthodes explicitées ci-dessus – spotters, fancoaching des clubs, fancoaching socioprofessionnel et initiative des supporters – relèvent clairement non seulement de la notion de prévention, mais également de celle de précaution qui « *implique la mise en œuvre de politiques d'incitation à des comportements plus « responsables » et des actions menées en amont du risque* » (NOVEMBER 2002 : 2-3). Le rôle des spotters, plus particulièrement, nous semble affilié aux dispositifs sécuritaires de Foucault qui consistent à « *prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas* » (FOUCAULT 2004 : 48).

Cependant, il est important de souligner ici que nous n'avons pas trouvé le principe de prévention tel que November (2002 : 5) le définissait puisque la gestion des risques liés au hooliganisme ne peut pas être un processus fait de calculs scientifiques précis qui permettent de mesurer exactement les événements qui vont arriver ou non comme le propose la notion de prévention. Nous n'avons non plus relevé un lien avec la notion de prévoyance qui propose une absence de maîtrise possible de l'évènement (NOVEMBER 2002 : 5).

Nous avons donc pu saisir, dans ce chapitre, les différentes logiques temporelles qui font partie de l'organisation de la gestion du risque lié au hooliganisme, ce qui correspondait à l'un de nos questionnements. La phase préparatoire analytique est capitale. Les systèmes de prévention à long terme sont, aujourd'hui encore, en développement croissant. La temporalité qui concerne le bouclage des dossiers, quant à elle, doit être diminuée car elle constitue un frein à une meilleure politique de prévention.

## LOGIQUES SPATIALES

Les logiques spatiales sont un enjeu fondamental qu'il est capital d'analyser afin de comprendre au mieux l'organisation mise en place pour la gestion des risques liés au hooliganisme. Comme nous l'avons vu dans la théorie, la violence lors de manifestations sportives, ou autrement dit le hooliganisme, n'est pas un phénomène propre et confiné aux stades, ce que confirme d'ailleurs le Comité permanent de la Convention européenne :

*La plupart des pays européens sont touchés par le phénomène à un degré plus ou moins grand, bien que sous des formes variables. Presque partout, on constate une stabilisation de la situation, avec un déplacement des violences depuis l'intérieur des stades vers l'extérieur, y compris les zones urbaines et les centres-villes. (Comité permanent de la Convention européenne 2003 : 2).*

Nous allons donc tenter de saisir si les acteurs suisses et neuchâtelois font le même constat. Il est alors important de commencer par recenser les lieux pertinents<sup>12</sup> pour l'organisation autour de la gestion du risque lié au hooliganisme et d'y voir les changements et peut-être également une future évolution. Cela nous permettra, ainsi, de comprendre le rôle des logiques spatiales dans la lutte contre les violences dans le sport, ce qui correspond à la question que nous nous posons en début de ce travail.

En 2007, le texte de base du concordat ne comportait que des directives pour les infractions commises à l'intérieur du stade. La CCDJP a donc directement corrigé le tir en élargissant l'article correspondant :

*En vertu de l'article 2, alinéa 2 du concordat, et contrairement au texte initial, ne sont pas seulement considérés comme des infractions les actes de violence commis dans les stades ou les salles de sport, mais ceux commis dans les stades ou les salles de sport, aux alentours et sur les trajets aller et retour. Cette extension de la définition de l'acte de violence permet de régler la situation insatisfaisante qui veut qu'on tolère le transport ou l'utilisation d'objets dangereux lors de contrôles effectués à l'extérieur des stades et qu'on ne puisse intervenir contre les auteurs de violences que lorsqu'ils ont franchi leur enceinte. (CCDJP 2007 : 1).*

Le stade n'est donc clairement pas le seul lieu primordial qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie. Nous pouvons tout d'abord mentionner le trajet entre la gare et la Maladière qui est fondamental et au centre de la plupart des enjeux sécuritaires, comme nous l'avons constaté dans les discours des différents acteurs impliqués. Très régulièrement, les supporters visiteurs créent un cortège tout au long de ce trajet. Ils forment donc une masse compacte qu'il est difficile de contrer. Dès leur arrivée à la gare, les agents publics doivent donc faire en sorte qu'ils prennent la bonne rue – la ruelle Vaucher – plutôt que le Crêt-Taconnet qui les mènerait directement au stamm des supporters neuchâtelois. C'est le premier lieu critique propre à Neuchâtel. En suivant le spotter responsable durant la journée du 17 avril 2011 (match entre Neuchâtel Xamax et le FC Lucerne), nous avons remarqué qu'au moment de l'arrivée du train, le spotter présent dans le stamm des Neuchâtelois fait un état des lieux afin que tout le dispositif de sécurité sache ce qu'il s'y passe exactement. Le terrain à couvrir est grand, il faut donc que les agents soient rapides et mobiles (observation du 17 avril 2011, briefing du chef d'engagement), au cas où les supporters ne se déplacent pas comme prévu. Pour cela, comme nous l'avons entendu lors de notre observation, les communications doivent être efficaces (briefing du chef d'engagement, le 17 avril 2011).

---

<sup>12</sup> Tous les lieux importants cités dans ce chapitre ont été recensés sur une même carte, p.80.

D'autres lieux sont également importants comme la gare elle-même, le stammb des supporters locaux, les entrées du stade de la Maladière (visiteurs et locaux), et même le centre-ville, comme nous l'a expliqué le chef d'engagement lors de notre entretien :

*Avant le match, je fais un tour du dispositif en allant voir les différents endroits où potentiellement on pourrait avoir des problèmes. D'abord le centre-ville. Je commence toujours par passer au centre-ville de Neuchâtel (...). Je passe toujours au centre-ville pour voir l'ambiance : Est-ce qu'il y a des problèmes particuliers? Est-ce qu'il y a beaucoup d'activités, beaucoup de personnes, beaucoup de circulation, beaucoup de monde dans la rue? Est-ce qu'il y a peut-être des attroupements, ou des choses comme ça? Donc je passe d'office par le centre-ville. Ensuite, je me rends du côté visiteur du stade, contrôler que le barriérage est bien en place, que la sécurité privée est également en place, que son dispositif est monté. Ensuite, je me rends du côté des locaux, sur l'esplanade de la Maladière. Là aussi, voir que tout est en place, voir l'ambiance aussi. Ensuite, je me rends là où on a le stammb, le point de rendez-vous des supporters locaux, pour voir aussi l'ambiance, le nombre de personnes, sentir un peu les choses. Et puis, finalement, je me rends à la gare pour prendre contact avec la sécurité de la gare, ça veut dire avec la police des transports. J'ai contact avec le responsable du domaine de la circulation, qui est la police locale de la ville de Neuchâtel. Et comme ça, en une petite heure, en trois-quarts d'heure, j'ai fait le tour entier du dispositif, j'ai vu tous les acteurs-clés, tous mes subordonnés directs pendant la rencontre. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Nous pouvons également mentionner d'autres lieux qui nous sont apparus importants lors de nos différentes observations, le garage se trouvant en face de la Maladière, par exemple, qui se situe sur la rue de la Pierre-à-Mazel. Les supporters visiteurs doivent emprunter cette rue sur quelques mètres avant de tourner en direction de l'entrée du stade, à une centaine de mètres de ce garage. Les forces de l'ordre, à savoir deux groupes d'intervention ainsi que le chef d'engagement, attendent à la hauteur du garage, à une bonne distance du cordon indiquant aux supporters qu'ils doivent bifurquer. Cet endroit est stratégique puisque si les spectateurs visiteurs continuent tout de même leur route sur cette rue, ils vont directement à la rencontre des supporters locaux, dont l'entrée est située de l'autre côté du stade. La police se trouve donc là et les garde à proximité visuelle. Ils tentent d'être le moins visible possible pourtant, afin de ne pas provoquer les supporters qui arrivent en face d'eux. Cet endroit a par ailleurs été mentionné lors du rapport de préparation du match du 12 avril 2011, réunissant les responsables de la sécurité publique.

Durant notre observation du 11 décembre 2011, nous nous tenions sur la rue de la Pierre-à-Mazel, devant le garage où étaient les forces de l'ordre, à une centaine de mètres du cordon de sécurité qui indique aux supporters que ce chemin leur est déconseillé. Les centaines de spectateurs sont arrivés devant cette barrière, se sont arrêtés et ont attendu une ou deux minutes. Tous les policiers étaient en alerte. Puis, ils ont repris leur marche et se sont dirigés vers la droite, en suivant le cheminement signalisé. Nous avons vu que les supporters cherchent clairement parfois à jouer avec les enjeux spatiaux que leur offre le chemin les menant de la gare au stade. Ils connaissent les lieux cruciaux du dispositif et peuvent décider de s'amuser à inquiéter les forces de l'ordre, ou même à carrément traverser le balisage pour entrer en contact avec les autorités ou avec les supporters adverses. Nous voyons donc toute l'importance de certains lieux, notamment ici la rue qui permet d'accéder à l'entrée des spectateurs locaux.

Le responsable du SSPI a souligné l'importance d'un autre lieu, qui devrait notamment être placé sous vidéosurveillance, à savoir le Suki Bar, situé à côté de l'entrée des visiteurs :

*Maintenant, on reconnaît qu'il y a des emplacements qu'on a oubliés et qu'on devra au fur et à mesure améliorer. En rajoutant des caméras dans certains secteurs auxquels on n'a jamais pensé. Comme un qui donne sur le Suki Bar, parce que c'est une zone qu'on ne penserait jamais qu'il y aurait des réactions ou autre, alors que par hasard vous avez des interdits de stade de l'équipe adverse qui font le déplacements avec l'équipe adverse, qui restent dans un restaurant pendant tout le match. Comme par hasard, c'est le restaurant qui est le plus proche du secteur. Donc la police nous a demandé: maintenant, on aimerait bien pouvoir filmer là parce que tout à coup, il y a des fois des débordements. Parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas entrer, mais ils écoutent le match à la radio, ou ils sont en contact téléphonique avec, et si ça se passe mal ce sont des jeunes qui vont déclencher à la fin. Donc si on peut les surveiller aussi, c'est un plus. Et ça on ne le savait pas. (Responsable SSPI, le 17.11.2010).*

Nous remarquons que les logiques spatiales ne peuvent pas être définies à un autre niveau que l'échelle locale. En effet, malgré que le déplacement des supporters entre la gare et le stade soit largement thématisé et inscrit dans la plupart des directives relatives à la lutte contre la violence lors de manifestations sportives, son tracé précis ainsi que tous les autres lieux qui peuvent être des points critiques sont des spécificités locales.

Nous voyons nettement l'importance de certains lieux et chemins en particulier. Ces logiques spatiales apparaissent donc comme l'un des enjeux fondamentaux de la gestion des risques liés au hooliganisme. Nous les avons recensées sur cette carte très schématique et simplifiée, pour éclairer nos explications ci-dessus.



**Figure 3: Carte des lieux importants pour l'accueil de supporter à Neuchâtel**

Source : GoogleMaps, modifiée par Justine HUG

Pendant le match, la situation est plutôt calme et maîtrisée. Cependant, comme nous l'a expliqué le chef d'engagement, il est important de rester à proximité du lieu où les débordements ont le plus de risques d'arriver :

*Pendant le match, je me trouve généralement du côté des visiteurs, il faut toujours les avoir à portée de vue, où je peux voir l'ambiance, les éventuels débordements. Il s'agit, dans ce type d'engagement, de pouvoir réagir de manière extrêmement rapide (...). Si on est trop loin de l'action, dans un poste de commandement à l'arrière, ici au poste au BAP, ou bien même dans un véhicule de commandement, finalement on ne se rend compte que par la radio de ce qu'il se passe et puis c'est difficile de se faire une idée réelle et précise des événements. L'idéal c'est quand même de pouvoir se trouver à proximité et de voir de ses propres yeux ce qui est en train de se passer, pour pouvoir intervenir et conduire extrêmement rapidement. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Il apparaît désormais capital de comprendre les différences qui peuvent s'opérer dans chaque type d'espace – public ou privé, intérieur ou extérieur – ainsi que les stratégies inhérentes à la gestion des déplacements, des flux de supporters.

Nous pouvons maintenant tenter d'expliquer les logiques spatiales relevées dans le cas de la lutte contre le hooliganisme à Neuchâtel grâce à la dynamique spatiale des risques exposée par November, Klausner et Ruegg. Ces auteurs, comme nous l'avons mentionné dans notre cadre théorique, distinguent trois types d'insertion différente des risques dans le territoire : « ils peuvent s'insérer dans les « lignes » du territoire (les réseaux), rester confinés dans des « points » (les nœuds) ou, au contraire, connoter des surfaces entières » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 154). Dans le cas de la lutte contre les violences dans le sport à Neuchâtel, nous pouvons y déceler chacune de ces catégories. La gare et le stade correspondent à de petites « surfaces » dans lesquelles se situent des risques à gérer et à prévenir qui sont essentiels. Alors que les différents carrefours qui représentent des lieux clés dans le dispositif sécuritaire sont des « points », des nœuds, chaque rue et ruelle importantes dans les stratégies de maintien de l'ordre représentent, quant à elles, des « lignes ». Cela montre donc que plusieurs catégories de risques sont présentes dans l'espace plutôt restreint qu'est la zone entre la gare et le stade ainsi que dans le cadre d'une manifestation spécifique.

## **LIEUX PUBLICS / PRIVÉS**

Les lieux publics, c'est-à-dire tout ce qui se trouve jusqu'aux abords du stade, sont du ressort des autorités publiques. Les abords et l'intérieur du stade, par contre, sont sous la responsabilité de la sécurité privée du club qui a les clés de la Maladière cinq heures avant le début du match et deux heures après le coup de sifflet final (entretien avec le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011). Le domaine public est principalement constitué des différents lieux-clés cités ci-dessus. Comme nous l'explique l'une des « techniciennes » de la vigie de la Maladière, qui s'occupe de la vidéosurveillance pendant les matchs :

*A l'extérieur, c'est plutôt l'aspect sécuritaire, c'est la police du domaine public qui entre en ligne de compte, ce n'est plus du tout identifier les personnes c'est trop loin. Là il faut vraiment filmer l'événement. Alors qu'à l'intérieur c'est surtout la dénonciation, l'identification, puisqu'on fait des gros plans, on peut cibler. À l'extérieur, c'est plus difficile. C'est surtout utile à la police et puis pour la sécurité des gens, des civils. (« Technicienne » de la vigie, le 17.11.2010).*

Nous pouvons expliquer les éléments qui apparaissent comme très intéressants ici grâce aux théories de Foucault, à nouveau, sur la distinction entre les dispositifs sécuritaires et les mécanismes disciplinaires. En effet, dans le domaine public, donc à l'extérieur du stade, c'est l'aspect sécuritaire qui semble être prépondérant. Il ne s'agit pas de chercher à identifier les auteurs d'infractions ou de violences, mais plutôt de filmer l'évènement afin que la sécurité publique soit maintenue de manière optimale ainsi que guider les supporters d'un point à l'autre. Au contraire, dans le domaine privé qui est du ressort d'acteurs privés, ce sont les dispositifs disciplinaires qui priment. Nous le voyons clairement à travers le discours du chef d'engagement :

*Alors quand ils sont dans le stade, c'est le moment le plus calme pour nous. Puisqu'à partir du moment où ils entrent dans le stade, ils sont sous la responsabilité de la sécurité privée, ils sont sous le contrôle à peu près permanent des caméras du stade. Donc là on les a, on va dire, sous contrôle. Et puis, finalement, ils sont rangés, ou parqués, dans un bloc visiteur bien défini, bien identifié, bien protégé, c'est le seul secteur du stade qui est barriéré (...). Et quand ils sont là, normalement, on est tranquilles pendant les deux heures que dure le match, plus un quart d'heure à la fin et peut-être une demi-heure avant le match, donc ça veut dire pendant à peu près trois heures, on sait où ils se trouvent. A la notable exception des interdits de stade, puisqu'on a toujours dans le sillage des supporters visiteurs un certain nombre d'interdits de stade qui se déplacent, ça peut aller d'une dizaine à une trentaine environ, qui eux évidemment ne rentrent pas dans le stade puisqu'ils sont interdits et qu'ils sont connus et identifiés en tant que tels, mais qui restent à l'extérieur, aux alentours, et sur lesquels on doit aussi avoir un œil. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Ces caractéristiques correspondent clairement aux dispositifs disciplinaires définis par Foucault, en particulier ceux qui concernent la gestion d'un espace. En effet, « *la discipline, elle est essentiellement centripète (...). [Cela signifie] que la discipline fonctionne dans la mesure où elle isole un espace, détermine un segment. La discipline concentre, elle centre, elle enferme. Le premier geste de la discipline, c'est bien en effet de circonscrire un espace dans lequel son pouvoir et les mécanismes de son pouvoir joueront à plein et sans limite* » (FOUCAULT 2004 : 46). Comme nous l'avons vu dans notre partie théorique, la discipline cherche à surveiller chaque personne de manière systématique dans le but d'empêcher tout acte jugé indésirable. Nous retrouvons cela dans l'utilisation de la vidéosurveillance, à l'intérieur du stade, qui vise et cible les individus afin de pouvoir les identifier par la suite ce qui nous semble relié à « *cet aspect clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés (...), où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué (...)* – *tout cela constitue un modèle compact du dispositif disciplinaire* » (FOUCAULT 2007 : 230). Au contraire, à l'extérieur du stade, dans le domaine public, ce sont plutôt les mécanismes sécuritaires qui sont à l'œuvre, comme nous l'a confirmé la « *technicienne* » dans la citation ci-dessus. La relation des mécanismes sécuritaires avec l'espace est défini comme étant le fait de « *maximaliser les éléments positifs, que l'on circule le mieux possible, et de minimiser au contraire ce qui est risqué et inconfortable (...)* tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais » (FOUCAULT 2004 : 21). Il s'agit avant tout, dans le domaine public, de laisser-faire et de surveiller à distance que les problèmes n'atteignent pas un certain seuil prédéfini. Cela se retrouve encore dans les mécanismes sécuritaires dont le but n'est plus de « *fixer et marquer le territoire, mais laisser faire les circulations, contrôler les circulations, trier les bonnes et les mauvaises, faire que ça bouge toujours, que ça se déplace sans cesse, que ça aille perpétuellement d'un point à un autre, mais d'une manière telle que les dangers*

*inhérents à cette circulation en soient annulés*» (FOUCAULT 2004 : 67). Grâce aux arguments de Foucault, nous avons ainsi pu souligner les différences significatives dans les stratégies selon les logiques spatiales. Les stratégies ne sont clairement pas les mêmes selon le lieu dont il est question.

Un autre point qui émerge petit à petit en Suisse concerne le souhait de la CCDJP que ces lieux privés deviennent plutôt des lieux semi-publics :

*Bien que la sécurité dans les stades soit du ressort des organisateurs privés, les stades doivent être qualifiés juridiquement d'espace semi-public. C'est pourquoi les autorités doivent veiller, par le biais d'obligations, à ce que la sécurité soit assurée dans les stades. Si l'organisateur privé ne met pas suffisamment de ressources humaines à disposition, le nombre de spectateurs pourra être réduit en conséquence. (CCDJP 2011a : 18).*

Cette future évolution souhaitée au niveau suisse est très intéressante. Si les stades et leurs abords immédiats deviennent des espaces semi-publics, les autorités publiques étendront leurs domaines de responsabilité (CCDJP 2011b : 2). Cela donnerait certainement une cohérence aux stratégies mises en place pour lutter contre les violences lors de manifestations sportives puisque le principal problème concerne surtout un décalage entre les stratégies publiques qui tentent d'avancer et d'évoluer face aux stratégies privées qui sont vite entravées par des questions financières. Ces dernières sont également la problématique principale des autorités publiques (CCDJP 2009b : 9) qui souhaitent réduire le coût engendré par les manifestations sportives qu'elles sont obligées de payer pour le moment. Ainsi, le passage des lieux privés à des espaces semi-publics permettraient d'obliger réellement les clubs à participer aux frais de sécurité. Pour le moment, nous l'avons vu dans nos divers entretiens avec la police, la situation est toujours freinée par des questions financières puisque le phénomène continue de s'aggraver, les autorités publiques doivent donc engagés plus de ressources et moyens auxquels les clubs devraient participer entre soixante et quatre-vingts pourcents, cependant la plupart – dont Neuchâtel Xamax – refusent de payer les factures envoyées par les pouvoirs publics. Ces derniers cherchent donc à avoir une plus forte influence sur le domaine privé afin que les frais de sécurité soient couverts au minimum.

## **GESTION DES FLUX, DES DEPLACEMENTS**

Le déplacement des supporters de la gare jusqu'au stade constitue le point le plus critique et fragile du dispositif de sécurité mis en place par les autorités publiques (chef d'engagement, observation du 12 avril 2011). La mobilité, la masse d'individus ainsi que les risques qu'ils représentent pour la sécurité publique nous montrent clairement que les flux de spectateurs en déplacement sont les problèmes spatiaux les plus importants et les plus difficiles à gérer. Malgré une organisation détaillée, c'est durant ce trajet que les événements les plus inattendus et aux conséquences les plus graves peuvent arriver. C'est ce que nous constatons dans la modification du concordat intercantonal :

*La plupart des débordements et actes de violence sont imputables à des casseurs issus des rangs des supporters visiteurs. De plus en plus de voies de fait et de dommages à la propriété sont commis également sur les trajets de déplacement des supporters. Il est en effet très fréquent que de grands groupes de supporters refusent de descendre des trains spéciaux aux arrêts indiqués par les entreprises de transport ou par la police et refusent de passer par les accès imposés. Certains groupes de supporters pouvant comprendre de plusieurs centaines à 2'000 personnes, la police est confrontée au fait que seul le déploiement d'importants*

*effectifs policiers et un recours massif à la violence permettraient d'appliquer les directives des autorités. Si, en vertu du principe de proportionnalité, la police a jusqu'ici renoncé à avoir recours à de telles mesures, il n'est toutefois pas acceptable à long terme que des groupes de supporters décident où et quand réaliser leurs cortèges, alors que ces derniers constituent une menace pour la sécurité publique, une perturbation du trafic public et privé et une charge supplémentaire considérable pour la police. D'autant plus que les groupes de supporters ennemis tentent souvent de s'attaquer mutuellement durant ces cortèges, forçant la police à intervenir avec de gros effectifs dans les gares, dans les cortèges et aux abords des stades afin de séparer les factions rivales. (CCDJP 2011a : 19-20).*

A travers cet extrait, nous voyons clairement que la gestion des flux est l'élément le moins prévisible et le plus dangereux de toute la problématique de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. Neuchâtel ne fait pas exception puisque cet espace, plus ou moins étendu, constitue le problème principal du maintien de l'ordre. Le chef d'engagement de la Police neuchâteloise nous l'explique :

*Une fois les supporters arrivés à la gare, je me trouve, personnellement, toujours à proximité des visiteurs. Puisque, finalement, c'est l'élément, le corps étranger qui vient perturber la quiétude locale. Et c'est souvent l'élément qui est le plus mobile, puisqu'il se déplace, il arrive en train ou en car, parce qu'il se déplace en cortège de la gare au stade par des itinéraires parfois différents d'une fois à l'autre. Donc c'est l'élément qui est le plus mobile, mais aussi le plus surprenant, avec lequel on peut avoir des problèmes, qui est le plus inattendu (...). Alors là, on a dans le domaine de la sécurité, évidemment, l'élément principal c'est d'éviter que les flux de supporters se croisent, se rencontrent, se mélangent. Donc tout est fait pour qu'ils ne puissent pas se croiser, se mélanger. On va dire, un peu comme Bison Futé, il y a un itinéraire police qui est recommandé, qui est signalisé, qui est panneauté, qui est connu des supporters visiteurs. Maintenant, il peut arriver, c'est arrivé quelques fois, qu'ils ne suivent pas cet itinéraire parce qu'ils veulent ou bien faire une démonstration de force quelque part, ou faire une mesure d'intimidation envers la police ou envers les supporters locaux, ou parce qu'ils veulent tout simplement en découdre avec les supporters locaux, auquel cas on se met sur leur parcours, au dernier moment, au dernier endroit où l'on peut les empêcher de se rendre dans l'autre secteur. Et c'est là qu'on va leur barrer le chemin. A l'aide de véhicules, on peut utiliser nos fourgons comme barrières mobiles. Et là, physiquement et ostensiblement, on va se mettre sur la chaussée, sur la voie publique et bien montrer que le passage n'est pas possible par cette rue ou par ce chemin. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Comme nous le remarquons dans cette citation extraite de notre entretien avec le chef d'engagement, le point capital est d'éviter que les différents flux de supporters ne se croisent. Pour cela, la police met en place un itinéraire recommandé qui est signalisé et clôturé. Dans le cas où ils empruntent tout de même un autre chemin, le but principal des forces de l'ordre est de se mettre entre les flux de spectateurs afin qu'ils n'entrent jamais en contact. Il s'agit également de maintenir la sécurité publique au maximum.

La gestion de flux comme elle est expliquée par la CCDJP et par le chef d'engagement peut être éclairée grâce aux théories de Foucault. Le chemin signalé et prévu à l'avance par les autorités se retrouve aisément dans la définition des dispositifs sécuritaires de Foucault. En effet, « le dispositif de sécurité (...) « laisse faire ». Non pas qu'il laisse tout faire, mais il y a un niveau auquel le laisser-faire est indispensable » (FOUCAULT 2004 : 47). Comme nous l'avons relevé dans nos différents entretiens, le chemin prévu pour les supporters visiteurs « laisse faire » les flux, les policiers étant peu visibles et plutôt éloignés. Cependant, lorsque les événements dérapent et que le flux d'individus franchi cet espace prédéfini, les logiques

changent complètement et s'apparentent plutôt aux mécanismes disciplinaires puisque l'objectif principal est bien d'interdire le croisement des flux et donc de barrer la route aux spectateurs sortant des sentiers permis. Selon Foucault, cela est relié aux dispositifs disciplinaires puisque « *la discipline, par définition, régleme tout. La discipline ne laisse rien échapper* » (2004 : 47).

## CONCLUSIONS

Au début de ce chapitre, nous avons montré que les logiques spatiales sont importantes à étudier dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport puisqu'elles sont relevées au niveau européen (Comité permanent de la Convention européenne 2003 : 2), national (CCDJP 2007 : 1) et local (grâce à nos entretiens et observations). Nous avons ensuite recensé chaque lieu qui paraissait capital pour nos acteurs, grâce à nos entretiens et observations. Cela nous a permis de saisir clairement l'importance de la définition de ces logiques spatiales, des espaces qui sont les plus importants dans le dispositif mis en place par les divers acteurs. En effet, nous avons vu que les logiques spatiales ne peuvent pas être définies à une autre échelle que locale. A la fin de cette partie plutôt introductive, nous avons relevé que les différents lieux essentiels pour la gestion des risques liés au hooliganisme se déclinent en trois catégories, selon la grille de lecture que nous offrent November, Klauser et Ruegg (2002 : 154). La gare et le stade sont des « surfaces », les carrefours sont plutôt vus comme des « points » et les rues et ruelles sont, quant à elles, associées à des logiques dites de « lignes ».

Ensuite, nous avons approfondi la distinction entre les espaces publics et privés. Grâce aux théories de Foucault, nous avons pu saisir des différences de stratégies selon le type d'espace dont il est question. En effet, alors que dans le domaine public, les mécanismes sécuritaires prévalent, il n'en est pas de même dans les lieux privés, dans lesquels les dispositifs disciplinaires sont principalement utilisés. Au fil de notre analyse de documents, nous avons constaté une volonté déclarée de la part des autorités publiques de transformer les lieux privés en espaces semi-publics. Cela leur permettra de régler les problèmes financiers – que les autorités publiques doivent diminuer et dont les acteurs privés ne veulent pas entendre parler – en ayant plus d'influence sur les domaines de compétences des privés.

Finalement, nous nous sommes penchées sur la gestion des flux de supporters plus précisément. Nous avons constaté, grâce aux divers documents, entretiens et observations, qu'il s'agissait là du point critique le plus imprévisible et difficilement gérable du dispositif de sécurité élaboré pour lutter contre les violences possibles. Nous avons vu différentes logiques à l'œuvre dans cette gestion des flux. Tout d'abord, le chemin conseillé est indiqué, mais il n'est que rarement clôturé. Les forces de police restent en retrait. Ils ont fixé un seuil, au préalable, qui ne doit pas être dépassé par les supporters, certains lieux, carrefours, comme nous l'avons montré ci-dessus qui doivent être empruntés de la bonne manière. Nous avons notamment pu saisir cette logique-là grâce aux mécanismes sécuritaires de Foucault (2004 : 47). Si cette limite de l'acceptable est tout de même franchie, les stratégies changent complètement et les forces de l'ordre se montrent directement et leur barrent le chemin dans l'objectif perpétuel de ne pas laisser les différents flux se croiser, ce qui peut être expliqué par les dispositifs disciplinaires de Foucault (2004 : 47).

Au travers ces différentes parties, nous avons pu souligner l'importance de prendre en considération l'espace pour l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme.

Certains lieux sont fondamentaux et nécessitent des stratégies particulières. Nous voyons même un glissement vers une nouvelle conception de certains espaces privés qui devraient devenir plutôt semi-publics. Nous avons également relevé l'enjeu capital que représente la gestion des flux, selon les spécificités spatiales locales.

## LOGIQUES INSTRUMENTALES

Nos premiers résultats concernant les différentes logiques instrumentales qui jouent un rôle dans la gestion du risque lié à l'accueil de supporters montrent une distinction importante. Nous avons d'un côté les instruments plutôt législatifs ou pénaux qui sont utiles pour les différents acteurs de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. De l'autre côté, nous retrouvons plusieurs objets techniques – ou sociotechniques – qui sont utilisés par certains acteurs et à des fins spécifiques dans le cadre de leur fonction dans la gestion du risque lié au hooliganisme. Nous allons donc commencer par analyser et présenter les principaux résultats qui concernent les différentes mesures, législatives ou pénales, adoptées et appliquées pour lutter contre ces violences et, ensuite, nous aborderons la question des objets techniques présents dans le cadre de cette lutte.

### MESURES LEGISLATIVES ET PENALES ADOPTEES

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette partie, certaines mesures ont été adoptées pour faire face à l'augmentation de la violence lors de manifestation sportives. Elles suivent le principe de la proportionnalité. Cela signifie que si la directive la moins punitive n'est pas suivie, une mesure plus restrictive des libertés doit être ordonnée. Nous pouvons distinguer deux types de mesures, celles qui sont octroyées par les autorités publiques de celles qui sont données par les acteurs privés.

Les autorités publiques ont un large éventail de mesures à disposition. Depuis 2010, elles ont été intégrées au concordat intercantonal, alors qu'avant elles étaient régies par la LMSI. Pour qu'elles soient ordonnées, il faut que l'individu en question ait participé « *de façon avérée à des actes de violence* » (Conseil Fédéral 2005 : 5301), ce qui doit être prouvé par les différentes autorités – publiques et privées – grâce à des photos, des vidéos ou des témoignages. Tout d'abord, l'interdiction de périmètre est la moins restrictive des libertés et elle permet de tenir les supporters auteurs de violences éloignés des stades les jours de match. Ensuite, nous trouvons l'obligation de se présenter à la police (avant et après l'heure de la rencontre) qui est appliquée si l'interdiction de périmètre n'est pas suivie. Si cette mesure n'est pas non plus suivie, ou ne s'avère pas suffisante, les autorités peuvent décider d'appliquer une garde à vue ferme pendant la durée des rencontres. La dernière mesure est l'interdiction de se rendre dans un pays donné et peut être ordonnée uniquement par l'Office fédéral de la police (fedpol). Nous retrouvons ces différentes distinctions dans le texte du Conseil Fédéral :

*Les mesures devront être appréciées en fonction de l'atteinte aux droits fondamentaux qu'elles entraînent chez l'individu. Ainsi, une mesure plus sévère, telle que l'obligation de se présenter à la police, ne sera prise que si une mesure moins sévère, comme l'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé n'a pas été respectée (concept des paliers). Il sera possible de prononcer une garde à vue pour les récalcitrants lorsque même l'obligation de se présenter à la police se sera révélée vaine. Ces mesures ont fait leur preuve sous une forme similaire dans d'autres pays d'Europe (...). Les autorités cantonales compétentes peuvent prononcer l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue contre des personnes qui ont eu un comportement violent lors d'une manifestation sportive (...). En plus de ces nouveaux instruments créés par les organes publics, les fédérations sportives et les organisateurs de rencontres continuent de prendre leurs propres mesures contre les individus violents, fondées sur le droit privé: en leur*

*qualité de maîtres des lieux, ils prononcent notamment des interdictions de stade. (Conseil Fédéral 2008 : 18-19).*

Nous constatons donc que les instances privées ont également un instrument de lutte contre la violence lors de leurs manifestations. L'interdiction de stade est prononcée par le club locataire ou propriétaire du stade en question et est appliquée à toutes les compétitions ou matchs amicaux des clubs membres de la SFL (SFL 2009b : Art. 5). C'est le club ou directement la fédération sportive qui les ordonnent. Ces interdictions de stade sont souvent complétées d'une interdiction de périmètre, après concertation entre les acteurs publics et privés, comme nous l'a expliqué le chef spotter qui nous permet également de mieux définir et comprendre ces mesures :

*Les interdictions de stade sont du ressort du privé, c'est-à-dire de la SFL via ses clubs. Xamax interdit quelqu'un de son stade, il envoie le dossier à la SFL qui l'étend à tous les stades de Suisse. A moins que non. Ils sont encore libres. Et l'interdiction de périmètre est donnée par les autorités pour le canton dans lequel ils sont compétents. Et le canton de domicile est renseigné, charge à lui d'étendre l'interdiction de périmètres à ses périmètres à lui, s'ils veulent le faire (...). On peut faire des recommandations aux clubs ou à la SFL (...). C'est arrivé à Bâle lors de la finale entre Xamax et Sion, la dernière coupe. Neuchâtel a identifié des auteurs de troubles, on a transmis les noms à la SFL et puis ils ont décerné des interdictions de stade. Et on a transmis les noms à nos collègues bâlois qui eux font une interdiction de périmètre. En règle générale, on double le périmètre du stade. Pour autant qu'il y ait acte de violence avéré, parce que si ce n'est pas un acte de violence, la loi ne permet pas de le faire. Que ça soit contre des personnes ou contre des objets (...). Donc on communique dans un sens et dans l'autre. Les interdictions, en tout cas sur Neuchâtel, les interdictions de stade prononcées nous sommes informés, si on estime qu'il faut le faire, on fait une interdiction de périmètre. Et vice-versa. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Les instances publiques, aujourd'hui, souhaitent élargir leurs forces dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives (CCDJP 2011a : 16). Pour cela, de nouvelles mesures, telles que le régime de l'autorisation, sont prévues dans la modification du concordat. Grâce à ces autorisations octroyées pour chaque rencontre sportive, tel que ça se fait déjà pour d'autres événements culturels, les autorités publiques pourront influencer de manière plus radicale les éléments appartenant au champ privé, comme l'atteste la CCDJP :

*Les chapitres 2.2, 2.4 et 2.5 du présent rapport exposent la nécessité de soumettre les manifestations sportives au régime de l'autorisation lorsque les autorités souhaitent, en imposant des obligations à l'octroi de l'autorisation, avoir de l'influence dans des domaines de compétence qui jusqu'ici relevaient des organisateurs privés (...). Le but de l'introduction du régime de l'autorisation n'est pas de nuire à l'exercice normal des matchs ou d'interdire le déroulement des matchs particulièrement problématiques. Il s'agit bien plutôt de fournir aux autorités un instrument adéquat pour faire dépendre l'octroi de l'autorisation d'organiser un match du fait que le club, qui en tant qu'organisateur privé (de même que n'importe quel organisateur de concert, de foire ou de congrès) est responsable de la sécurité de ces événements, entreprenne tout ce qu'on est en droit d'attendre de lui pour garantir la sécurité, ou tout au moins pour faciliter la tâche de la police par des mesures organisationnelles proportionnelles. (CCDJP 2011a : 16-17).*

Ainsi, ce régime de l'autorisation permettra avant tout d'avoir un certain pouvoir sur les compétences des acteurs privés et de les rendre plus responsables et donc, à un certain degré, de diminuer les coûts liés à la sécurité pour les autorités publiques puisque les instances privées devront développer leur système de lutte contre le hooliganisme sous l'égide des forces publiques.

D'autres mesures sont proposées par la CCDJP dans le concordat intercantonal modifié. Nous avons déjà mentionné le billet combiné, qui oblige les spectateurs visiteurs à acheter leur ticket d'entrée pour le match avec un titre de transport spécial (CCDJP 2011a : 10). L'introduction de cette mesure est utile comme moyen de contrôle pour le déplacement des supporters. Cette partie-là du phénomène du hooliganisme n'est non plus pas à négliger et doit être de plus en plus disciplinée. Cette idée du billet combiné, fortement liée aux logiques instrumentales telles que décrites dans le cadre de notre étude, a voyagé jusqu'en Suisse et, comme le perçoit la CCDJP :

*Sur la base de l'expérience d'autres pays, il est possible d'affirmer qu'à moyen et à long terme, ces mesures conduiront à une décharge de la police et des services de sécurité privés, ce qui aura pour conséquence que l'investissement initial consenti pour la mise en œuvre du billet combiné, d'installations techniques ou architectoniques dans les stades ou pour la mise sur pied de contrôle d'identité sera plus que largement compensé. (CCDJP 2011a : 25).*

D'autres mesures sont proposées par la CCDJP comme, par exemple, une « fancard » qui permet d'identifier les spectateurs à l'entrée des stades (CCDJP 2011a : 9). Cette carte de supporters est avant tout un moyen de contrôle, pour que les interdits de stade ne puissent pas s'introduire dans le stade à l'insu des policiers, agents de sécurité et caméras de vidéosurveillance. Une autre mesure qui peut également être mentionnée ici est l'installation d'« anti-vagues ». Cette dernière solution est d'ailleurs expliquée par la CCDJP :

*Devant les entrées des stades, en particulier devant les secteurs prévus pour les tribunes des supporters locaux et visiteurs, on peut prescrire l'installation d'« anti-vagues », de grands arcs de métal fixés dans le sol permettant de s'assurer que les spectatrices et les spectateurs parviennent aux contrôles d'accès des stades sur une seule file. Ceci permet d'éviter que des groupes de supporters ne demandent intentionnellement à entrer peu avant le coup d'envoi du match et ne provoquent ainsi volontairement une cohue, mettant en danger la santé des personnes qui attendent devant eux. Dans ce genre de situation, les forces de sécurité se voient en effet souvent contraintes d'ouvrir les portes du stade afin d'éviter des blessures, permettant ainsi à des supporters à risque de pénétrer dans le stade de façon incontrôlée et souvent d'y introduire également subrepticement des torches. Grâce aux « anti-vagues », aux grilles à hauteur d'homme et à d'autres mesures mises en œuvre lors des contrôles d'accès, on peut ainsi assurer un contrôle plus systématique des personnes accédant au stade. (CCDJP 2011a : 17).*

Comme le décrit la CCDJP dans sa proposition de modification du concordat intercantonal, l'objectif visé est non seulement d'éviter l'entrée en force des supporters équipés d'objets interdits, mais également de permettre un contrôle plus détaillé des supporters qui entrent dans le stade. Cela nous rappelle, à nouveau, les théories de Foucault puisque les dispositifs disciplinaires remplissent également ce critère-là : « *La discipline, par définition, régleme tout. La discipline ne laisse rien échapper (...). La discipline a essentiellement pour fonction d'empêcher tout, même et surtout le détail* » (FOUCAULT 2004 : 47). Ces nouveaux instruments souhaités par les autorités publiques démontrent un besoin croissant de dispositifs disciplinaires au sens de Foucault. Comme il l'avait également déjà discuté dans ces théories sur les mécanismes disciplinaires et sécuritaires et comme nous l'avons repris dans notre partie théorique, « *la discipline, elle est essentiellement centripète. (...) [Cela signifie] que la discipline fonctionne dans la mesure où elle isole un espace, détermine un segment. La discipline concentre, elle centre, elle enferme. Le premier geste de la discipline, c'est bien en effet de circonscrire un espace dans lequel son pouvoir et les mécanismes de son pouvoir joueront à plein et sans limite* » (FOUCAULT 2004 : 46). Cela est donc typiquement le cas du

stade où de plus en plus de mesures sont mises en place pour permettre des contrôles plus homogènes et détaillés.

Au niveau plus local maintenant, à Neuchâtel, les autorités publiques et politiques se rencontrent régulièrement et réfléchissent à une modification de la législation cantonale. Le chef spotter, notamment, nous l'explique :

*On planche sur une nouvelle loi dans le canton, où on prend tout ça en compte. Les engins pyrotechniques, on va devoir les interdire formellement lors de manifestation sportives (...). Demain, on a rendez-vous justement pour prévoir les nouvelles dispositions, notamment les pyrotechniques, parce qu'on vient de se rendre compte qu'on est trop courts. Donc il faut vraiment mettre ça dans une loi, comme l'interdiction par exemple de mettre une cagoule (...). Il faut tout développer à mon avis. Il faut déjà avoir une base légale solide. Neuchâtel s'y emploie. On a régulièrement une réunion avec les juristes de l'Etat, le conseiller d'Etat en charge du Département de police, pour mettre sur pied une loi qui permette d'obliger les clubs à demander une autorisation pour faire une rencontre sportive. Et cette autorisation est soumise à des conditions, notamment le fait de déposer une caution pour garantir les frais de sécurité mise en place par le canton : les forces de police, etc. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Pour le moment, en effet, les engins pyrotechniques sont prohibés dans le stade, dans le lieu privé régit par une réglementation spécifique. Cependant, ils ne sont pas encore interdits sur la voie publique puisqu'il n'y a que leur commercialisation qui soit précisément réglementée (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011). C'est une nouvelle mesure qui doit être mise en place par chaque entité locale et qui permet de mieux lutter contre les violences lors de manifestations sportives.

Nous retrouvons le processus d'impulsion par les cantons et le rôle de ces derniers dans la constitution des stratégies de lutte contre le hooliganisme. De nouveaux instruments sont donc en cours d'élaboration dans le canton de Neuchâtel, notamment une loi interdisant les objets pyrotechniques, le port de la cagoule ou encore un système de caution pour garantir une partie des coûts de sécurité. Les violences liées aux manifestations sportives ne diminuent pas (CCDJP 2011a : 2) et il faut alors développer et rattraper le retard accumulé les premières années où la Suisse a commencé à faire face à ces problèmes (entretien avec le chef spotter, le 06.12.2011). Les différentes mesures décrites ici nous montrent que nous sommes dans un cadre de répression utilisée comme moyens de prévention.

## **OBJETS TECHNIQUES – OU SOCIOTECHNIQUES – UTILISES ET DEVELOPPES**

### **Systèmes informatiques**

Dans la liste des objets techniques développés et utilisés pour lutter contre les violences lors de manifestations sportives, nous pouvons tout d'abord mentionner le système d'information de la Confédération que nous avons déjà abordé quelque peu au début de cette partie. HOOGAN permet, en effet, de saisir et sauvegarder toutes les données qui concernent les individus connus qui ont été auteurs d'actes violents dans le cadre d'une rencontre sportive. Le Conseil Fédéral nous donne une bonne définition de ce système :

*Pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives, une banque de données nationale recensant les personnes ayant fait l'objet d'une décision légale ou d'une interdiction de stade pour comportement violent lors de manifestations sportives a été créée. La saisie et la sauvegarde centralisées des données relatives à ces personnes offrent une vue d'ensemble nationale, extrêmement utile notamment*

*pour la coopération internationale. Ce dispositif permet ainsi de détecter rapidement les réseaux personnels et organisationnels du milieu hooligan. Une lutte efficace contre les hooligans violents nécessite d'identifier à temps les activistes potentiels, de les sortir de l'anonymat et de les tenir systématiquement éloignés des rencontres sportives. Les informations enregistrées dans la banque de données centrale HOOGAN sont à la disposition des autorités policières compétentes suisses (...). Le système d'information HOOGAN, qui a été développé par étapes, est pleinement opérationnel depuis la fin de 2008. Il comprend désormais toutes les fonctionnalités nécessaires à l'exécution de la loi. Tous les cantons, les autorités douanières, fedpol et l'Observatoire suisse du hooliganisme disposent d'un accès direct à HOOGAN. (Conseil Fédéral 2008 : 17).*

Nous voyons donc les différents éléments importants que permettent le développement et l'utilisation d'une telle base de données. Son objectif principal est de donner notamment une vision générale de toute la Suisse, ce qui favorise la coopération internationale. Ce système est géré par l'Office fédéral de la police et est accessible à tous les partenaires publics en matière de gestion du hooliganisme.

Du côté des instances privées, nous retrouvons un système semblable, appelé Toolbox, qui leur permet de recenser toutes les interdictions de stade dans la même banque de données. La police a également accès à ce système-là et, sous certaines conditions, autorise la sécurité privée à accéder à certaines informations présentes dans le système Hoogan, ces questions d'accès étant expliquées par l'article 21k, alinéas 1 et 2, OMSI<sup>13</sup>. Le chef de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax nous a d'ailleurs parlé de cette base de données :

*Toolbox, c'est le fichier suisse de tous les interdits de stade. J'y ai accès. Je peux aller quand je veux dessus, en fonction des matchs. Je peux prendre par exemple les interdits de Bâle, ou les interdits de Neuchâtel. Et chaque fois, on doit veiller à ce que ces personnes ne puissent pas entrer. Quand on a des interdits à mettre suite à des événements dans nos installations, dans notre stade, on doit les mettre dans Toolbox. (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Ces différents systèmes informatiques permettent une meilleure coordination sur le plan national. En effet, chaque entité régionale – principalement au niveau policier – est présente dans le système et doit ajouter ces rapports, ces observations ainsi que les nouvelles mesures prises à l'encontre de certains individus. Non seulement cela donne une bonne vision de la situation au niveau national et soutient la coordination policière, mais permet également de se trouver à pied d'égalité avec les autres pays européens, la plupart ayant déjà un tel instrument depuis plusieurs années. La coopération internationale est alors facilitée.

D'autres objets peuvent également être relevés ici. Nous pensons tout d'abord au système de communication utilisé le jour du match par les différents acteurs de la sécurité – publics et privés. Les acteurs privés communiquent sur leur propre canal radio. Quant à la police, dans le cas de Neuchâtel, les agents interagissent entre eux à l'aide d'un double-canal radio, comme nous l'explique le chef spotter :

---

<sup>13</sup> « Utilisation et communication des données par les organisateurs de manifestations sportives :

<sup>1</sup> Les organisateurs de manifestations sportives ne peuvent communiquer les données enregistrées dans HOOGAN aux responsables de la sécurité de ces manifestations, qu'avec l'approbation de l'autorité qui a fourni les données et que dans la perspective de l'application de mesures destinées à lutter contre la violence lors de manifestations sportives.

<sup>2</sup> Les responsables de la sécurité ne peuvent traiter les données qu'en relation avec la manifestation sportive désignée par l'autorité. Les données peuvent être traitées dans des systèmes électroniques de reconnaissance de personnes. » (Art. 21 k, alinéas 1 et 2, OMSI).

*Alors nous avons deux canaux radio. Un canal pour les spotters, pour l'observation. Et un canal pour tout ce qui est en uniforme. Et les deux canaux sont reliés dans un PC, où les informations sont échangées. Ce qui se passe sur l'autre canal nous est retransmis, ce qui est important, sur le nôtre et vice-versa. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

C'est donc au niveau du poste de contrôle (PC) que les informations des deux canaux radio sont collectées, réunies et partagées si cela est nécessaire. Lors de notre observation du 11 décembre 2011, nous avons vu que ces informations sont inscrites dans un document appelé « journal d'évènements » géré par un agent dans le poste de contrôle et qui comporte quatre colonnes : Heure ; Qui ; Evènement, information ; Suite donnée. Dans ce même poste de contrôle, deux autres agents s'occupent de cartographier toutes les équipes des forces de police. Cette carte est actualisée le plus souvent possible et sauvegardée dans un fichier PowerPoint, chaque diapositive comportant chaque mise à jour de la carte et portant la mention temporelle « Etat à ... ». Cela permet au poste de contrôle de savoir quelle équipe se trouve à quel endroit précisément. Ainsi, en cas de demande d'intervention, le chef d'engagement peut immédiatement coordonner le mouvement de chaque équipe.

Au niveau de la documentation, nous pouvons également lister quelques objets. Les spotters utilisent, par exemple, toute la documentation électronique qui pourrait leur fournir des informations pour la gestion des prochains matchs :

*On consulte tout régulièrement ! Ça commence par les informations, les « info-blatt » sur le plan fédéral qui sont une fois par mois transmises à tous les services, on consulte les blogs, on consulte les forums, on consulte la littérature, les articles de journaux, et puis on consulte tous les renseignements qu'on échange entre nous. On consulte tout ce qui peut intéresser. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Quant à la sécurité privée, le responsable de celle-ci pour Neuchâtel Xamax a surtout mentionner un formulaire de concertation qui est envoyé par le responsable de la sécurité du club visiteur quelques jours avant la rencontre (SFL 2009a : Art. 18a al.1<sup>14</sup>). C'est principalement sur ce formulaire que se base notre principal acteur privé puisqu'il contient toutes les informations connues par le club visiteur comme le nombre de visiteurs, une analyse de risques, ou encore leur moyen de déplacement.

### **Systèmes de vidéosurveillance**

Au fil de nos entretiens, de nos observations et de notre analyse documentaire, nous avons pu relever deux types de systèmes de vidéosurveillance, mobile et fixe. Nous allons commencer par aborder la vidéo mobile, qui est de moindre importance comme nous pourrions le constater, et finir par s'intéresser dans le détail à la vidéosurveillance fixe.

Comme nous l'ont mentionné plusieurs acteurs interrogés, il est obligatoire de filmer le déplacement des supporters (SFL 2009a : Art. 18a). Ce sont les agents de sécurité du club visiteur qui doivent, dès la présence d'une centaine de personnes, avoir une caméra mobile. Ces films sont ensuite utilisés par les spotters de l'une ou l'autre des équipes (locale ou visiteuse) à des fins d'identification. Le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax nous l'explique de la manière suivante :

*On a l'obligation d'avoir une vidéo mobile à partir de 70 ou 100 personnes, sauf erreur. Donc on le fait aussi, mais pour nos supporters, à l'extérieur. On ne s'occupe*

---

<sup>14</sup> Une copie de cet article se trouve en annexe 3 du présent document.

*pas des autres (...). Ensuite, ce sont les spotters de chaque équipe qui utilisent les films. C'est plutôt au niveau police qu'on s'en occupe, ils s'échangent des informations. Bon, on peut aussi avoir des échanges bien sûr, mais si nous on voit qu'on n'a pas besoin et que la police se charge de la reconnaissance des personnes, c'est quand même plus facile. Ils ont quand même 10 fois plus de moyens que nous. (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Cependant, il apparaît que tous les clubs ne remplissent pas cette obligation-là. En effet, comme l'a vaguement mentionné le chef spotter :

*Normalement ils [les agents de sécurité] doivent filmer ce qu'il se passe pour essayer d'identifier les auteurs d'infractions, etc. il y en a qui ne joue pas le jeu et il y en a qui le font très bien, et l'un dans l'autre, je qualifierais la situation de pas si mal que ça en Suisse. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

La caméra mobile semble être un atout intéressant dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Le fait de filmer a un effet quelque peu dissuasif et permet de faire de la prévention lors du moment le plus délicat de l'accueil des supporters que représente le déplacement de la gare jusqu'au stade. D'un autre côté, nous voyons dans les deux citations ci-dessus, que ces films sont utilisés pour identifier le plus de fauteurs de troubles possibles. Il s'agit donc également d'une logique plutôt répressive, imbriquée à cet effet préventif.

Le système de vidéosurveillance fixe est, quant à lui, installé dans tout le complexe de la Maladière depuis sa construction<sup>15</sup>. C'est le chef du SSPI, en tant que responsable de la sécurité du complexe, qui a décidé de leurs emplacements. Les caméras enregistrent continuellement, mais les appareils qui filment la voie publique – aux quatre coins du complexe – se tournent automatiquement pour filmer la façade après une heure d'inutilisation. Lors des matchs de football, les caméras sont maniées depuis la vigie, la salle de contrôle du stade, par une « technicienne », bénévole du club de Neuchâtel Xamax<sup>16</sup>. Le travail de vidéosurveillance commence dès l'arrivée des supporters adverses dans le champ de vision des caméras, sur la rue de la Pierre-à-Mazel. Notre observation depuis la vigie du 28 novembre 2010 nous a montré que l'utilisation de la vidéosurveillance, à l'extérieur du stade, est faite dans le but de veiller au maintien de la sécurité publique et de donner des informations aux spotters et policiers en uniforme. Cependant, une fois les supporters dans le stade, les caméras sont surtout utilisées pour cibler les fauteurs de trouble afin de les identifier par la suite. Elle permet également à la « technicienne » de donner des informations aux agents de la sécurité privée du club. Nous avons pu le confirmer grâce à nos différents entretiens, notamment avec l'une des « techniciennes » :

*Alors en général, je balaie les gens. Je peux faire des gros plans. La manière de procéder c'est plutôt : d'abord un champ large, voir l'attitude, voir ce qu'il se passe. On a des comportements qui peuvent donner des indices. Des gestes brutaux, quand on voit qu'il y a des gens énervés, alors là évidemment on peut faire des gros plans, ce n'est pas toujours très net, mais on arrive à faire des gros plans. Et puis, après, on cible... Le but final c'est d'identifier, si on le peut, pour la police et en accord avec la police et pour les clubs, parce qu'il y a des dénonciations de clubs,*

---

<sup>15</sup> Un schéma des caméras du stade de la Maladière (quatre à l'extérieur, quatre dans les coursives et quatre à l'intérieur) ainsi que des principales zones surveillées, dont nous discutons dans ce chapitre, se trouve en annexe 4.

<sup>16</sup> Depuis notre observation, ce n'est plus une bénévole du Neuchâtel Xamax. En effet, depuis le début de la saison 2011-2012, ce sont des opérateurs assermentés du SSPI qui s'en occupent (entretien exploratoire avec deux spotters de la cellule hooliganisme de la Police Neuchâteloise, le 12.04.2011). Cependant, les pratiques liées au système de vidéosurveillance n'ont pas changées.

*d'identifier ceux qui font aller le fumigènes, ceux qui lanceraient des objets qui pourraient blesser quelqu'un sur le terrain. (« Technicienne » de la vigie, le 17.11.2010).*

Cet objectif d'identification grâce à la vidéosurveillance est également mentionné au niveau national, comme l'atteste notamment un communiqué de presse publié conjointement par la CCDJP, la SFL et l'ASF :

*La plus haute priorité est accordée à l'identification des perturbateurs. Les moyens en personnel et en dispositifs techniques dans ce domaine seront renforcés. Dans les stades et sur les voies d'accès des caméras vidéo de haute résolution, des observateurs de la police en civil et des personnes munies de caméras de surveillance civiles seront engagées. (CCDJP, SFL, ASF 2010 : 2).*

Le but final de la vidéosurveillance, dans le cadre de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives dans les stades eux-mêmes, est donc bien d'identifier les coupables et de les sanctionner. Par contre, dans le domaine public, il s'agit plutôt de veiller à ce que les événements ne dérapent pas, tel que le fait que les supporters ne dépassent pas certaines limites fixées à l'avance par les autorités. Arrivés aux abords du stade, et donc dans la sphère privée, il s'agit avant tout de permettre une identification – principalement de démasquer les interdits de stade – et d'empêcher l'introduction d'objets prohibés dans le stade. Nous retrouvons ici, à nouveau, la distinction foucauldienne entre des dispositifs disciplinaires et sécuritaires. En effet, comme nous l'avons déjà vu aussi dans le chapitre consacré aux logiques spatiales, nous remarquons une différenciation des mécanismes selon l'espace – public ou privé. Alors qu'à l'extérieur du stade, sous la responsabilité de la police, les caméras suivent le flux de spectateurs et veillent à ce que la sécurité publique ne soit pas atteinte, à l'intérieur du stade par contre, la logique est toute autre. « *Cet espace clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés (...), où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué (...)* – tout cela constitue un modèle compact du dispositif disciplinaire » (FOUCAULT 2007 : 230) correspond clairement à la stratégie qui prévaut à l'intérieur du stade puisqu'il s'agit plutôt, en effet, de filmer et cibler l'évènement et les individus à des fins d'identification. Dans le domaine public, il faut plutôt ne pas laisser les choses dépasser un certain seuil, ce qui entre parfaitement dans la définition des mécanismes sécuritaires puisque « *la discipline, par définition, régleme tout (...), [le] dispositif de sécurité, au contraire (...), "laisse faire". Non pas qu'il laisse tout faire, mais il y a un niveau auquel le laisser-faire est indispensable* » (FOUCAULT 2004 : 47). Nous voyons de nouveau que les théories foucauliennes expliquent très bien un phénomène aussi actuel et problématique que la gestion du risque lié au hooliganisme.

Contre cette identification, les supporters mettent en place plusieurs techniques. Nous l'avons notamment constaté lors de notre observation depuis la vigie (observation du 28.11.2010) ainsi que lors de notre entretien avec la « technicienne » (du 17.11.2010). Nous avons relevé trois stratégies principales utilisées par les supporters afin de faire obstacle à la vidéosurveillance.



**Figure 4: Drapeaux dans le secteur visiteur**

Source : FC Bâle : [http://gallery.fcb.ch/main.php?g2\\_itemId=340643](http://gallery.fcb.ch/main.php?g2_itemId=340643)

Tout d'abord, ils utilisent de nombreux et grands drapeaux, tout au long de la rencontre, qui leur permettent de les camoufler lorsqu'ils revêtent leurs cagoules avant de lancer des engins pyrotechniques. Nous en voyons un exemple sur la photo ci-contre. La « technicienne » a donc de la peine à les suivre entre le moment où ils sont identifiables et

celui où ils ressortent de sous les drapeaux indiscernables. Nous remarquons donc que les supporters, se sachant filmés pour un objectif d'identification, jouent avec les acteurs de la surveillance et, plus particulièrement, avec les caméras de vidéosurveillance, comme nous l'a dit la « technicienne » de Neuchâtel Xamax :

*Ils savent où sont les caméras. Alors, typiquement, à chaque préparation de fumigènes, ils sont tous équipés de drapeaux, de nombreux drapeaux, qui sont énormes. Donc à tout moment, ils lèvent les drapeaux, ils lancent les fumigènes et on en peut plus les identifier. En fait, ils font comme ça : il lève les drapeaux, il se cagoule, il se déplace, il va devant, il lance les fumigènes (...). Après, ça va très vite parce qu'il se baisse, il se cache derrière les drapeaux, il enlève leur cagoule, il monte accroupis dans les gradins et on ne sait plus où il est. (« Technicienne » de la vigie, le 17.11.2010).*

Une seconde technique que nous avons pu relever comme un important obstacle à la vidéosurveillance concerne, justement, les fumigènes. Au moment du départ d'un fumigène, la « technicienne » doit impérativement tenter d'en identifier l'auteur. Cependant, comme nous pouvons également le voir sur la photo ci-contre, la fumée qui s'en dégage empêche une bonne utilisation du système de vidéosurveillance. Nous avons pu le constater, notamment, lors de notre observation de la vigie, le 28 novembre 2010. La « technicienne » de la vigie a également mentionné cet obstacle lors de notre entrevue :



**Figure 5: Fumigènes dans le secteur visiteur**

Source : Photo prise le 27.10.2011 (NE Xamax – Young Boys)

*Maintenant, c'est systématique, c'est les fumigènes. Donc vraiment ils ont des boules, ou des espèces de boîtes, qu'ils allument et ça ne fait que de la fumée. Dont le but c'est ça masque les caméras, on ne voit plus rien du tout. (« Technicienne » de la vigie, le 17.11.2010).*

Finalement, un dernier rempart utilisé par les supporters afin de rendre l'identification par vidéosurveillance plus difficile est le style d'habillement. Nous l'avons vu lors de nos différentes observations, les fans du secteur visiteur sont habillés pareillement, en noir généralement, ce qui empêche la « technicienne » de pouvoir les suivre en repérant un détail vestimentaire. Ce style d'habillement, qui vise un objectif d'identification au groupe, attire l'œil de la « technicienne » qui va plus facilement cibler sur ces individus-là (entretien avec la

« technicienne » de la vigie, le 17.11.2010). Cependant, de façon paradoxale, il va également la gêner dans sa recherche de repères pour suivre ou identifier les protagonistes.

Dans notre partie théorique, nous avons vu qu'il existait plusieurs catégories de vidéosurveillances, qui visent des objectifs divergents et sont utilisées de manière différente. En effet, November, Klauser et Ruegg distinguent trois buts de la vidéosurveillance : sécuritaire, conservateur et productiviste. Nous les avons déjà définis dans notre cadre théorique, il s'agit ici de voir les points communs entre cette étude et le cas de la gestion des violences lors de manifestations sportives. Le but du système de vidéosurveillance est de protéger les alentours du complexe de la Maladière et est donc, dans ce cas-là, sécuritaire. Il s'agit de la protection d'un lieu privé par des acteurs privés. Cependant, comme nous l'avons vu ci-dessus, les caméras filmant le domaine public permettent surtout de maintenir la sécurité publique, ce qui entre dans la catégorie de l'objectif conservateur défini par les auteurs de la manière suivante : « *Une deuxième dimension liée à la vidéosurveillance relève d'un objectif conservateur. Elle repose sur le caractère normatif des caméras de surveillance et concerne, grosso modo, tous les aspects de la surveillance qui ont trait à la consolidation de l'ordre social (...). Elle concerne donc en premier lieu les autorités de justice et de police* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 157). Dans le cas de la Maladière, c'est un acteur privé qui s'occupe de la vidéosurveillance. Pourtant, en ce qui concerne le domaine public principalement, cette vidéosurveillance se fait pour le compte de la police, en interaction constante avec elle. Le troisième et dernier but principal qui peut concerner l'utilisation d'un système de vidéosurveillance est appelé l'objectif productiviste et relève plutôt, quant à lui, d'acteurs aussi bien publics que privés. C'est souvent pour « *améliorer le déroulement et la gestion d'une activité* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 157) que cette finalité-là est visée. Ce qui est, également, le cas dans notre étude. En effet, nous l'avons déjà vu à plusieurs reprises, ce système de vidéosurveillance est utilisé aussi bien par des acteurs publics que privés et une organisation autour de ce dispositif est mis en place dans le cadre bien précis d'un évènement, tel qu'une rencontre de football. Nous voyons donc une combinaison très complète de différentes finalités de la vidéosurveillance dans le cas de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives. Nous avons vu qu'il y avait également une autre imbrication des différentes pratiques inhérentes à l'utilisation de ce système. En effet, nous avons remarqué que cette vidéosurveillance concernait non seulement une logique de prévention, mais également des buts répressifs. Cela nous est aussi défini par November, Klauser et Ruegg : « *La documentation spécialisée distingue en effet souvent la vidéosurveillance de « prévention », c'est-à-dire celle qui incite à adopter le comportement requis, de celle de « répression », c'est-à-dire celle utilisée après coup lors d'enquêtes policières, notamment. Toutefois ainsi que le soulignent Vitalis et Heilmann, les deux formes de vidéosurveillance sont souvent combinées, dans la pratique<sup>17</sup>* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 158). Les principaux résultats de notre recherche au sujet du système de vidéosurveillance nous montrent donc l'existence de cette combinaison de pratiques liées à l'utilisation de caméras.

Ensuite, nous avons constaté également que le système de vidéosurveillance du complexe de la Maladière concerne aussi bien des logiques de points que des logiques de surfaces, selon les définitions élaborées par November, Klauser et Ruegg que nous avons mentionnées dans notre partie théorique. Ce dispositif suit donc une logique de points puisqu'il s'agit, à l'intérieur

---

<sup>17</sup> Dans **Heilmann, E** et **Vitalis, A.** 1996 : *Nouvelles technologies, nouvelles régulations*. Paris : IHESI. Cités par November, Klauser et Ruegg (2002 : 158).

du stade, de surtout surveiller le secteur prédéfini où sont réunis tous les supporters visiteurs. Comme le définissent les trois auteurs : « *Très souvent, la surveillance suit une logique de point. C'est l'endroit précis identifié comme point à risque qui est visé et qui fait l'objet d'une surveillance particulière (...). C'est l'intérêt particulier qui justifie cette surveillance ciblée sur une partie précise du territoire* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159). Cette vidéosurveillance dite sécuritaire selon les termes des trois auteurs est principalement pratiquée par des acteurs privés sur des espaces privés, tel que c'est le cas à l'intérieur du stade de la Maladière, une fois les supporters entrés. Cependant, la surveillance effectuée sur le domaine public, pour le compte de la police, concerne plutôt une logique de surface, comme le déterminent November, Klauser et Ruegg : « *Au contraire de la logique de point de la vidéosurveillance dite « sécuritaire », la surveillance dite « conservatrice » suit une logique de surface. C'est la surveillance de l'espace public qui est sa fin. Elle est donc généralement assumée par des acteurs publics chargés de la sécurité collective, la police notamment. Comparé au premier cas de figure, il s'agit avant tout d'une différence d'échelle, puisque la vidéosurveillance conservatrice vise à sécuriser des rues, des places, voire des quartiers entiers* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159). Nous voyons que c'est clairement le cas lors de la surveillance du domaine public, à proximité de la Maladière. Malgré que cette vidéosurveillance soit effectuée par des acteurs privés, ils la pratiquent pour le compte de la police et le dispositif tel qu'utilisé à ce moment-là est complètement constitué d'une logique de surface. Cela nous amène à apercevoir un aspect géographique qui concerne l'échelle de la surveillance : « *Tandis que les caméras à petite échelle géographique surveillent un grand espace sans identification des individus (...), les caméras à grand échelle géographique se focalisent sur une partie bien précise du territoire afin de répondre à d'autres catégories de risques. En pratique, les deux échelles se combinent assez facilement* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159). La vidéosurveillance dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives relève également de cette combinaison d'échelles géographiques. En effet, alors que les caméras peuvent couvrir un vaste espace et donc travailler à petite échelle géographique, nous remarquons également qu'elles peuvent zoomer et cibler sur un espace plus restreint, sur des individus précis, et peuvent alors également s'effectuer à grande échelle géographique. Dans le cas de Neuchâtel, nous avons clairement constaté la présence et le rôle de différents acteurs avec diverses utilisations du système de vidéosurveillance selon les espaces – publics ou privés. Ce dispositif comporte également différents objectifs (sécuritaire, conservateur, productiviste, préventif et répressif) selon les acteurs et les espaces concernés. Il s'agit donc d'une combinaison d'échelles de la surveillance, selon les termes de November, Klauser et Ruegg.

Un second aspect qui peut être analysé ici concerne plutôt l'argument selon lequel il y aurait un « effacement de la distance » ou la présence de « réseaux médiatiques de téléproximité » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159). La vigie est utilisée pour le dispositif de vidéosurveillance dans le complexe de la Maladière. Depuis cette petite salle de contrôle, les « techniciennes » peuvent surveiller un espace très étendu. Nous constatons donc que cette vigie peut être définie comme étant le « *centre d'un réseau « médiatisé » de surveillance* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 160). Nous voyons ici un certain effacement de la distance puisque, « *malgré la distance spatiale réelle entre les caméras et le moniteur installé dans leur bureau, la caméra permet aux surveillants de voir de près la portion du territoire surveillée à distance* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 159).

Nous pouvons également remarquer qu'il y a une certaine modification des espaces surveillés eux-mêmes. Selon les termes de November, Klauser et Ruegg, l'utilisation d'un système de

vidéosurveillance modifierait les qualités des espaces publics. Ils constatent notamment qu'il existerait un processus de prolongement de l'espace privé sur le domaine public : « *Les institutions privées s'approprient symboliquement l'espace public se trouvant dans le prolongement du « lieu à risque » qu'elles ont préalablement – et unilatéralement – défini. On assiste alors à une forme de privatisation de l'espace public mais sans que la frontière entre l'« espace privé » et l'« espace public » ne soit clairement tracée* » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 161), comme nous l'avons vu dans notre partie théorique. Dans le cas de Neuchâtel et de la vidéosurveillance dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives, nous devons cependant relativiser cet argument-là. En effet, étant donné la présence et le rôle des acteurs publics dans ce dispositif, nous ne pouvons pas complètement confirmer cet argument. Selon les auteurs, cela amènerait alors à une différenciation, une hiérarchisation entre les espaces surveillés et les espaces non-surveillés, comme nous l'avons expliqué dans notre cadre théorique. Dans le cas de la gestion du risque lié au hooliganisme, cette hiérarchisation des espaces doit être nuancée. Les agents de sécurité des clubs visiteurs ont une obligation de filmer leurs supporters sur le trajet du stade à l'aide de caméras mobile, cela diminue donc nettement l'émergence d'une différenciation spatiale puisque tous les lieux sont sujets à une forme de vidéosurveillance.

En reprenant la théorie de Latour sur l'acteur-réseau ainsi que les arguments d'Akrich, nous pouvons voir que les objets développés et utilisés dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport participent clairement aux relations sociales, comme nous l'avons abordé dans notre partie théorique. Tous les instruments décrits ici donnent de nouvelles possibilités aux acteurs. La caméra, en particulier, permet d'identifier des individus, même plusieurs semaines après l'évènement, ainsi que s'assurer du maintien de l'ordre public depuis une salle de contrôle. En effet, ces objets « *peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire, et ainsi de suite* » (LATOUR 2006 : 103-104). Grâce à ces apports théoriques, nous voyons que les instruments mentionnés ici sont indispensables pour les différents acteurs et leurs relations. Aussi bien le système de vidéosurveillance que tous les autres moyens techniques présents sont utilisés afin de faciliter le dialogue, la coordination ainsi que le rôle de chaque acteur. Certains objets, tels que les caméras de vidéosurveillance, ont même permis la création de nouveaux rôles et interactions, dans le même sens qu'Akrich affirme que « *les objets techniques définissent dans leur configuration une certaine partition du monde physique et social, attribuent des rôles à certains types d'acteurs – humains et non-humains – en excluent d'autres, autorisent certains modes de relation entre ces différents acteurs etc...* » (AKRICH 1987 : 49).

## CONCLUSIONS

Tout au long de ce chapitre, nous avons décrits et analysés les différents instruments que nous avons vu ressortir de notre enquête – aussi bien par nos observations que nos entretiens et notre analyse documentaire. Nous pouvons, ainsi, comprendre le rôle des logiques instrumentales dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives, ce qui constituait une partie de notre questionnement de départ. Nous reprenons donc ici les principaux résultats collectés et analysés ci-dessus.

Tout d'abord, nous avons constaté que les mesures administratives jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la violence dans le sport. Nous avons recensé les différents types de mesures existants pour le moment ainsi que celles qui sont en cours de développement ou d'adoption. Alors que les mesures législatives et pénales sont un moyen de répression utilisé

pour une meilleure prévention à long terme, les nouveaux instruments en cours d'adoption aujourd'hui, que nous avons explicités dans ce chapitre, sont développés principalement pour de meilleurs contrôles et identification. Elles visent donc des stratégies disciplinaires au sens de Foucault. Aujourd'hui encore, plusieurs mesures sont en élaboration, tant au niveau national qu'à l'échelle locale. Nous avons, en effet, retrouvé ici l'importance de l'impulsion locale puisque les cantons peuvent modifier la législation cantonale pour améliorer leurs moyens de lutte contre la violence lors de manifestations sportives.

Ensuite, nous avons relevé plusieurs objets techniques – ou sociotechniques – qui sont utilisés et développés dans le cadre de cette lutte contre le hooliganisme. Nous n'allons en citer seulement certains ici puisqu'ils ont été largement explicités ci-dessus. Tout d'abord, les systèmes informatiques – Hoogan et Toolbox – permettent principalement une meilleure coordination sur le plan national. Puis, nous avons vu que la vidéosurveillance, dans le cas de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives, se déclinent selon de nombreuses catégorisations. Les logiques sont tout d'abord différentes selon qu'il s'agisse du domaine public – où le maintien de la sécurité prévaut – ou de la sphère privée – où c'est un objectif final d'identification des auteurs de troubles qui est essentiel. Nous avons pu l'expliquer notamment grâce aux théories de Foucault puisque les dispositifs disciplinaires visent des objectifs d'identification et de ciblage des individus et les mécanismes sécuritaires laissent faire jusqu'à ce qu'un certain seuil soit franchi. Nous avons également constaté que la vidéosurveillance entre dans plusieurs catégories, elle est tantôt « sécuritaire », « conservatrice » et « productiviste » (NOVEMBER, KLAUSER et RUEGG 2002 : 157). Elle répond aussi à des logiques de répression aussi bien qu'à des buts de prévention et se déclinent en points et surfaces, selon les lieux et moments de l'utilisation. Latour nous a permis d'aller plus loin en constatant, notamment, que ces objets sociotechniques sont indispensables au processus d'interaction nécessaire pour la coordination de tous les acteurs de la problématique du hooliganisme. Grâce à ces diverses études, nous avons idéalement pu définir tous les éléments du système de vidéosurveillance et des autres objets développés et utilisés dans le cadre de la lutte contre le hooliganisme. L'imbrication de tous ces éléments, tantôt théoriques tantôt techniques, nous ont permis d'avoir une bonne compréhension de l'importance de ces divers instruments ainsi que de leur rôle dans la lutte contre les violences dans le sport, qui faisait partie de notre questionnement de départ.

## LOGIQUES DE COLLABORATIONS

Dans ce chapitre, nous allons tenter d'aborder toutes les collaborations importantes pour la gestion du risque lié au hooliganisme que nous avons pu relever au cours de notre recherche. Nous commencerons par mentionner les différentes collaborations publiques – européennes, nationales et locales – qui nous semblent pertinentes dans ce contexte. Ensuite, la même démarche sera utilisée pour les collaborations privées. Finalement, nous pourrions souligner les différents enjeux autour des collaborations publiques/privées. Nous avons déjà énuméré la plupart des acteurs et leurs rôles dans les premiers chapitres de cette partie d'analyse et de résultats, cependant il nous semble intéressant de finir par un chapitre les recensant et d'en montrer les différentes tendances, souvent en lien avec nos autres thèmes.

Nous le verrons ci-dessous, chaque type de collaborations semble essentiel pour améliorer la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Elle apparaît, notamment, en tête de liste de la thématique éthique « Contre la violence dans le contexte de manifestations sportives » de Swiss Olympic puisque :

*Une collaboration coordonnée et étroite entre toutes les parties impliquées issues des milieux du sport, de la politique, de la police et du fancoaching, doit permettre de réduire les actes de violence et les frais de sécurité y afférents. (Swiss Olympic 2010<sup>18</sup>).*

Nous allons donc voir ici les collaborations qui semblent fondamentales et pour quelles raisons ainsi que leur rôle dans la lutte contre la violence dans le sport.

### COLLABORATIONS PUBLIQUES

Les principaux acteurs publics qui élaborent certaines directives au niveau international sont le Comité permanent de la Convention européenne ainsi que le Conseil de l'Union européenne. Ce dernier, dans une décision communiquée en 2002, mentionne notamment l'importance de l'échange d'informations entre les autorités publiques des différents pays :

*En vue notamment de prévenir la violence liée au football et de lutter contre ce phénomène, l'échange d'informations est essentiel pour que les services de police compétents et les autorités des Etats membres soient en mesure de se préparer comme il convient et de réagir d'une manière appropriée. Aux fins de l'échange d'informations lors d'un événement footballistique et compte tenu de la coopération policière internationale qui est nécessaire lors de matches de dimension internationale, il est essentiel de créer un point nation d'information « football » à caractère policier dans chaque Etat membre. (Conseil de l'UE 2002 : 1).*

Nous voyons apparaître ici l'instrument le plus important pour cet échange d'informations au niveau international qu'est le NFIP. Ce sont ces points d'informations qui centralisent les informations collectées au niveau national et les diffusent à l'échelle internationale. Nous le constatons d'ailleurs dans le second article de cette même décision :

*Le PNIF est chargé de coordonner et de faciliter l'échange d'informations entre services de police à l'occasion des matches de football revêtant une dimension internationale. L'échange d'informations peut aussi avoir lieu avec d'autres autorités répressives qui contribuent à la sécurité et à l'ordre public conformément à la*

---

<sup>18</sup> Swiss Olympic 2010 : [http://www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4632//5447\\_read-35447/](http://www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4632//5447_read-35447/) ; consulté le 27 janvier 2012.

*répartition des compétences dans l'Etat membre concerné. (Conseil de l'UE 2002 : 2).*

Le NFIP (ou PNIF en français) suisse est donc l'acteur public, au niveau international, principal pour la lutte contre la violence dans le cadre du sport. Il est d'ailleurs basé à Berne, dans le Domaine Hooliganisme de fedpol. Ce point d'information joue un rôle d'intermédiaire entre les acteurs publics de différents pays, pour tout ce qui concerne le plan international.

A l'échelle nationale, maintenant, nous pouvons faire le même travail descriptif. Les principaux acteurs publics sont la CCDJP – qui s'occupe principalement du concordat intercantonal – ainsi que le Conseil Fédéral, l'OFSP et fedpol. Selon eux, l'échange d'informations est primordial comme le dit la CCDJP :

*Ce n'est qu'après les avoir délogés de leur anonymat que l'on peut enregistrer les auteurs d'actes de violence dans le système d'information HOOGAN et que, grâce à des mesures préventives en cascades (...) on peut les empêcher de s'adonner à la violence et les faire frapper d'une interdiction de pénétrer dans les stades par la fédération ou le club compétent. Pour atteindre cet objectif, il faut que les services de prévention [les services spécialisés] et les services de répression [services de maintien de l'ordre] de la police collaborent étroitement ensemble et échangent leurs informations. (CCDJP 2009b : 14).*

Nous remarquons qu'une étroite collaboration entre tous les acteurs publics actifs dans la lutte contre la violence lors de manifestations sportives est un des objectifs principaux au niveau national. Cette coopération nous semble primordiale afin de faciliter et d'optimiser les efforts déployés dans la gestion des risques liés au hooliganisme. La structure mise en place autour de ces divers acteurs pour optimiser la collaboration est d'ailleurs expliquée par le chef spotter de la Police neuchâteloise :

*On est structuré sur le plan national par ce qu'on appelle le Domaine Hooliganisme de Berne, de la Confédération, qui chapeaute notamment le fichier central des hooligans. Et puis, en deuxième instance, il existe l'Observatoire suisse du hooliganisme, dont je fais partie du comité directeur, qui lui alors chapeaute tactiquement toutes les interventions des différents postes décentralisés. Neuchâtel est un des postes décentralisés avec un répondant, c'est moi également. Et ensuite, dans ce poste décentralisé, on a une équipe de spotters. On est douze actuellement, trois spotters à plein-temps et huit à neuf, ça dépend, spotters légers comme on les appelle. On est structuré comme ça. Cet Observatoire suisse du hooliganisme se réunit au minimum deux fois par année. C'est à Zurich (...). Alors tout notre travail, par exemple un rapport après un match, transite par l'Observatoire qui contrôle si c'est juste, si c'est bien fait, etc., qui valide tout ça pour ensuite le transmettre à Berne (...). C'est tout le réseau de renseignement, il est basé sur la collaboration policière. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Nous voyons alors que les deux instances principales qui permettent les collaborations publiques au niveau national sont le Domaine Hooliganisme, basé à Berne, ainsi que l'Observatoire suisse du hooliganisme, qui se situe quant à lui à Zurich. Les autorités publiques sont donc en collaboration constante grâce notamment à l'Observatoire qui collecte toutes les informations de chaque poste décentralisé. La collaboration entre les acteurs est facilitée grâce cet Observatoire. Les différentes autorités locales qui doivent gérer des manifestations sportives au niveau professionnel ont une charge de travail très imposante. En effet, ce sont en moyenne neuf-cents policiers qui sont mobilisés, chaque week-end, dans le cadre de manifestations sportives en Suisse (CCDJP 2011a : 2). Le Conseil Fédéral nous permet de mieux saisir le rôle des autorités publiques locales :

*Dans les villes ou les communes où est implanté un club de hockey sur glace ou de football professionnel, le maintien de l'ordre est une charge importante voire très importante pour la police. Il se caractérise par des missions imprévisibles: de l'ambiance bon enfant aux débordements les plus violents, tout est possible, sans compter que l'ambiance peut passer d'un extrême à l'autre en un rien de temps (...). (Conseil Fédéral 2008 : 19).*

Le Conseil Fédéral distingue, notamment, deux procédures principales pour les autorités publiques. La première est la levée de l'anonymat des perturbateurs (Conseil Fédéral 2008 : 19). Grâce aux policiers spécialisés dans le domaine du hooliganisme, une relation de confiance est créée avec les supporters. Ceux-ci sont désormais connus et ne peuvent plus se perdre si facilement dans la masse. La seconde procédure (Conseil Fédéral 2008 : 20), quant à elle, est la prévention grâce à la stratégie de la désescalade (3-D) que nous avons déjà mentionnée au début de cette partie.

Dans le canton de Neuchâtel, c'est la police cantonale et, plus précisément, la cellule hooliganisme du groupe Renseignements qui représente l'autorité publique au niveau local en matière de lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Il s'agit du service de prévention de la police. D'un autre côté, nous avons le service de répression qui correspond au maintien de l'ordre. Pour le canton, il s'agit également de l'engagement en maintien de l'ordre qui demande la plus grande mobilisation, comme nous l'avons constaté ci-dessus pour le niveau national :

*C'est le problème de sécurité publique. C'est notre problème le plus important en termes de maintien de l'ordre parce que, à peu près toutes les deux semaines, on doit mobiliser dans le Canton de Neuchâtel, entre 40, 60, 80 gendarmes pour essayer d'assurer une sécurité (...). C'est vraiment, pour nous, la principale préoccupation en matière de sécurité publique. (Jean Studer, TSR 2011c, le 18.10.2011).*

La sécurité lors des rencontres sportives est donc au centre de toutes les discussions cantonales et demande un grand déploiement d'efforts et de coordination au sein des instances publiques et entre leurs acteurs respectifs. Les principaux concernés sont avant tout le chef d'engagement – responsable de tout le dispositif de sécurité – le chef d'escadron – responsable du maintien de l'ordre – et le spotter principal – responsable du groupe de spotters. Le chef d'engagement nous a donc expliqué son rôle dans cette problématique primordiale pour le canton :

*Les matchs sont, en termes de sécurité public, le plus grand champ d'activité de la Police neuchâteloise (...). Je suis chef d'Etat-Major à la Police neuchâteloise, membre du comité de direction de ce corps de police. J'occupe une fonction principalement opérationnelle. Donc, dans ce cadre-là, je suis responsable de la planification des engagements pour les dispositifs de police d'une certaine importance pour les engagements majeurs d'une certaine ampleur. Et là-dedans, on trouve évidemment les rencontres sportives, que ce soit le football à la Maladière avec Neuchâtel Xamax, ou le HCC aux Mélèzes, à La Chaux-de-Fonds. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Cela nous montre l'enjeu primordial, même au niveau local pour le canton de Neuchâtel, que représente la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Mis à part le maintien de l'ordre, la Police neuchâteloise a créé une cellule hooliganisme avec trois policiers à temps complet. Le chef de cette cellule nous explique sa fonction :

*Je fais partie du service de Renseignement de la Police neuchâteloise. Je suis ce qu'on appelle le chef spotter, celui qui gère et qui coordonne toutes les interventions*

*en matière de manifestations sportives (...). Je suis le répondant de la police auprès des associations sportives, des clubs de hockey, de football, etc. et des divers services des communes, de l'Etat, de la Confédération, voire également au niveau international. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Outre les échanges d'informations entre les spotters de différents corps de police, les principales collaborations publiques se font donc entre les divers acteurs des autorités publiques du canton que nous avons énumérés ci-dessus. Nous l'avons déjà mentionné dans notre partie consacrée aux logiques temporelles, plusieurs réunions sont tenues en vue d'organiser chaque match. Nous avons pu le voir principalement par nos observations du processus de préparation d'un match (celle du rapport du 12 avril 2011 et celle le jour du match du 17 avril 2011). Une première rencontre, plusieurs jours avant la manifestation, réunit le chef d'engagement, le chef d'escadron et le spotter principal. Ce ne sont pas toujours les mêmes personnes engagées pour chaque match, mais chacune de ses fonctions-là doit être présente. Ensuite, le jour-même de la rencontre, le chef d'engagement procède à plusieurs réunions préparatoires. Une première avec ses subordonnés directs, les cadres supérieurs engagés pour cette manifestation, ensuite avec les cadres dits « inférieurs » en plus et, pour finir, avec tout le personnel policier. Un débriefing général se tient après la rencontre, suivi d'un « retour sur expérience » entre le chef d'engagement et les cadres supérieurs.

Les collaborations publiques sont donc régulières et nombreuses dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives, non seulement au niveau des échanges d'informations sur le plan national ou intercantonal, mais également à l'échelle locale. Ces interactions sont constantes et permettent aux différents acteurs publics d'avoir une vision plutôt générale sur tout le dispositif de sécurité mis en place pour chaque rencontre, ainsi que sur les différentes lacunes ou points à améliorer ensemble. Jean Studer confirme l'enjeu que représentent ces collaborations notamment lors d'un débat télévisuel :

*Je prends l'exemple neuchâtelois, on a une loi en préparation qui va soumettre les matchs à des régimes assez spéciaux à la Maladière, parce qu'on en a assez et sur le plan suisse, je pense que dès la prochaine saison, il y aura une extension de ce régime d'autorisation [élaboré par la CCDJP en 2011] qui paraît effectivement assez pertinent dans la responsabilisation des clubs. (Jean Studer, TSR 2011c, le 18.10.2011).*

Ce dernier élément est donc également capital et comme nous le voyons ici, dans le cas de Neuchâtel, plusieurs réunions régulières se déroulent entre les autorités policières et les instances politiques afin de développer des instruments de lutte qui soient optimaux et pertinents.

Nous constatons que la collaboration entre les divers acteurs publics qui se partagent la tâche de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives suit la logique foucauldienne, encore une fois. En effet, nous avons constaté, au fil de nos observations, entretiens et analyses de documents, que les acteurs publics s'inscrivent dans des logiques qui sont soit disciplinaires soit sécuritaires. Les agents du maintien de l'ordre – ainsi que le chef d'escadron – sont clairement ancrés dans des dispositifs qui font penser à ceux de la discipline chez Foucault. La relation qu'entretient cette discipline avec la normalisation nous éclaire sur les stratégies de ces forces de l'ordre public puisque « *la discipline établit les séquences ou les coordinations qui sont optimales : comment enchaîner les gestes les uns avec les autres, comment répartir les soldats pour une manœuvre, comment distribuer les enfants scolarisés dans des hiérarchies et à l'intérieur de classements ?* » (FOUCAULT 2004 : 58-59). Nous

comprenons donc que le rôle du chef d'escadron qui doit placer ses agents uniformés et armés ainsi que ses divers véhicules pour contrer les mouvements de masse entre très bien dans cette logique de normalisation selon les dispositifs disciplinaires. Il s'agit avant tout de prédéfinir un comportement qui est dans la norme et ce qui n'est pas dans la norme, ensuite il faut élaborer une stratégie pour contrer les éléments sortant de la norme. Au contraire, le rôle des policiers en civil, les spotters, est tout autre et peut être qualifié de mécanisme sécuritaire. Il s'agit surtout de créer et maintenir un contact avec des individus qui sont, ou non, dans la norme, de faire en sorte qu'aucun événement grave ne soit à déplorer et d'anticiper et prévenir les risques de violence. Les acteurs publics ont donc différents objectifs et stratégies, mais collaborent tout de même étroitement. Cette collaboration est même au centre de tout le dispositif de sécurité mis en place autour d'une manifestation sportive, comme nous l'ont montré nos observations, entretiens et documents analysés. Nous avons vu, ici, les différents acteurs publics et leur rôle dans la lutte contre la violence dans le sport ainsi que les collaborations qui existent entre eux. Nous voyons apparaître certaines stratégies et logiques qui leur sont propres. Nous pouvons maintenant tenter la même description pour les collaborations entre des acteurs privés.

## **COLLABORATIONS PRIVEES**

Nous faisons maintenant la même analyse pour les collaborations privées. Il s'agit tout d'abord d'énumérer les différentes instances et acteurs concernés pour ensuite saisir les enjeux qui tournent autour de ces collaborations particulières.

Au niveau international, nous pouvons relever deux acteurs privés qui jouent un rôle dans la lutte contre les violences lors des rencontres de football, la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) et l'UEFA (Union of European Football Associations). Les deux fédérations footballistiques élaborent des règlements disciplinaires et sécuritaires à l'intention de leurs associations-membres. Nous pouvons notamment le voir dans l'extrait de cet article :

*Les associations membres et les clubs sont responsables du comportement de leurs joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que de toute autre personne chargée par une association membre ou un club d'exercer une fonction lors d'un match. Les associations organisatrices ou les clubs organisateurs répondent de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et à ses abords immédiats avant, pendant et après le match. Ils sont responsables de tout incident et sont passibles de mesures disciplinaires pouvant être assorties de directives. (UEFA 2011 : art. 6).*

Ce sont ces règlements, élaborés à l'échelle internationale, qui donnent les lignes directrices pour les directives nationales, constituées par la SFL et l'ASF dans le cas du football suisse. Nous voyons clairement dans cet article de l'UEFA que les associations-membres et les clubs sont responsables du comportement de leurs supporters ainsi que de la sécurité dans le stade et à ses abords immédiats. Le règlement disciplinaire de l'ASF reprend donc ces directives internationales pour ses propres membres, c'est-à-dire tous les clubs de football suisses :

<sup>1</sup>*Les clubs sont disciplinairement responsables du comportement de leurs membres, joueurs, officiels et supporters.*

<sup>2</sup>(...)

<sup>3</sup>*Les clubs recevant ou les organisateurs répondent de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et dans ses abords immédiats avant, pendant et après le match. Ils répondent de tout incident, sont passibles de mesures disciplinaires et peuvent être contraints à suivre des instructions à moins qu'ils ne puissent prouver que les mesures organisationnelles concrètement mises en œuvre correspondaient aux*

*dispositions applicables en la matière et que, compte tenu des circonstances concrètes, elles étaient suffisantes sur les plans tant qualitatif que quantitatif. Les dispositions statutaires et réglementaires sur la responsabilité causale demeurent réservées. (ASF 2011 : art. 9).*

Nous retrouvons donc les mêmes règles au niveau national que celles élaborées à l'échelle internationale. Nous l'avons mentionné ci-dessus, les instances privées principales dans le cas du football suisse sont l'ASF et la SFL. Swiss Olympic, qui est l'Association faitière des fédérations sportives suisses, joue également un rôle important dans le développement de stratégie visant à lutter contre la violence dans le sport. Cette association a d'ailleurs mis en place le système informatique Toolbox, que nous avons mentionné dans le chapitre précédent. Swiss Olympic organise également des séminaires pour les responsables de la sécurité (Swiss Olympic 2007 : 2) et, en collaboration avec l'OFSPPO, a élaboré un concept de formation et de perfectionnement pour prévenir la violence dans le sport (OFSPPO 2007 : 2-3), que nous avons brièvement décrit dans notre chapitre consacré aux logiques temporelles. L'association a également constitué un concept national de fancoaching, que nous avons aussi décrit dans notre chapitre consacré aux logiques temporelles, dans le cadre de sa charte d'éthique dans laquelle les questions de violences ont été intégrées. En ce qui concerne le football plus particulièrement, la SFL édicte elle aussi ses règlements disciplinaires et sécuritaires qui doivent être suivis par les clubs de première et seconde ligue professionnelle :

*La mise en place d'un service d'ordre : Le club recevant met sur pied un service d'ordre afin de prévenir toute manifestation de violence ou de débordement du public et de sauvegarder la sécurité des spectateurs à l'intérieur du stade ainsi que dans ses abords immédiats. Il s'assure par conséquent la collaboration d'agents privés et avise à temps les autorités policières chargées du maintien de l'ordre public. (SFL 2009a : art. 6).*

Nous voyons donc les différentes responsabilités qui incombent à chaque club de football suisse. Il en va de même, bien sûr, pour les clubs de hockey sur glace, mais dans une moindre mesure puisque les violences ne sont pas aussi généralisées que dans le football.

Dans le cas de Neuchâtel, l'acteur privé principal qui joue un rôle dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives est le chef de la sécurité privée du club, que nous avons interrogé et qui nous explique sa fonction et son rôle :

*Je suis responsable de la sécurité de NE Xamax (...). Donc en fait je suis responsable de l'organisation et du déroulement des matchs à la Maladière, donc à la maison. Ensuite, je suis aussi responsable de tout ce qui est déplacement de l'équipe à l'extérieur, donc organisation de la sécurité de l'équipe, que tout se passe bien, qu'aux stades, aux matchs à l'extérieur, que tout soit bien organisé, avec la sécurité adverse et la coordination avec la police autant de Neuchâtel que du canton, pays qui nous accueille par rapport à l'évènement. En plus de ça, il y a aussi la gestion au niveau des lois et des règlements de l'ASF, tout ce qu'on doit remplir, tout ce qu'on doit faire, tout ce qu'on doit respecter. Et en plus de ça, encore, la gestion des interdits de stade. (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Pour chaque rencontre, le chef de la sécurité privée du club doit prendre contact avec son homologue du club visiteur et échanger toutes les informations possibles. Ce contact est souvent sous la forme d'un formulaire de concertation (SFL 2009a : Art 18a) que le club visiteur fait parvenir à la sécurité du club local quelques jours avant la rencontre. Le jour-même du match, le chef de la sécurité privée est responsable de tous les aspects concernant l'intérieur et les abords directs du stade et gère également les agents de sécurité ainsi que les

stadiers. Lorsque l'équipe a un match à l'extérieur, c'est au chef de la sécurité du club d'envoyer les informations nécessaires au club recevant ainsi que de veiller au bon déplacement de leurs propres supporters. En effet, comme nous l'avons notamment relevé lors de notre entretien avec le responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax (le 08.12.2011), plusieurs agents de la sécurité du club visiteur doivent accompagner leurs supporters pour chaque déplacement, ils les encadrent lors de leur arrivée au stade et se coordonnent avec la sécurité privée du club recevant. Cela est réglementé par le règlement de sécurité de la SFL (SFL 2009a : Art. 18a).

A l'échelle locale, un dernier acteur ayant un certain rôle à jouer dans l'organisation autour de la gestion des risques liés au hooliganisme est le responsable du SSPI, que nous avons également interrogé :

*J'ai été nommé responsable de la sécurité du complexe de la Maladière par ce qu'on appelle la copropriété, donc c'est les financiers qui gèrent le bâtiment (...). On a mis en place aussi la sécurité au niveau des matchs en faisant que deux jours environ en général, deux jours voire des fois trois jours (...), une séance de coordination du match, où là est représentée la police, il y a également Neuchâtel Xamax, le Service des sports qui gère ce qui est infrastructure du stade. Et c'est toujours sous la responsabilité du SSPI, du responsable de la sécurité du complexe de la Maladière. (Responsable SSPI, le 17.11.2010).*

Il est aussi le responsable de la sécurité du complexe de la Maladière, il a été présent lorsque l'emplacement de chaque caméra a été décidé et c'est lui qui organise les séances de coordination entre tous les partenaires, deux jours avant chaque match. C'est également par lui que passe chaque autorisation pour sortir la moindre image ou film issus du système de vidéosurveillance.

Finalement, nous voyons que les acteurs privés sont très nombreux, eux aussi, et ont un rôle primordial à jouer dans la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. En effet, étant responsable du domaine privé, ils font partie intégrante de l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme. Cependant, nous pouvons noter que les collaborations privées sont beaucoup plus rares et irrégulières que les collaborations publiques que nous avons relevées ci-dessus. Les contacts sont permanents entre les clubs et la SFL, pourtant les différents acteurs sont moins actifs dans le développement de stratégies, dans l'organisation de réunions entre acteurs privés, ou dans l'échange d'informations régulières. Cela reprend nos résultats au sujet de la principale différence entre les deux types d'acteurs. En effet, nous avons vu, plus haut dans cette partie consacrée aux résultats et analyses, que les acteurs privés agissent plutôt par obligations, pour répondre aux exigences posées principalement par les règlements disciplinaires et sécuritaires des différentes instances sportives – la SFL, l'ASF et l'UEFA notamment. Ils se montrent donc moins enclins à développer de nouvelles stratégies et solutions tant que celles-ci ne se présentent pas comme des obligations. Ils nous semblent alors moins impliqués que les acteurs publics, par rapport à ce que nous avons pu relever de notre enquête. Nous pouvons maintenant nous intéresser plus précisément aux collaborations entre ces deux types d'acteurs aux logiques, stratégies et contraintes différentes que nous avons explicités ci-dessus.

En effet, nous avons vu ici les différentes stratégies et objectifs qui encadrent les rôles des acteurs privés et leurs collaborations. Nous voyons qu'ils sont totalement distincts de ceux des acteurs publics explicités plus haut, ce qui va dans le même sens que la vision de Diaz et Rossi (2007 : 155-156) que nous avons abordé dans notre cadre théorique. Nous pouvons

alors, maintenant, analyser plus précisément les différentes logiques qui sous-tendent les collaborations publiques/privées.

## **COLLABORATIONS PUBLIQUES / PRIVEES**

Nous allons tenter de saisir, ici, dans quelle mesure les collaborations entre des acteurs issus des domaines publics et privés peuvent également apparaître comme indispensables dans tout le contexte de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives, à tous les niveaux. Cette nécessité apparaissait déjà en 1985, lors de la rédaction de la Convention européenne, comme nous le voyons dans cet extrait :

*[Nous considérons] que tant les autorités publiques que les organisations sportives indépendantes ont des responsabilités distinctes mais complémentaires dans la lutte contre la violence et les débordements de spectateurs, [nous tenons compte] du fait que les organisations sportives ont aussi des responsabilités en matière de sécurité et que, plus généralement, elles doivent assurer le bon déroulement des manifestations qu'elles organisent ; [nous considérons] par ailleurs que ces autorités et organisations doivent à cet effet unir leurs efforts à tous les niveaux concernés (...) ; résolu à coopérer et à entreprendre des actions communes afin de prévenir et de maîtriser la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives. (Conseil de l'Europe 1985 : 2).*

Ainsi, malgré que chaque instance et acteur ait des responsabilités et rôles différents dans la gestion des risques liés au hooliganisme, c'est grâce à une collaboration active entre tous que cette violence dans le sport pourrait être prévenue et maîtrisée de manière optimale. Cet élément se trouve même à la base de toutes les stratégies et dispositifs de sécurité à toutes les échelles. Nous le voyons notamment dans le discours de l'OFSPPO, dans sa « Déclaration du sport suisse pour la lutte contre la violence dans le sport » :

*L'ASF et la SFL, ainsi que la LS de hockey sur glace et la LNS de hockey sur glace Sàrl mettent tout en œuvre pour éradiquer la violence des manifestations sportives. Elles fixent, en collaborant informellement avec les autorités judiciaires et policières, des objectifs et des mesures allant dans ce sens dans leurs règlements. Les clubs élaborent, avec les autorités judiciaires et policières locales, des plans de sécurité intégraux, qu'ils mettent en œuvre en collaboration avec leur fédération et leurs partenaires opérationnels (...). L'OFSPPO et Swiss Olympic élaborent un concept de formation et de perfectionnement visant à prévenir la violence dans le sport. Ce thème est intégré dans le cursus de formation des entraîneurs à l'échelle nationale et au niveau de la fédération. (OFSPPO 2007 : 2-3).*

Nous remarquons clairement le rôle central joué par les collaborations publiques/privées, présentes et nécessaires sur le plan national également pour les différentes instances impliquées. Les deux grandes instances sportives – l'une publique et l'autre privée – sont partenaires pour l'élaboration non seulement de concepts nationaux qui concernent tout le domaine sportif, mais également des partenariats entre les fédérations sportives elles-mêmes et les autorités judiciaires et policières, comme nous le confirme nettement la citation ci-dessus. Les collaborations publiques/privées sont donc mises en place à tous les échelons de la hiérarchie d'acteurs participant activement à la lutte contre la violence dans le sport. Récemment, la stratégie dite du fancoaching a émergé au niveau suisse et représente un outil de médiation entre les acteurs des différents domaines – publics et privés. Dans la « Stratégie nationale de coaching des supporters » élaborée conjointement par l'OFSPPO et l'association Fancoaching Suisse en 2010, l'importance des fancoachs y est expliquée de la manière suivante :

*Le débat médiatique et public a mis les clubs et les représentants politiques au pied du mur, leur imposant d'importants investissements et de grosses contraintes dans le domaine de la sécurité. Dans ce contexte, le coaching des supporters et ses méthodes de travail ont un rôle clé à jouer. En tant que courroies de transmission entre le club et le fan-club, ainsi qu'entre la police, les exploitants des stades, les milieux politiques et d'autres acteurs, les coachs des supporters peuvent instaurer une relation de confiance avec le « noyau dur » campé derrière les buts (...). Le coaching des supporters complète ainsi les mesures déjà prises vis-à-vis des supporters de football et de hockey sur glace, il constitue le second grand moyen de régulation en dehors de la répression. Cette combinaison de répression et de prévention est déjà appliquée dans d'autres domaines. (OFSPPO & Fancoaching Suisse 2010 : 8).*

En 2010 également, la CCDJP, l'ASF et la SFL ont présenté une convention modèle qui établit les bases de la collaboration dans le domaine sécuritaire pour les autorités et les clubs de Super League (CCDJP, SFL, ASF 2010 : 1).

Dans le contexte neuchâtelois, il s'agit plus particulièrement des différents aspects collaboratifs entre la sécurité privée de Neuchâtel Xamax et les autorités publiques cantonales. Cette collaboration presque partenariale est indispensable (CCDJP, SFL, ASF 2010 : 1) au bon fonctionnement des dispositifs et concepts de sécurité élaborés conjointement avant chaque demi-saison et chaque match de football. La collaboration est très active, comme nous l'atteste notamment le chef spotter :

*Il y a plusieurs rencontres de sécurité. Il y a beaucoup de rencontres entre policiers, et puis ensuite, deux ou trois jours avant le match, ça dépend quand il se joue, il y a la réunion des partenaires. Alors là sont englobés tous les services, qu'ils soient étatiques ou privés, qui ont à faire avec la rencontre sportive. (Chef spotter, le 06.12.2011).*

Nous avons pu voir, durant notre observation de cette réunion-là le 18 avril 2011, la présence de tous les acteurs suivants : la sécurité privée de Neuchâtel Xamax ; la police des transports ; la Police neuchâteloise ; la Police de la ville de Neuchâtel ; le Service de sécurité du complexe de la Maladière, c'est-à-dire le SSPI ; le Service des Sports qui met à disposition le stade ; les CFF ; le SIS, c'est-à-dire pompiers et ambulanciers. Selon le chef de la sécurité de Neuchâtel Xamax, leur collaboration avec les autorités publiques est efficace et les aide dans leur rôle :

*Disons qu'on a la chance d'avoir des bons rapports avec la police, donc on collabore bien ensemble. Donc s'il doit y avoir de nouvelles lois, c'est comme je dis, je laisse le travail à ceux qui le connaissent le mieux, donc que ce soit la police, les spotters, qui font leur travail. Donc si j'ai besoin d'un conseil je vais leur poser la question, eux ils doivent être aussi au courant de la loi, s'il y a des modifications. C'est vraiment un travail d'équipe entre plusieurs départements, et c'est ce qui fait un petit peu la beauté des choses ! (Responsable de la sécurité privée de Neuchâtel Xamax, le 08.12.2011).*

Dans le cas de la gestion des risques liés au hooliganisme à Neuchâtel le jour-même des matchs, la vigie du stade de la Maladière nous semble jouer un rôle central et déterminant. En effet, c'est dans cette salle de contrôle que se relient les interactions entre les acteurs privés et les acteurs publics. Un des spotters de la police doit être présent aux côtés de la « technicienne ». Le premier est en contact constant avec les autres spotters engagés ainsi qu'avec le poste de contrôle qui lui transmet les informations policières importantes. La seconde est en interaction continue avec le chef de la sécurité privée du stade. Le lien principal entre les autorités publiques et la sécurité privée pendant la rencontre se tisse donc

dans la salle de contrôle du stade, entre le spotter présent et la « technicienne ». La vigie est alors un espace jouant le rôle d'intermédiaire entre ces différents acteurs aux responsabilités certes distinctes, mais complémentaires. Malgré que la responsabilité de la sécurité à l'intérieur et aux abords immédiats du stade incombe à la sécurité privée du club, la police met tout de même ses hommes à disposition et se tient prête à intervenir dès que le chef de la sécurité de Neuchâtel Xamax le demande, par écrit. L'inverse est également possible. La sécurité du club est disposée à envoyer ses agents épauler les policiers à l'extérieur du stade en cas de besoin, ce qui est déjà arrivé (entretien avec le chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).

Aujourd'hui, les questions de collaborations et de complémentarité des responsabilités sont toujours au cœur des discussions et débats, tant au niveau suisse qu'à l'échelle locale. Il nous est apparu, en effet, que les acteurs publics constatent que les clubs ne sont pas assez responsabilisés et qu'ils freinent le développement de nouveaux instruments plus performants. Les clubs doivent être plus impliqués pour permettre une gestion optimale de toute la problématique du hooliganisme, comme nous l'a expliqué le chef d'engagement de la Police neuchâteloise :

*Ce qui manque encore, certainement, c'est de pouvoir aller jusqu'au bout de la chaîne, et finalement s'il devait y en avoir une de solution, elle passe certainement par une plus grande implication des directions des clubs. (Chef d'engagement de la Police neuchâteloise, le 15.12.2011).*

Les limites collaboratives se situent dans les questions financières. Autant les clubs refusent presque systématiquement de couvrir les frais de sécurité minimaux des forces policières déployées, autant ils refusent l'introduction de toute nouvelle mesure ou nouvel instrument de lutte, le coût, ou la perte de bénéfice, étant trop important. En 2009, Jean Studer soulevait déjà ce problème qui, selon lui, n'est toujours pas résolu aujourd'hui :

*Le gros problème c'est que ce sont les clubs qui doivent encore et toujours prendre conscience de leur principale responsabilité dans ce domaine. C'est eux, les clubs, qui ont leur avenir en mains en ayant, à l'égard de leurs supporters, une attitude beaucoup plus stricte que celles qu'ils manifestent aujourd'hui. (Jean Studer, TSR 2009b : le 13.11.2009).*

Les différentes mesures nouvellement inscrites dans le concordat modifié à la fin de l'année 2011 tentent de régler ce problème. En effet, les rencontres sportives seront désormais soumises à un régime d'autorisation et d'obligations. Si les critères prédéfinis ne sont pas remplis par les instances privées des clubs, les autorités publiques peuvent décider de ne pas octroyer d'autorisation pour le match en question. La collaboration publique/privée commence donc, nous le voyons dans ce cas-là, à basculer d'un certain côté. Les acteurs publics tentent d'influencer les compétences privées qui, pour des raisons principalement financières, constituent souvent un frein à la bonne évolution de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Ces autorités publiques remplacent donc de plus en plus les instances privées. Nous n'avons donc pas pu observer les arguments émis par November, Klauser et Ruegg pour lesquels la gestion des risques se fait de plus en plus par des acteurs privés qui prennent l'ascendance sur ceux du domaine public (2002 : 161). Dans le cas de la gestion des risques liés au hooliganisme, nous voyons que c'est le contraire qui se passe. En effet, malgré que le système de vidéosurveillance soit dans les mains d'acteurs privés et que ce système soit présent dans le domaine public, nous ne voyons pas de prolongement de la sphère privée sur le domaine public comme argumenté par les trois auteurs cités ci-dessus (2002 : 161). Il s'agit plutôt d'une volonté d'étendre l'espace public – et donc des

compétences publiques – sur les privés qui voient leurs responsabilités et leurs rôles changer et se placer sous l'influence des autorités publiques.

Nous voyons donc, dans le cas de la Suisse et plus précisément dans celui de Neuchâtel, que nous avons à faire à une coproduction de la sécurité, comme nous en avons discuté dans notre cadre théorique. Selon Diaz, « *le contrôle social en matière de sécurité des espaces, des personnes et des biens, ne peut plus être analysé, aujourd'hui, à travers la seule dimension publique. Les agents de l'Etat ne sont plus les seuls à assurer une mission de sécurité. La place de la sécurité privée tend à se développer* » (2003 : 429-430). A travers les exemples que nous avons abordés ici, nous voyons que ce processus se confirme nettement en Suisse, tant sur le plan national qu'à l'échelle locale. Cependant, nous avons constaté qu'il n'y avait pas développement de la place de la sécurité privée puisque, comme nous l'avons relevé ci-dessus, le pouvoir public tend à influencer sur les compétences des instances privées. Il s'agit donc d'une logique contraire à celle que Diaz avance dans la dernière partie de la citation ci-dessus. Nous avons pu relever, à tous les niveaux d'analyse, qu'il existe une forte collaboration, comme le notait Klauser (2011 : 126), entre les autorités publiques et privées.

## CONCLUSIONS

Dans ce chapitre, nous avons relevé les différentes collaborations qui nous semblent jouer un rôle dans l'organisation autour de la gestion des risques liés au hooliganisme. Nous voyons qu'elles sont essentielles pour tous les acteurs de ce dispositif, à toutes les échelles. En effet, nous avons constaté, au travers chacun de nos matériaux d'enquête collectés et analysés, que les collaborations sont à chaque fois en tête de liste des stratégies dans le cadre de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. Nous avons souligné les différences de collaborations entre des acteurs publics et des acteurs privés exclusivement. Finalement, nous avons pu comprendre de quelle manière s'organisait la coopération entre ces deux types d'acteurs et le rôle important qu'elle joue dans le cadre de la lutte contre la violence dans le sport. Aujourd'hui encore elles semblent fondamentales et continuent d'être développées et encouragées. Cependant, nous avons remarqué une importante limite collaborative qui constitue une lacune au dispositif mis en place pour contrer le hooliganisme. En effet, les raisons financières empêchent la bonne marche de ce processus collaboratif puisque les autorités publiques souhaitent réduire le coût pour la collectivité publique de l'engagement pour toutes les manifestations sportives. De l'autre côté de la balance, les clubs freinent cette élan car ils ne veulent pas devoir augmenter leurs propres coûts. Nous avons notamment vu que la plupart des clubs ne participent pas du tout aux frais de sécurité publique puisqu'ils refusent tout simplement de payer la note envoyée par les autorités après chaque engagement. Afin de dépasser cette frontière financière, les acteurs publics sont en train d'élaborer de nouvelles mesures qui leur permettront d'influencer de manière conséquente sur les compétences des instances privées et, ainsi, réduire leurs propres coûts de sécurité et responsabiliser les clubs qui ne le sont pas encore. Nous avons donc vu que ces collaborations étaient régulières et croissantes et permettent de faciliter et d'optimiser la lutte contre les violences dans le sport, ce qui était une partie de notre questionnement de départ. Ensuite, nous avons également pu souligner les différents éléments essentiels qui concernent plus précisément les collaborations publiques/privées qui sont, elles aussi, régulières et capitales, mais dont les stratégies distinctes et pas toujours complémentaires peuvent freiner le développement optimal et rapide de cette lutte.

## Cinquième Partie

---

# **CONCLUSIONS**

## CONCLUSION

Nous souhaitons maintenant revenir sur les points principaux de cette recherche afin de synthétiser nos réponses relatives à notre questionnement de départ. Il ne s'agit pas de reprendre chaque élément analysé et explicité ci-dessus, mais plutôt d'avoir une vision plus générale sur les différents résultats que nous avons pu obtenir au fil de notre étude.

La gestion des risques liés au hooliganisme est donc organisée, à Neuchâtel notamment, grâce à différentes échelles qui s'imbriquent et se complètent. La circulation de modèles, l'échange de « bonnes pratiques », la coopération internationale, l'échange d'informations au niveau national ainsi que l'impulsion locale sont les principaux points que nous avons soulignés et approfondis grâce à notre enquête. Les logiques scalaires sont apparues comme capitales pour notre problématique qui concerne l'accueil de supporters lors d'une manifestation sportive. Les niveaux locaux, nationaux et internationaux sont fortement imbriqués et évoluent grâce aux uns et aux autres. Chaque échelle semble donc importante pour chaque acteur puisque les acteurs locaux utilisent des éléments élaborés au niveau national ou international, mais développent également de nouvelles stratégies qui sont reprises ensuite à d'autres échelles. Le niveau national est constitué de chaque solution élaborée par des acteurs locaux ainsi que par des exemples tirés d'autres pays et manifestations.

Ensuite, la temporalité joue également un rôle important dans l'organisation autour de la gestion des risques liés au hooliganisme. Nous avons surtout constaté que la phase préparatoire est capitale pour la gestion des risques liés au hooliganisme pour tous les acteurs concernés. Ces derniers sont, en effet, particulièrement actifs durant cette phase-là. La prévention est également un élément temporel important pour cette problématique puisque que c'est un processus qui est de plus en plus développé aujourd'hui et qui concerne aussi bien le secteur public que la sphère privée. Les spotters, les fancoachs socioprofessionnels ou engagés par un club ont pour principale tâche de prévenir la violence dans le sport, en établissant et maintenant un contact durable de confiance avec les supporters. Une lacune temporelle est également à souligner puisque les différents acteurs – principalement les autorités publiques – souhaitent que la procédure pénale, et donc la phase de bouclage des dossiers pour chaque rencontre, soit accélérée. Cette répression plus rapide serait un meilleur moyen de prévenir la violence dans le cadre d'événements sportifs. Par ces divers éléments, nous voyons la place tenue par la temporalité dans une telle organisation.

Différentes logiques spatiales sont apparues comme capitales dans la gestion des risques liés au hooliganisme. Tout d'abord, nous avons pu esquisser une cartographie des lieux importants lors de l'accueil de supporters à Neuchâtel. Ensuite, nous avons constaté que les stratégies et objectifs peuvent changer selon le type de lieu où les individus susceptibles de se montrer violents se trouvent. La gestion des flux de supporters est également un point capital de l'organisation autour de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives puisqu'il s'agit de l'élément le plus imprévisible et dangereux du dispositif. Par ces différents résultats, nous avons vu l'importance du rôle des logiques spatiales pour l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme. Nous avons souligné la volonté actuelle des autorités publiques à transformer les lieux privés en espaces semi-publics, ce qui leur permettrait d'avoir plus d'influence sur les compétences des instances privées.

Nous avons aussi, tout au long de notre recherche, pu relever l'importance de certains instruments pour cette organisation. En effet, plusieurs mesures pénales et judiciaires nous

ont semblées essentielles à souligner afin de mieux comprendre cette gestion des risques liés à l'accueil de supporters plus ou moins violents. Ensuite, des objets plus techniques sont également apparus, tels que des systèmes informatiques qui participent à l'échange d'informations et qui servent à faciliter la lutte contre les violences dans le sport. Le système de vidéosurveillance utilisé dans ce cadre-là a pu aussi être étudié et analysé. D'une manière générale, les instruments sont en constant développement et facilitent grandement le travail de chaque acteur, à différentes échelles, dans l'organisation de la gestion des risques liés au hooliganisme.

Finalement, nous avons étudié et analysé les collaborations entre tous les acteurs du dispositif mis en place pour lutter contre les violences lors de manifestations sportives. Nous avons notamment constaté le rôle primordial que joue la coopération entre des acteurs privés et publics, qui ont des stratégies, objectifs et intérêts souvent différents. Ils doivent, en effet, être en constante relation puisqu'ils ont chacun certaines responsabilités dans la lutte contre la violence dans le sport. Nous avons constaté que, actuellement, les autorités publiques cherchent de plus en plus à gagner de l'influence sur les domaines de compétences des acteurs privés, notamment en introduisant de nouvelles mesures contraignantes pour les clubs et fédérations sportives. Le coût de la sécurité est le frein qui limite les collaborations publiques/privées puisque les autorités publiques cherchent à réduire leurs frais et les instances privées ne veulent pas devoir payer davantage qu'actuellement.

De manière générale, nous avons constaté que l'organisation qui est mise en place autour de la gestion des risques liés au hooliganisme est un processus complexe qui nécessite la prise en compte de nombreux instruments, pratiques et stratégies ainsi que divers acteurs aux objectifs et intérêts divergents. Nous voyons surtout que l'imbrication de nos cinq logiques, définies en tant qu'axes de recherche, est capitale pour le développement de cette organisation autour de la lutte contre les violences lors de manifestations sportives. En effet, nos cinq thématiques sont apparues comme primordiales pour chacun des acteurs concernés par cette problématique-là, à plusieurs échelles différentes, et demandent un développement et des réajustements constants et nécessaires.

Nous cherchions à saisir, à travers cette étude, le rôle des spécificités locales lorsque les acteurs prennent des techniques qui semblent marcher dans d'autres cantons, pays ou événements. Nous n'avons pas pu relever de phase d'adaptation et de réajustement lors de l'application de certains modèles ou pratiques élaborées ailleurs. La principale spécificité locale que nous avons pu observer est le degré d'implication des différents acteurs concernés par la problématique de la gestion des risques liés au hooliganisme, des acteurs issus de la politique, des autorités publiques ainsi que des instances privées. Cette implication propre à chaque canton participe à la spécification de chaque entité locale.

Le message principal que cette étude transmet concerne surtout l'importance de l'impulsion locale dans la lutte contre les violences dans le sport en Suisse. En effet, c'est en tenant compte et en favorisant l'implication des cantons dans le développement de nouveaux instruments, pratiques et stratégies qu'une lutte efficace peut être mise en place sur le plan national. Grâce à l'implication politique, juridique et policière, le canton de Neuchâtel dispose d'instruments de plus en plus pointus qui leur permettront d'agir efficacement contre les violences liées aux manifestations sportives.

## BILAN REFLEXIF

Arrivées au terme de cette recherche, nous pouvons faire certaines remarques réflexives qui nous semblent importantes non seulement sur le travail lui-même, mais également sur des enquêtes complémentaires pertinentes ainsi que de futures pistes de recherche.

Nous pouvons, en premier lieu, mentionner que l'année 2011 a été mouvementée pour le club neuchâtelois. Un changement de présidence a entraîné des modifications complètes de tout le personnel administratif ainsi que de la sécurité privée du club. Le responsable de cette nouvelle sécurité n'était donc en poste que depuis cinq mois lors de notre entretien. Il n'avait pas encore eu l'occasion de participer à certaines formations ou conférences, par exemple. Cependant, la collaboration étant très étroite entre le responsable de la sécurité privée du club et les spotters, ces derniers ont pu pallier à certaines lacunes. L'un des changements liés à notre étude est le remplacement de la « technicienne » de la vidéosurveillance, bénévole du club, que nous avons interrogée, par un opérateur assermenté par le SSPI. Toutefois, son rôle, ses stratégies et pratiques relatifs au système de vidéosurveillance ne dépendent pas de ce changement et ce sont ces éléments-là qui nous intéressaient dans le cadre de notre recherche.

Nous pouvons également relever plusieurs éléments qui nous auraient permis de compléter idéalement cette étude. Tout d'abord, afin d'avoir un aperçu plus approfondi du développement-même de solutions, de la circulation de modèles, du transfert de « bonnes pratiques » ainsi que de l'échange d'informations aux différents niveaux décisionnels, il aurait été pertinent de pouvoir avoir une discussion, menée sous la forme d'un entretien semi-directif, avec un acteur évoluant dans l'organisation de la lutte contre les violences dans le sport sur le plan national. Un membre de la CCDJP, notamment, aurait certainement pu nous apporter des éléments intéressants supplémentaires qui n'apparaissent pas vraiment lors de l'analyse de documents officiels destinés aux spécialistes et divers acteurs concernés par cette lutte. Ainsi, nous aurions pu saisir certaines logiques spécifiques à la constitution-même de solutions sur le plan national.

Au niveau neuchâtelois, il aurait également été très intéressant d'avoir le point de vue d'un agent de terrain, autre que l'un des spotters de la cellule hooliganisme. En effet, la vision d'un individu très actif dans le dispositif mis en place le jour d'une rencontre, mais qui n'intervient pas dans sa phase préparatoire, nous aurait apporté des éléments supplémentaires pour mieux saisir l'importance de certains objets et collaborations qui semblaient moins essentielles pour les acteurs que nous avons interrogés. Ces agents se trouvent également sur le terrain et donc au cœur de certaines logiques spatiales qu'ils auraient pu nous expliciter.

Au cours de notre recherche, nous avons constaté l'importance de la sphère politique dans l'évolution de cette problématique. Les impulsions locales sont clairement indispensables pour la lutte contre les violences en Suisse. Pour le canton de Neuchâtel, il aurait alors été utile de mener un entretien avec le Conseiller d'Etat en charge du Département de la justice, de la sécurité et des finances, Monsieur Jean Studer, qui s'investit largement dans le développement de nouveaux outils dans le cadre de cette problématique-là. Cela nous permettrait notamment de voir émerger de nouveaux éléments intéressants qui alimenteraient nos différentes logiques liées aux collaborations, aux échelles et aux instruments.

Lors de la phase finale de ce travail, nous voyons qu'il serait judicieux de s'approcher d'autres types d'acteurs que nous n'avons que très peu abordés. Nous pensons notamment à : des

responsables de groupes de supporters, qui jouent également un rôle décisif dans la lutte contre la violence dans le sport et qui sont, par exemple, informés des lieux dits « à risque » et développent des collaborations avec certains acteurs tels que les clubs, les responsables de la sécurité ainsi que les spotters ; des cadres des CFF, qui doivent organiser et gérer les déplacements en train de façon hebdomadaire ; ou encore des agents de la TRAPOL (police des transports), qui se trouvent dans chaque train de supporters. Nos interlocuteurs ne nous ont pas fait part de certaines tensions ou désaccords, outre le fait que les pouvoirs publics souhaitent une plus grande responsabilisation des clubs sportifs. Il aurait alors été intéressant de creuser cette question avec eux et, le cas échéant, d'interroger d'autres acteurs qui auraient pu nous apporter une vision plus exhaustive de la situation neuchâteloise en matière de lutte contre les violences dans le sport. Les tensions sont peut-être minimales dans le cas de Neuchâtel, pourtant il nous semble important d'approfondir cette question avec différents interlocuteurs.

Nous pouvons également discuter ici de certains aspects que nous avons choisi de ne pas approfondir ou aborder dans le cadre de cette étude et qui sont des pistes de recherches intéressantes. Tout d'abord, nous n'avons pas souhaité creuser et développer l'aspect financier sous-jacent à la lutte contre les violences dans le sport. En effet, cette problématique-là nous éloignait trop du but de départ que nous cherchions à atteindre. Cependant, les coûts de sécurité et leur paiement soulèvent de nouvelles logiques et questionnements, particulièrement en ce qui concerne les collaborations publiques/privées. Nous n'avons fait que mentionner quelques problèmes qui y sont reliés, mais il nous semble que c'est un sujet à part entière qui demande des recherches plus approfondies. Cette thématique est essentielle et joue un rôle déterminant dans la lutte contre les violences dans le sport en Suisse, il serait donc intéressant d'y consacrer une recherche entière.

Ensuite, nous n'avons pas abordé l'organisation autour de l'accueil de visiteurs se déplaçant en car. L'organisation et les logiques qui entourent ce type de déplacement sont, évidemment, complètement différentes, en particulier les aspects spatiaux. Cependant, ce cas spécifique nous semblait de moindre importance par rapport aux déplacements ferroviaires, nous avons pu faire ce constat non seulement au travers de nos observations et entretiens, mais également dans nos différents documents analysés qui n'en discutaient pratiquement pas. Nous avons alors délibérément choisi de nous focaliser sur le cas des voyages en train. Il serait tout de même intéressant d'étudier les différences entre ces deux types de déplacements ainsi que de saisir les questionnements et les logiques, particulièrement celles reliées à l'organisation spatiale, inhérentes à l'accueil de supporters en car dans la ville de Neuchâtel.

Ces enquêtes complémentaires ainsi que ces nouvelles pistes de recherches pour des études futures nous montrent la complexité de la problématique de la lutte contre les violences dans le sport. Les objectifs définis au début de ce travail semblent alors n'être qu'une petite partie du large éventail de questionnements et de réflexions que cette thématique demande. Lorsque nous arrivons à la conclusion, nous constatons que de nombreuses questions restent en suspens alors que d'autres émergent. Cette thématique requiert donc un approfondissement de plus grande ampleur.



## Bibliographie

---

## ARTICLES ET OUVRAGES

- Akrich, M.** 1987 : Comment décrire les objets techniques ? *Techniques et culture* 9. 49-64.
- Boyle, P.** and **Haggerty, K. D.** 2009 : Spectacular Security : Mega-Events and the Security Complex. *International Political Sociology* 3. 257-274.
- Burton-Jeangros, C., Grosse, C.** et **November, V.** éditeurs 2007 : *Face au risque*. Genève : L'équinoxe.
- Diaz, F.** 2003 : « Coproduction » de la sécurité : Une nouvelle forme de l'interventionnisme étatique pour une meilleure sécurité du public ? Le cas de grands rassemblements de populations en France. *Déviance et Société* 27 (4). 429-458.
- Diaz, F.** et **Rossi, C.** 2007 : La négociation au centre des questions de sécurité des manifestations festives : logiques, stratégies et processus de partages entre acteurs privés et publics. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* LX. 147-164.
- Fincoeur, B.** et **Lemaître A.** 2008 : Football et acteurs sociaux. Coup d'œil sur les interactions entre policiers et supporters à risque en Belgique francophone. In Robene, L. éditeur, *Sports, violences et racisme en Europe*, Rennes : Université de Rennes, 2 : Actes de la Conférence Internationale de Rennes, 2.
- Frosdick, S.** and **Marsh, P.** 2005 : *Football Hooliganism*. Devon, UK: Willan Publishing.
- Foucault, M.** 2004 : *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France (1977-1978)*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M.** 2007 : *Surveiller et punir: Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Jennings, W.** and **Lodge, M.** 2009 : Tools of Security Risk Management for the London 2012 Olympic Games and FIFA 2006 World Cup in Germany. *Centre for analysis of risk and regulation : Discussion paper* 55. 1-24.
- Klauser, F.** 2011 : Commonalities and Specificities in Mega-Event Securization : The Example of Euro 2008 in Austria and Switzerland. In Bennet, C., Haggerty, K. editors, *Security Games : Surveillance and Control at Mega-Event*. London : Routledge, 120-136.
- Latour, B.** 2006 : *Changer de société – Refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte.
- Malatesta, D.** et **Jaccoud, C.** 2002 : Crime et sécurité dans le sport. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* LV. 259-265.
- Marcacci, M.** 2002 : La violence sur les stades suisses dans une perspective historique. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* LV. 266-276.
- November, V.** 2002 : *Les territoires du risque*. Berne : Peter Lang.
- November, V., Klauser, F.** et **Ruegg, J.** 2002: Risques sous surveillance: une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance. *Ethique publique* 4 (2).
- Power, M.** 2007 : *Organized Uncertainty : Designing a World of Risk Management*. Oxford : University Press.
- Rowlands, J.** 2001 : *Policing European football hooliganism*. [<http://people.exeter.ac.uk/watupman/undergrad/rowlands/index.htm> ; consulté le 27 octobre 2011].

**Spaaij, R.** 2005 : The prevention of football hooliganism : A transnational perspective. *Soccer and Society*. [<http://cafyd.com/HistDeporte/htm/pdf/4-16.pdf> ; consulté le 20 janvier 2012].

**Tsoukala, A.** 2003 : Les nouvelles politiques de contrôle du hooliganisme en Europe : de la fusion sécuritaire au multipositionnement de la menace. *Cultures & Conflits* 51. 83-96.

**Tsoukala, A.** 2010 : *Hooliganisme en Europe : Sécurité et libertés publiques*. Québec : Athéna Editions.

## DOCUMENTS ANALYSES

**ASF** 2011 : Règlement disciplinaire ASF (RD).

**CCDJP** 2007 : Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, commentaire

**CCDJP** 2009a : Tolérance zéro pour les hooligans et les ultras à l'étranger. *Communiqué de presse*.

**CCDJP** 2009b : Concept pour une politique de prévention de la violence dans le sport – Projet.

**CCDJP** 2009c : Entrée en vigueur du concordat sur la violence dans le sport. *Communiqué de presse*.

**CCDJP** 2011a (14 octobre) : Modification du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. *Rapport de la CCDJP du 14 octobre 2011*.

**CCDJP** 2011b (18 octobre) : Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. *Consultation*.

**CCDJP, SFL, ASF** 2010 (avril) : Lutte contre la violence en marge des compétitions sportives : une alliance est scellée entre autorités et football. *Communiqué de presse*.

**Comité permanent de la Convention européenne** 2003 : Recommandation relative au rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport et manuel sur la prévention de la violence dans le sport.

**Conseil fédéral** 2005 : Message relatif à la modification de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure du 17 août 2005.

**Conseil fédéral** 2008 : Violence lors de manifestations sportives. Mesures de prévention du 8 décembre 2008. *Rapport du Conseil fédéral sur le postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats*.

**Conseil de l'UE** 2002 : 2002/348/JAI : Décision du Conseil du 25 avril 2002 concernant la sécurité lors de matches de football revêtant une dimension internationale. *Journal officiel n° L 121 du 08/05/2002 p. 0001 – 0003*.

**Conseil de l'Europe** 1985 : Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football.

**DDPS** 2007 : Table ronde pour lutter contre les violences dans le sport. *Informations aux médias* du 29.01.2007.

[[http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/news/news\\_detail.10486.nsb.html](http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/news/news_detail.10486.nsb.html) ; consulté le 23 janvier 2012].

**Fedpol** 2009 : Résumé du rapport sur les pays : Voyage de travail de la CCDJP du 6 au 8 août 2009 en Angleterre, Hollande, Belgique et Allemagne.

**Lehman, A. et Zimmermann, D.** 2008 : Encadrement des supporters en Suisse – état des lieux. In Zimmermann, D. et Lehman, A. éditeurs, *Les supporters et leur encadrement en Suisse*. Macolin : OFSPO, 71-74.

**LMSI** 2006 : Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure. (Incitation à la violence et violence lors de manifestations sportives). <http://www.admin.ch/ch/f/as/2006/3703.pdf> (consulté le 29 avril 2011).

**OFSPO** 2007 : Déclaration du sport suisse pour la lutte contre les violences dans le sport.

**OFSPO et FaCH** 2010 : Stratégie nationale de coaching des supporters. *Groupe de projet*.

**SFL** 2009a : Règlement de sécurité de la SFL.

**SFL** 2009b : Directives du comité de la SFL du 3 février 2006 sur le prononcé des interdictions de stade (version révisée du 14 août 2009).

[<http://www.football.ch/sfl/cm/Stadionverbote%20f.pdf>]

**Swiss Olympic** 2010 : Contre la violence dans le contexte de manifestations sportives. [[http://www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4632//5447\\_read-35447/](http://www.swissolympic.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4632//5447_read-35447/) ; consulté le 27 janvier 2012].

**Swiss Olympic** 2011 : Zertifikatslehrgang für Sicherheits- und Fanverantwortliche : Im Rahmen des Projekts „Gewalt im Umfeld von Sportveranstaltungen“. [[http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resourcen/05\\_ausbildung\\_schule/sive\\_fave/Booklet\\_Zertifikat\\_Sicherheit\\_Fanverantw.pdf](http://www.swissolympic.ch/fr/Portaldata/41/Resourcen/05_ausbildung_schule/sive_fave/Booklet_Zertifikat_Sicherheit_Fanverantw.pdf)]

**UEFA** 2011 : Règlement disciplinaire de l'UEFA, RD.

**UEFA EURO 2008** 2007 : The National Swiss Security Strategy for UEFA EURO 2008. *Avec la participation de la Confédération, des cantons et des villes hôtes*.

## MEDIAS

**20 Minutes** 2011 : Des fans du FC Sion s'attaquent à la police. 20 Minutes, le 06.02.2011. [<http://www.20min.ch/ro/news/romandie/story/23084160> ; consulté le 28.10.2011]

**Le Matin** 2011 : *Cette saison, les hooligans ont déjà battu leur propre record*. Le Matin, 8 mai 2011.

**TSR** 2009 : *Le Conseiller fédéral Ueli Maurer veut prendre des mesures contre le hooliganisme*. TSR, le 24.05.2009. [<http://www.tsr.ch/video/info/journal-19h30/1504459-le-conseiller-federal-ueli-maurer-veut-prendre-des-mesures-contre-le-hooliganisme.html> ; consulté le 27 octobre 2011]

**TSR** 2009 : Hooligans / cartes de supporters : entretien avec Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du département de Justice, Sécurité et Finances de Neuchâtel. 13.11.2009.

- TSR** 2010 : *Convention pour lutter contre le hooliganisme*. TSR, le 23.05.2010. [<http://www.tsr.ch/info/toute-info/1775171-convention-pour-lutter-contre-le-hooliganisme.html> ; consulté le 27 octobre 2011]
- TSR** 2011a : *Hooliganisme : Même but, chemins divergents*. TSR, le 1<sup>er</sup> septembre 2011. [<http://www.tsr.ch/info/radio/l-actu-en-audio/3369616-hooliganisme-meme-but-chemins-divergents-01-09-2011.html> ; consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2011]
- TSR** 2011b : *Hooliganisme : L'analyse de Pierre-Alain Dupuis*. TSR, le 03.10.2011. [<http://www.tsr.ch/video/info/journal-19h30/1504459-le-conseiller-federal-ueli-maurer-veut-prendre-des-mesures-contre-le-hooliganisme.html#/info/journal-12h45/3434492-hooliganisme-l-analyse-de-pierre-alain-dupuis.html> ; consulté le 01.11.2011]
- TSR** 2011c : Des stades au bord de l'explosion ? *Infrarouge*. 18.10.2011. [<http://www.tsr.ch/video/emissions/infrarouge/3522108-des-stades-au-bord-de-l-explosion.html> ; consulté le 06 janvier 2012].
- TSR** 2011d : *Le derby zurichois dérape sur le terrain des tribunes*. TSR, le 02.10.2011. [<http://www.tsr.ch/sport/football/suisse/super-league/3433045-le-derby-zurichois-derape-sur-le-terrain-des-tribunes.html> ; consulté le 20 janvier 2012].



# Annexes

---

## ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN

| <b>Thème</b>          | <b>Questions</b>  | <b>Sous-questions</b>  | <b>Mots-clés</b>  |
|-----------------------|---|--|---|
| Présentations         | Quel est votre fonction ?   | Spécifiquement en relation avec l'accueil de supporters à Neuchâtel, quel est votre rôle ?       |   |
| Risque                | Est-ce que vous jouez un rôle dans l'évaluation du risque des rencontres ?              | Comment ?<br>A quels moments ?<br>A la demande de qui ?  |   |
|                       |   |  |   |
| Avant – Acteur        | Quand commence votre rôle dans l'accueil de supporters à Neuchâtel ?                    | Quel est votre objectif précis plusieurs jours et heures avant l'arrivée des supporters ?        |   |
|                       |   | Quelles sont les différentes étapes du travail dans la préparation de l'accueil des supporters ? |   |
| Avant – Collaboration | Avec qui entrez-vous en contact ?   | Acteurs publics et privés ?  | Public : policiers, spotters, ville de NE, canton de NE, etc.<br>Partenaires privilégiés : Xamax, sécurité privée, instances organisatrices (SFL, FIFA, UEFA), etc. |
| Avant – Objets        | A l'aide de quels objets accomplissez-vous votre rôle, avant l'arrivée des supporters ? | Objets spécifiques à un lieu ? A un moment donné ?   | Hoogan ? Accès ?<br>Rapports préalables spécifiques à cette rencontre-là ou certains  |

|                         |  |  |  |
|-------------------------|--|--|--|
|                         |  |  | résultats<br>Tableaux, plans<br>horaires, plans<br>d'organisation, etc.      |
|                         | De quelle manière entrez-vous en contact avec d'autres acteurs ?   | Objets différents selon les acteurs ?  | Internet, autre<br>plateforme d'échange,<br>réunions, rapports, etc.         |
| Avant – Echelles        | Les décisions, consignes viennent de quels acteurs ?   | A qui déléguez-vous quelle tâche ?   | Ville de NE, canton de NE, confédération<br>D'autres villes, cantons, pays ? |
| Avant – Espace          | Quelles sont vos interactions avec le terrain (la ville de Neuchâtel) avant même que les supporters n'arrivent ? | Avec qui êtes-vous en contact dans quel lieu ?                               |  |
|                         |  | Quels sont les lieux les plus spécifiques à ce moment-là, selon vous ?       | Carte : Neuchâtel  |
|                         |  |  |  |
| Pendant – Acteur        | Quel est votre rôle dès l'arrivée des supporters (ou quelques heures avant) jusqu'à leur départ?                 |  |  |
| Pendant – Collaboration | Avec qui entrez-vous en contact à quel moment durant ce laps de temps ?  | Acteur publics et privés ? Acteur spécifique à un lieu ? A un moment donné ? | Police, CFF, TraPol, sécurité privée, fan coaching, SFL, ASF, etc.           |
| Pendant – Objets        | Quels objets utilisez-vous pour accomplir votre tâche durant ce laps de temps ?                                  | Objets spécifiques à un lieu ? A un moment donné ?                           | Radios, vidéo, photos, téléphones, plans, etc.                               |
|                         |  | (De quelles manières êtes-vous en contact                                    |  |

|                       |  |   |  |
|-----------------------|--|---|--|
|                       |  | avec les autres acteurs ?)  |  |
| Pendant – Echelles    | (De qui recevez-vous des instructions ?  | A qui donnez-vous des instructions ?)   | Dépend réponses collaboration !!!  |
| Pendant – Espace      | Où vous trouvez-vous durant ce laps de temps ?   | Quels sont les lieux les plus spécifiques à ce moment-là, selon vous ? Pourquoi ? |  |
|                       |  |   |  |
| Après – Acteur        | Quel est votre rôle après le départ des supporters ?                                     | Quand finit votre rôle ?  |  |
| Après – Collaboration | Avec qui entrez-vous en contact à ce moment-là ?   | Acteurs publics / privés ?  |  |
| Après – Objets        | Quels objets utilisez-vous ?   |   | Radio, téléphones, Internet, plateforme d'échange, rapports, réunions, conférences, etc. |
|                       | De quelle manière êtes-vous en contact avec les autres acteurs ?                         | (Objets différents selon les acteurs ? Selon les lieux ?)                         |  |
| Après – Echelles      | De qui recevez-vous des instructions ?   | A qui déléguez-vous certaines tâches ?  |  |
| Après – Espace        | Quel est votre contact avec le terrain une fois les supporters partis ?                  | Lien avec certains acteurs de lieux spécifiques ?                                 |  |
|                       |  |   |  |
| Hooligans et violence | Quels sont les modèles sur lesquels se base le travail de lutte contre le hooliganisme ? | Pourquoi ?  | Organisation, pays, ou méthode sur lesquels vous prenez exemple.                         |
|                       |  | Interagissez-vous avec les acteurs de ces modèles ?                               |  |

|                     |  |   |   |
|---------------------|--|---|---|
| Recul dans le temps | Quelle évolution de cette lutte avez-vous remarquée ?                                  | Quels sont les changements en ce qui concerne la violence ? | Changements d'instruments ? de processus ? d'acteurs ?              |
| Futur               | Que faudrait-il changer selon vous pour améliorer cette lutte contre le hooliganisme ? | Pourquoi ?  |   |
|                     |  | De quelle manière ?   | Organisation de cours, réunions, à quelles échelles, avec qui, etc. |
|                     |  | Qui pourrait décider ces changements ?                      |   |

## ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF (17 AVRIL 2011 : NE XAMAX – FC LUCERNE)

| Quoi                                       | Heures | Lieux     |
|--|--------|-----------|
| Rapport situation                          | 12h45  | Colombier |
| Briefing des cadres                        | 13h30  | Colombier |
| Donnée d'ordres générale                   | 14h45  | Colombier |
| Spotters LU – Accueil – Donnée d'ordre     | 15h30  | Maladière |
| Contrôle de sécurité                       | 15h45  | Maladière |
| Vigie                                      | 15h45  | Maladière |
| Ouverture des caisses                      | 15h45  |           |
| Gibraltar                                  | 16h00  |           |
| Train spécial                              | 16h05  | Gare CFF  |
| Ouverture des tourniquets                  | 16h15  |           |
| Match                                      | 17h45  | Maladière |
| Secteur visiteur                           | 17h45  | Maladière |
| Secteur Xamax                              | 17h45  | Maladière |
| Fin du match                               | 19h45  | Maladière |
| Départ du train                            | 20h15  | Gare CFF  |
| Débriefing                                 | 20h45  | Colombier |
| Débriefing et Retex des cadres             | 21h00  | Colombier |
| Reprise du stade par le Service des Sports | 21h30  |           |

## ANNEXE 3 : ARTICLE 18A DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ DE LA SFL (2009)

### Article 18a – Obligations particulières du club visiteur lors de chaque jour de match à l'extérieur

- 1) Le responsable de la sécurité du club visiteur envoie au responsable de la sécurité du club recevant au plus tard 52 heures avant le début du match le formulaire de concertation standard dûment rempli.
- 2) Après son arrivée au stade (au plus tard 120 minutes avant le début du match), le responsable de la sécurité du club visiteur prend contact avec le responsable de la sécurité du club recevant et maintient ce contact en permanence jusqu'à la fin de la sortie des spectateurs après le match. Avant et pendant le match il prend part, d'entente avec le responsable de la sécurité du club recevant, aux rapports de sécurité du club recevant.
- 3) Pour les matches de Super League: le club visiteur s'assure qu'au moins les personnes suivantes soient présentes dans le stade et qu'elles remplissent les missions qui leur sont confiées en collaboration avec le responsable de la sécurité du club recevant:

| Fonction  | <150<br>supporters du<br>club visiteur | 150–500<br>supporters du<br>club visiteur | >500<br>supporters du<br>club visiteur |
|---|--|---|--|
| Responsable de la sécurité du club visiteur               | 1                                      | 1   | 1                                      |
| Responsable des supporters du club visiteur               | 1                                      | 1   | 1                                      |
| Accompagnant(s) pour la sécurité                          | 1                                      | 2   | ≥4                                     |
| Personne disposant d'une caméra-vidéo surveillance civile | 1                                      | 1   | 2                                      |
| Accompagnant(s) des supporters                            | 0                                      | 2   | ≥2                                     |
| Total   | 4                                      | 7   | 10 au moins                            |

Il est conseillé de rendre les accompagnants pour la sécurité et des supporters uniformément visuellement reconnaissables (tenue).

- 4) Toutes les fonctions citées plus haut (responsable de la sécurité et des supporters, accompagnant pour la sécurité et des supporters) sont régies par un cahier des charges établi par la SFL.

**Figure 6: Article 18a du règlement de sécurité de la SFL**

Source : SFL 2009a

ANNEXE 4 : SCHEMA DES CAMERAS DU STADE ET LES PRINCIPALES ZONES FILMEES



Figure 7: Schéma des caméras du stade de la Maladière et les principales zones filmées

Source : GoogleMaps, modifiée par Justine HUG